



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

Magazine trimestriel -N °32 juillet -août -septembre 2022

PROGRAMME YAATAL ET SÉCURITÉ FONCIÈRE

LE CADASTRE, UN SERVICE DE SÉCURISATION DES TERRES POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT ET DE L'INVESTISSEMENT



IN MEMORIAM



**A Dieu*,
Docteur
Hamid FALL !**

DELLO NDIIOUKEUL

M. MAMOUDOU BEN OUSMANE BÂ,
INSPECTEUR PRINCIPAL DES IMPÔTS
ET DES DOMAINES, À LA RETRAITE



**Un homme du
sérail, fonctionnaire
de haut rang
aux défis multiples**



ZOOM SUR LE CSF DE ZIGUINCHOR

**Un mouvement d'ensemble animé
d'une forte dynamique de résultats**



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE MBOUR



Programme Yaatal
YAATAL natt, teggi YOKKUTÉ

«SAMA KËYITU KËUR SAMA KAARÀNGUÉ»

Objectifs

- accès facile des usagers aux baux ;
emphytéotiques et aux titres fonciers ;
- gestion sécurisée du foncier ;
- élargissement de l'assiette foncière.



Communes pilotes

**POPENGUINE NDAYANE - NGAPAROU - SALY PORTUDAL
MALICOUNDA - NGUEKHOKH - JOAL FADIOUTH**

Pièces à fournir

- acte administratif portant attribution du terrain
- quatre (4) copies de la carte d'identité nationale
- quatre (4) copies de l'acte administratif
- une (1) demande adressée au Chef du Bureau
des Domaines de Mbour
- quatre (4) extraits de plan cadastral
comportant un NICAD

**POUR PLUS D'INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER
LE CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE MBOUR AU (+221) 33 939 52 90**

Est dit tôt

Par **Yousseuf DIONE**

Chef du Bureau de la Communication
et de la Qualité



La Terre, une source et une ressource !

Source de vie selon les religions révélées, la mère-Terre fournit à l'homme des ressources

agricoles, végétales, minières et minérales. Réceptacle des structures et paysages agraires, la Terre abrite toute forme d'habitat à travers des plans parcellaires qui intègrent les activités économiques.

Avec le vocable « foncier » ou « domaine », la Terre constitue une importante ressource économique et sociologique qui fait l'objet de beaucoup de convoitises. Du coup, se pose donc la question de la parfaite maîtrise du parcellaire en termes de superficie mais aussi de localisation par le biais des plans de masse, des plans de situation, des coordonnées géodésiques et des bases de données géomatiques.

C'est tout le sens de l'existence d'une Direction du **Cadastre** au sein de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID).

En effet, à côté des autres acteurs de la chaîne foncière, le Cadastre assure la gestion physique et technique du foncier. Sa mission de sécurité foncière et de maillage territorial justifie l'élaboration du Projet de Cadastrage et de Sécurisation foncière (**PROCASEF**) et celui de modernisation de la gestion foncière (**PROMOGEF**). A cela, s'ajoute la déclinaison du « Yaatal foncier » à travers « l'opération **Sama Këyitu Këur**, Sama karàngué » visant à faciliter l'accès aux titres de propriété sécurisés. Cette vision éclairée, faisant du foncier le levier du développement économique, inspire la tenue du **Dossier** cadastral qui met le focus sur le titre foncier, la documentation cadastrale, l'évolution des outils de travail et le Numéro d'Identification cadastrale (NI-CAD).

Dans la foulée, une caravane de vulgarisation du programme YAATAL a sillonné le territoire national pour mieux outiller les acteurs internes et externes de la DGID. **Actu-DGID** a également été ponctuée par un climat social apaisé à la DGID, visible à tra-

vers les différentes rencontres annuelles des amicales.

Les **performances** de la gestion 2021 laissent entrevoir de bonnes perspectives pour l'exercice 2022 de la DGID qui doit mobiliser 2.000 milliards.

Au menu de l'**Actualité financière**, l'accord de financement signé avec la Banque mondiale, la visite de la Reine du Pays-bas et le soutien technique de l'ONU pour la promotion des services financiers confirment la bonne signature du Sénégal en matière de coopération et de finances publiques.

Sur l'échiquier **International**, la DGID a déposé des instruments de ratification de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions pour prévenir le BEPS (MLI). De même, elle s'est illustrée aux rencontres tenues en 2022 par le CREDAF et le FAFOA relativement à la maîtrise des données à des fins d'exploitation fiscale.

Les **itinéraires parallèles** entre le plan Taakal et le programme Yaatal renseignent que le fiscaliste en chef, Bassirou Samba NIASSE, est un fêru des questions énergétiques et budgétaires. Son profil de manager transversal est le fruit d'un riche parcours multidisciplinaire.

Sur sa rubrique « **Dello Ndioukeul** », ID Magazine rend un hommage mérité au Directeur Mamoudou Ben Ousmane BA fort de 36 ans de services rendus à l'administration fiscale. Dans la foulée, il est décelé une **passion** chez l'agent Adama LY, en fonction au Centre des Services fiscaux (CSF) de Rufisque.

Après 450 km parcourus, on a pu faire un **zoom** sur le Centre des Services fiscaux de Ziguinchor, un service stratégique au cœur de la verte Casamance.

Dans la douleur et la tristesse, la DGID se recueille devant la mémoire du Docteur-Inspecteur Abdoul Hamid FALL, un pont intergénérationnel, arraché à l'affection de la famille fiscale.

Bonne lecture !



Directeur de Publication
Youssef DIONE

Coordonnateur
Abdou FAYE

Comité de Rédaction
Mme THIANDOUM, Maguette FALL
Mme NGOM,
Mame Soukeyna DIALLO
Mme BÂ, Fatimata BÂ
Gnoulou DIALLO
Adama DIALLO
Kalidou Ousmane SY
(stagiaire)

Ont collaboré dans ce numéro
Baboucar COLY
Cellule de Communication
du MFB
Malick CISSÉ

Relecture
Mouhamadou SY
Abdoulaye GUEYE
Abdou GNINGUE
Serigne Moussa DIOP
Serigne Mabèye FALL

Infographie/Photos
El Hadji Abdou GUEYE
Fatimata LY
Mouhamadou Doudou DIOP
Mohameth Baba DJIGO

Impression
GAËL IMPRIMERIE

LE DOSSIER

P 05-26

- CADASTRE ET APPLICATION DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE
Un titre sécurisé et inattaquable
- TRANSFORMATION DES TITRES PRÉCAIRES EN TITRES FONCIERS (TF)
Le Cadastre, un véritable acteur de la chaîne
- CADASTRE AU SÉNÉGAL ET ÉVOLUTION DES OUTILS DE TRAVAIL
- DOCUMENTATION CADASTRALE, ENTRE PROBLÉMATIQUE ET APPORT
Levier d'une gestion transparente et sécurisée du foncier
- LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION CADASTRAL (NICAD)
Entre initialisation, rôle des acteurs et apports dans la gestion foncière et fiscale
- QUATRE QUESTIONS À MME DEMBA DIENG, DIRECTEUR DU CADASTRE
- LA GOUVERNANCE CADASTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES DES TERRES AU SÉNÉGAL

ACTU DGID

P 27-38

- CAMPAGNE DE VULGARISATION DU PROGRAMME YAATAL
Caravane Yaatal, un message stimulant révélateur d'une vision éclairée
- OPÉRATION SAMA KÉYITOU KÉUR
Sécuriser le foncier par l'obtention de baux emphytéotiques ou de titres fonciers
- RENCONTRES ANNUELLES DES AMICALES DE LA DGID
Communauté et échanges féconds pour une DGID performante

PERFORMANCES

P 39-42

- GESTION BUDGÉTAIRE 2021
DES PERFORMANCES SALUTAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU YAATAL

ACTU FINANCES

P 43-44

- ACCORD SÉNÉGAL / BANQUE MONDIALE
Un appui budgétaire de plus de 187 milliards de francs CFA
- VISITE DE LA REINE MAXIMA DES PAYS-BAS
Le Sénégal bénéficie d'un soutien technique des Nations unies pour la promotion de services financiers

CONTRIBUTION

P 45-47

- LES INCIDENCES FISCALES AFFECTANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (Deuxième partie)
Les incidences fiscales affectant l'augmentation de capital

INTERNAIONAL

P 48-50

- LE SÉNÉGAL DÉPOSE L'INSTRUMENTS POUR LA RATIFICATION DE LA CONVENTION MULTILATÉRALE POUR PRÉVENIR L'ÉROSION DES BASES IMPOSABLES ET LE TRANSFERT DE BÉNÉFICES (BEP)
- LA DONNÉE FISCALE AU CŒUR DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES
La DGID accueille la 13e Réunion du Conseil du FOFAO et participe à la 38e Assemblée générale des délégués du CREDAF

ITINÉRAIRE PARALLÈLE

P 51-55

- BASSIROU SAMBA NIASSE, UN TALENT DANS L'OMBRE
Artisan de la Fiscalité et de l'Energie : du plan Takkal au programme Yaatal

E-SERVICES

P 56

- Formation sur l'utilisation de la plateforme etax 4.0
Une mise à niveau des usagers de la DGE

EN PARTE / DELLO NDIYOUKEUL

P 57-61

- MONSIEUR MAMADOU BEN OUSMANE BÂ, INSPECTEUR PRINCIPAL DES IMPÔTS ET DES DOMAINES, A LA RETRAITE
Un homme du sérail, fonctionnaire de haut rang aux défis multiples

SERVICE À LA UNE

P 64-71

- Zoom sur le Centre des Services fiscaux de Ziguinchor
Un mouvement d'ensemble animé d'une forte dynamique de résultats
- Parcours du Chef de centre

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

P 76-77

- Protégeons nos reins des troubles graves et irréversibles

DETENTE

P 79

- Mots fléchés
- Jeux

TALENT CACHÉ/PASSION!

P 72-74

- M. Adama LY, Agent d'Assiette au Centre des Services fiscaux de Rufisque, vice-président de l'institut « Académie Foot Pro »
Un agent de l'Etat rompu à la tâche, passionné de sport et s'activant dans la formation de jeunes footballeurs

CHRONIQUE

P 75

- La première étoile



CADASTRE ET APPLICATION DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE : UN TITRE SÉCURISÉ ET INATTAQUABLE



Photo de famille de la Direction du Cadastre.

1. CRÉATION DU TITRE FONCIER : UN OBJECTIF CLAIR ET UN PROCESSUS BIEN DÉFINI

Suivant l'exposé des motifs de la loi 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière, « ledit régime a pour but d'organiser la propriété foncière en assurant aux titulaires la garantie des droits réels qu'ils possèdent sur les immeubles et en leur délivrant un titre foncier définitif et inattaquable ».

Dès lors, il devient facile de comprendre la relation « Cadastre et application du régime de la propriété foncière ».

Selon la loi 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière, la création de titre foncier survient uniquement à la fin de chacune des trois procédures ci-après :

- immatriculation au nom de l'Etat de dépendance, du domaine national, article 4 ;
- division (morcellement) d'un immeuble (déjà immatriculé), article 74 ;
- réunion (fusion) d'immeubles (immatriculés) contigus, article 73.

De par les textes qui régissent la pro-

priété foncière, aucune des procédures déclinées ci-dessus ne saurait être finaliser sans l'intervention du Cadastre.

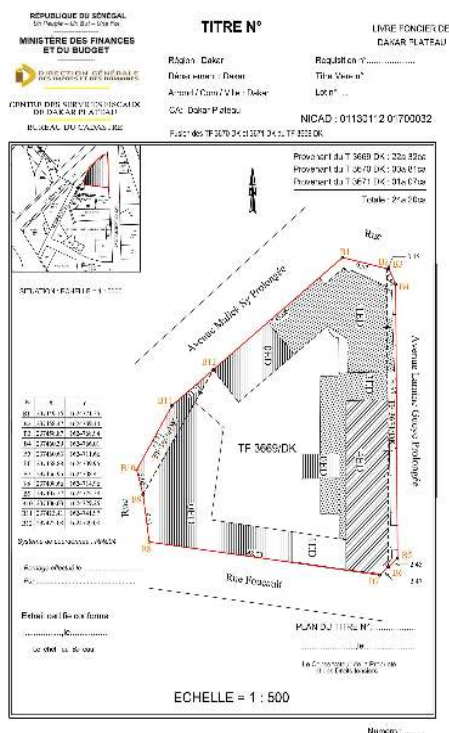
2- RÉGIME FONCIER : UN APPORT SÛR DU CADASTRE, GAGE DE SÉCURITÉ PHYSIQUE

En ce qui concerne les procédures d'immatriculation et de division d'immeuble, l'étape du bornage est incontournable. Cette compétence

cadastrale est sanctionnée à la fin de l'opération par la rédaction et la signature par un géomètre assermenté d'un procès-verbal. L'essentiel du contenu de ce document est repris dans les bordereaux analytiques. Le plan de bornage est tout aussi une pièce maîtresse des dossiers fonciers détenus par les Bureaux de conservation foncière.

Quant à la réunion de parcelles, le plan de fusion délivré par les Bureaux du

REPUBLIQUE DU SENEGAL En l'âme - Un But - Une foi MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET		CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES DROITS FONCIERS		RECONNAISSANCE, DESCRIPTION DES LIMITES SURFACE DÉFINITIVE	
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES		BUREAU DE.....		Nous avons pris comme point de départ la borne située la plus au nord que nous désignons par le numéro 1.	
CENTRE DES SERVICES FISCAUX		NICAD :		De ce point, en progressant dans le sens des aiguilles d'une montre, nous avons suivi les limites rectilignes suivantes :	
BUREAU DU CADASTRE		Région :		-B1B2 :	
		Département :		-B2B3 :	
		Arrondissement/Ville :		-B3B4 :	
				-Bn-1Bn :	
				-BnB1 :	
				Et nous retrouvons la borne N°1 point de départ de nos opérations.	
				La superficie de la parcelle ainsi reconnue au bornage est de :	
				(superficie calculée)	
				NATURE ET CONSISTANCE DE L'IMMEUBLE	
				L'immeuble consiste :	
				(Bâtiment ou non bâti, habitation, industriel etc.)	
				L'Immeuble est :	
				Propriétaire ou mandataire du Titre foncier N°	
				Et le sœur	
				propriétaire ou mandataire du	
				propriétaire de la parcelle ci - dessus décline ont reconnu l'exactitude des limites que	
				nous venons de borner, qu'ils déclarent accepter et ils ont signé avec nous le présent	
				procès - verbal, le sœur	
				qui, de ce requis à déclarer ne le	
				savoir.	
				Fait et clos à	
				les jours, mois et an que dessus.	



Cadastre des CSF définit les nouvelles limites et la superficie du futur titre foncier.

Enfin, il y'a lieu de souligner l'importance du Numéro d'Identification Cadastre (NICAD) dans l'application du régime. Par note de service n° 0082 MEF/DGID/PAGEF en date du 03 juillet 2014, le Directeur général des Impôts et des Domaines a décidé qu'à partir du 14 juillet 2014, aucun acte ne sera recevable dans les services du bloc foncier (conservation et domaines) s'il ne comporte, au préalable, un Numéro d'Identification Cadastre.

A travers cette décision, le Directeur général des Impôts et des Domaines a

donné au NICAD la place qui est la sienne dans le dispositif de gouvernance transparente et sécurisée du foncier.

3- RÉGIME FONCIER : LES RÉSULTATS SATISFAISANTS DU CADASTRE

Compte tenu du faible nombre de réquisitions d'immatriculation et de demandes de réunion d'immeuble (fusion), les résultats déclinés ne concerneront que les divisions d'immeubles (morcellements).

Au titre de la gestion 2021, selon le rapport d'activités de la Direction du Cadastre, les Bureaux du Cadastre des CSF ont traité un total de sept mille quatre cent cinquante-deux (7452) dossiers de morcellement soit un taux de réalisation de 105%, en comparaison avec les objectifs fixés dans le Plan Travail annuel (PTA) de la Direction du Cadastre.

Cette action aura comme conséquence directe la création d'autant de numéros de titres fonciers nouveaux.

Les Bureaux du Cadastre des CSF de la région de Dakar concentrent à eux seuls 71.89% des réalisations. Ils sont suivis par les Bureaux de Thiès 9.02%, de Mbour 3.80%, de Kaolack 2.83%, de Saint-Louis 2.62%, de Matam 2.44%, de Ziguinchor 1.91%, de Tambacounda 1.57%, de Diourbel 1.40%, de Fatick 1.30%.

Le reste des réalisations 1.23% est effectué par les Bureaux de Kaffrine, de Louga, de Kolda, de Kédougou et de

Sédhiou.

4- GESTION FONCIÈRE : DES CONTRAINTES MAÎTRISÉES ET DES SOLUTIONS ADÉQUATES

Au vu des résultats déclinés plus haut, il y'a lieu d'en déduire que l'essentiel des activités foncières est concentré dans les régions de Dakar et de Thiès. Il en va de soi que la majeure partie des contraintes se trouve dans la recherche de solutions définitives en vue de resorber le stock de demandes de morcellement en instance.

La Direction du Cadastre est en train de mettre en place des stratégies pour une solution définitive à ce problème.

A titre d'information, au 31 décembre 2021 le Bureau du Cadastre du CSF de Rufisque concentre, à lui seul, plus de la moitié des stocks (55.24%), suivi par les Bureaux des CSF de Pikine, de Dakar Liberté et de Ngor-Almadies avec respectivement 20.58%, 11.11% et 9.23%.

Beaucoup de facteurs peuvent expliquer la persistance des stocks de morcellement.

Certains facteurs d'ordre interne sont principalement liés à l'insuffisance des personnels (quantité et qualité) dédiés à la tâche, à l'absence de données à jour et surtout au flux de reconstruction des stocks constaté au niveau des quatre (04) Bureaux du Cadastre visés plus haut.

Il y arrive très souvent, pour une même période, que le nombre de nouveaux dossiers reçus des Bureaux de conservation foncière, dépassent largement celui des dossiers traités.

D'autres facteurs d'ordre externe relèvent pour la plupart de prérequis à satisfaire par d'autres administrations du foncier. A titre d'exemple, certains dossiers de morcellement ne pourront jamais être traités si l'assiette qui les contient englobe encore des poches de TNI à immatriculer, des titres fonciers à verser dans le domaine de l'Etat ou des titres fonciers à fusionner au préalable.

Au-delà de toutes ces considérations, il n'est point de douter sur l'importance du rôle du Cadastre dans l'accompagnement à l'application du régime foncier au Sénégal.

Par Abdou SANE GADJI, Adjoint au
Directeur du Cadastre



Mme Demba DIENG, Directeur du Cadastre.

TRANSFORMATION DES TITRES PRÉCAIRES EN TITRES FONCIERS (TF) :

LE CADASTRE, UN VÉRITABLE ACTEUR DE LA CHAÎNE



M. Abdou SANE GADJI, Adjoint au Directeur du Cadastre

1- UN CORPUS LÉGISLATIF ASSEZ FOURNI

L'accès des usagers du foncier à la pleine propriété a très tôt été une préoccupation de l'État du Sénégal. On peut à cet effet citer les dispositions de l'article 3 de la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, autorisant, à titre transitoire, l'immatriculation au nom des occupants ayant réalisé une mise en valeur à caractère permanent. A cela, il faut ajouter :

- la loi 87-11 du 24 février 1987 autorisant la vente des terrains domaniaux destinés à l'habitation situés en zone urbaine ;
- la loi 94-64 du 22 août 1994 autorisant la vente des terrains domaniaux à usage industriel et commercial ;
- la loi 2011-06 du 30 mars 2011 autorisant la transformation des permis d'habiter et titres similaires en titres fonciers ;
- la loi 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation.

2- RÔLE DU CADASTRE DANS LA CESSION DES TITRES FONCIERS : UNE INTERVENTION À

DIFFÉRENTS NIVEAUX

Il y a lieu de souligner que le cadastre, dans la procédure de cession à caractère définitif d'un terrain domanial, intervient à deux niveaux.

2.1 Niveau de constat de la mise en valeur

Ce travail requiert un déplacement sur le terrain et consiste à évaluer le niveau de réalisation de la mise en valeur et à déterminer la superficie de la parcelle.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un Peuple - Un But - Une loi
 MINISTRE
 DES FINANCES ET DU BUDGET
 DIRECTION GENERALE
 DES IMPOTS ET DES DOMAINES
 CENTRE DES SERVICES FISCALIS
 BUREAU DU CADASTRE

NICAD

Région :
 Département :
 Arrondissement :

PROCES-VERBAL DE CESSION DEFINITIVE

L'on se réunit le à heures minute

Nous soussigné Géomètre ou Bureau du Cadastre de chargé pour évaluer le prix de cession de l'immeuble situé à (à ou de TF)

Nous nous sommes rendus au lieu désigné ci-dessus, avons trouvé sur la parcelle prénom et nom du requérant ne nous représentant (Pr CFPA).

Nous avons constaté ensemble qu'un bâtiment de type à usage d'habitation est édifié sur la dite parcelle.

Le secteur suivant l'arrêté n° portant barème des prix de vente des terrains domaniaux est : la superficie réellement occupée est de la prix du mètre carré appliqué dans la zone est de : (Pr CFPA).

Le prix total de cession de la parcelle est de : (en lettres) (en chiffres Pr CFPA).

Le demandeur (prénoms et nom) titulaire déclare accepter l'exactitude de la nature du terrain et de sa superficie et a signé avec nous le présent procès-verbal.

Noté et clos à (localité) les jours, mois et an que dessus

Le Géomètre L'attributaire

Vu Le Chef de Bureau

L'opération se termine en cas de mise en valeur suffisante, condition obligatoire sauf pour la loi 2011-06, par la rédaction du procès-verbal co-signé par le requérant ou son mandataire, par le technicien préposé au constat de mise en valeur et enfin par le Chef de Bureau du Cadastre.

A ce sujet, il est important de mettre le doigt sur les difficultés que les Bureaux du Cadastre des CSF rencontrent dans le traitement de certains dossiers de cessions définitives pour lesquelles la signature du procès-verbal par le requérant ou son représentant est considérablement retardée pour simple défaut d'adresse ou de contact précis.

Ce cas de figure se rencontre très souvent dans les services du Cadastre. Il impacte négativement sur le respect des délais de traitement pour la simple raison qu'un procès-verbal de cession définitive ne saurait être transmis au Bureau des Domaines sans au préalable l'apposition sur le document de la signature du requérant ou de son représentant.

En outre, la notion de « mise en valeur suffisante » pose souvent problème en l'absence de texte de référence précis. La question qui revient souvent dans les Bureaux du Cadastre est de savoir à quel niveau de réalisation on pourrait considérer qu'une parcelle de terrain en procédure de cession définitive est suffisamment mise en valeur ?

Le problème demeure même si l'article 40 du décret n°81-557 du 21 mai 1981 portant application du code du domaine de l'Etat apporte des précisions sur les textes de référence (très anciens car datant d'avant les indépendances) en matière de conditions de mise en valeur exigibles.

2.2 Niveau du bornage de morcellement

Il y a lieu de souligner que le processus de transformation de titre précaire en titre foncier passe, quelle que soit la loi qui l'autorise, par l'étape de bornage, si la parcelle n'a pas, au préalable, déjà fait l'objet de titre foncier distinct.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ
ET DES DROITS FONCIERS
BUREAU DE

PROCES-VERBAL DE BORNAGE
D'IMMATRICULATION

L'an et le à (heure et minutes).....
Nous, (Prénoms et nom du géomètre assermenté désigné dans la
procédure)....., Géomètre du bureau du Cadastre, dûment assermenté,
désigné pour procéder au bornage d'un immeuble situé à
ayant fait l'objet du NICAD : dont l'immatriculation a été
demandée par le Conservateur de la propriété et des droits fonciers
suivant réquisition (...) n°..... du
Nous sommes rendus au lieu désigné ci-dessus, ou étant, avons trouvé sur le
terrain... (lister les pré-noms et nom des présents).....
Vu la présence, parmi les susnommés, d'..... requérant..... propriétaire ;
Attendu que toutes les mesures de publicité prescrites par la loi ont été prises; qu'un avis faisant
connaître la date et l'heure du bornage a été inséré au (Journal Officiel d
Sénégal).....
Numéro du (date)....., qu'un avis semblable a été affiché
A par les soins de

que ce fonctionnaire a été invité à assister ou à se faire représenter à l'opération et; chargé, en même
temps, de transmettre une convocation aux mêmes fins au chef coutumier de
; que (1).....
propriétaires des immeubles limitrophes ont été individuellement convoqués, ainsi que tout est
constaté par des pièces en forme déposées au dossier de la procédure;
Attendu, en outre, qu'il est (heure et minutes)..... heure fixée pour le
commencement des opérations;
Nous avons annoncé que nous allions y procéder immédiatement, et de fait nous y avons procédé de
la façon suivante :

RAPPEL DE LA REQUISITION N°

Il résulte de la réquisition d'immatriculation et du plan annexé que l'immeuble consiste en un
..... (nature du terrain)..... qui a une contenance de (superficie mentionnée dans la
réquisition)..... et qui est borné (descriptions des limites Nord, Ouest, Sud et Est du
terrain).....

RECONNAISSANCE DES LIMITES

Nous avons pris comme point de départ la borne située le plus au Nord que nous désignons par le
numéro 1.

De ce point, en progressant dans le sens des aiguilles d'une montre, nous avons suivi les limites
rectilignes suivantes :

- B1B2 :
- B2B3 :
- B3B4 :
- Bn-1Bn :
- BnB1 :

Et nous retrouvons la borne N° 1 point de départ de nos opérations. La superficie de la parcelle
reconnue au bornage est de

Le sieur
(1)..... propriétaires limitrophes ou mandataires réguliers de propriétaires limitrophes
présents, ont reconnu l'exactitude des limites ci-dessus décrites, qu'ils déclarent accepter.

NATURE ET CONSISTANCE DE L'IMMEUBLE

L'immeuble consiste

ERREURS OU CONTESTATIONS

Et attendu qu'il ne s'est élevé aucune contestation et qu'il n'a été constaté aucune erreur de
désignation, ni de délimitation (1).....
nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal, que nous avons signé avec le
sieur (prénoms et nom des présents).....
qui, de ce requis déclaré ne le savoir.

Fait et clos à (localité)..... les jours, mois et an que dessus.

Quant à la procédure, elle reste la même. C'est d'abord l'étape de terrain pour les vérifications d'usage, suivie de la rédaction de procès-verbal par un géomètre du cadastre ayant prêté serment si aucun problème majeur n'a d'avance été relevé.

3. RÉALISATIONS EN MATIÈRE
DE CESSION DE TITRES FON-

CIERS : DES RÉSULTATS SATIS-
FAISANTS ET PERFECTIBLES

Au titre de la gestion 2021, selon le rapport d'activités de la Direction du Cadastre, les Bureaux du Cadastre des CSF ont pu traiter un total de mille huit cent soixante-cinq (1865) demandes de cessions définitives réparties entre cessions à titre gratuit (1105)

et titre onéreux (760).

Dès lors, au regard de ce qui précède, il s'avère, aux yeux de tous, que le cadastre joue un rôle incontournable dans la chaîne de transformation des titres précaires en titres fonciers.

Par Abdou SANE GADJI,
Adjoint au Directeur du Cadastre



De gauche à droite: Mesdames Khady WADE et Bineta SY, les Assistantes du Directeur du Cadastre et de son Adjoint

CADASTRE AU SÉNÉGAL ET ÉVOLUTION DES OUTILS DE TRAVAIL

Dans le cadre de sa mission technique de confection et de maintenance du plan, le Cadastre depuis son institution au Sénégal jusqu'à nos jours, a eu à utiliser divers instruments de collecte de données de terrains, de calcul et de report.

Cette contribution a pour objet de re-tracer l'évolution et la fonction des différents outils de travail utilisés par nos services.

ÉVOLUTION DES OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES DE TERRAIN

Au début de la création du Service, le Cadastre, pour les travaux de levé de terrain, disposait uniquement de théodolites T1 et de chaînes d'arpentage. Il s'en est suivi l'ère des tachéomètres optiques qui permettaient de mesurer à la fois des angles et des distances, puis celle des distance-mètres électroniques jusqu'à arriver aujourd'hui à l'ère des GPS et des drones.

Il en est de même pour ce qui concerne les outils de densification du réseau qui ont commencé avec les théodolites T2 (relèvement, rabattement, intersection, etc.). Aujourd'hui, la densification du réseau se fait uniquement par GPS différentiel.



Désignation 1 : Chaines d'arpenteur
Fonction : Mesure de distances



Désignation 2 : Théodolite

Fonction : Mesure d'angles horizontaux et verticaux. Le théodolite T1 a été utilisé au Cadastre pour les levés de détails le plus souvent par la méthode appelée « rayonnement ». Il est toujours couplé avec une chaîne d'arpentage pour les besoins de mesures de distances.

Pour les travaux de précision en mesures angulaires, l'utilisation du T2 était exigée.



Désignation 3 : Tachéomètre optique
Fonction : Le tachéomètre permet de mesurer des distances angulaires (horizontales et verticales). Les distances étaient déterminées par lectures sur mire verticale.



Désignation 4 : Instrument de Mesure Electronique de Distance (IMED)
Fonction : Mesure électronique de distance et de dénivelées. L'appareil était toujours superposé sur un théodolite.



Désignation 5 : Tachéomètre / Station totale

Fonction : instrument de mesures électroniques d'angles (horizontal et vertical), de distances et de dénivelées. Il enregistre automatiquement les données relevées sur le terrain. L'utilisation de la station totale requiert un minimum de deux personnes : un opérateur et un porte-réflexeur.



Désignation 6 : Station totale robotisée

Fonction : version améliorée de la station totale classe. Elle dispose d'une autonomie de rotation sur 360°. Son utilisation requiert une seule personne qui est à la fois opérateur et porte-réflexeur



Désignation 7 : Global Positioning System (GPS) différentiel bi-fréquence

Fonction : instrument composé d'une base et d'un mobile qui permet de déterminer avec précisions centimétriques les coordonnées (X, Y, Z) de n'importe quel point situé à la surface du globe. Son utilisation requiert une bonne connexion avec un minimum de

quatre satellites. Cet instrument est très efficace en matière de densification du RRS04, d'état des lieux et de situations foncières des grands travaux de l'Etat, d'implantations de limites de parcelles de très grandes envergures.



Désignation 10 : Drones topographiques

Fonction : appareil pour cartographie aérienne permettant des prises de vues de hautes résolutions ayant pour finalité l'élaboration d'un plan.

L'avènement du drone a permis à la Direction du Cadastre d'améliorer considérablement la couverture cartographique du territoire national avec des niveaux de précisions très satisfaisantes, des économies en ressources, des gains de temps de réalisation.

ÉVOLUTION DES OUTILS DE CALCULS TOPOMETRIQUES

Il est tout aussi évident que les outils de calculs topométriques ont aussi été influencés par l'évolution de la technologie. Pour mieux prendre en charge les contraintes de la trigonométrie dans les calculs topo, le Cadastre avait conçu deux documents :

- Valeurs naturelles des rapports trigonométriques ;

- Table des carrés des nombres de 0 à 40.000.

Il s'en est suivi l'époque des calculatrices mécaniques (FACIT), puis celle des calculatrices électroniques et en fin celle des calculatrices par logiciels intégrés dans ordinateur, station totale, GPS ou drone.



Désignation 1 : « Valeurs Naturelles des Rapports trigonométriques » et « Tables des carrés des nombres de 0 à 40.000 »

Fonction : outils d'aide pour calculs trigonométriques et résolutions de triangles en vue de déterminer les angles et distances des côtés des polygones.



Désignation 2 : Calculatrice mécanique à manivelle (Facit)

Fonction : calculatrice mécanique utilisée à l'époque pour résoudre plus facilement les opérations arithmétiques relatives aux angles et distances.



Désignation 3 : Calculatrice de poche

Fonction : même fonction que la calculatrice mécanique à part que celle-ci est électronique et est dotée d'un clavier.



Désignation 5 : Ordinateur

Fonction : Un ordinateur est un système de traitement de l'information programmable avec entre autres des programmes de calculs topométriques.



Désignation 5 : Logiciel de calcul incorporé dans les stations totales

Fonction : Des logiciels de calculs topométriques embarqués dans stations totales permettant le transfert de données à traiter par câble ou par Bluetooth.



Désignation 6 : Gamer pc portable

Fonction : Un PC Gamer est caractérisé par sa puissance et ses capacités supérieures à un ordinateur bureau. Les gamers permettent à la DCAD de traiter les données issues des opérations de cartographie par drone. Ces données composées de milliers d'images nécessitent l'utilisation d'ordinateurs très puissants.

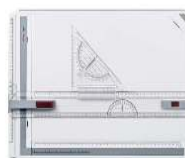
EVOLUTION DES OUTILS DE REPORT ET DE REPROGRAPHIE

Dans le cadre de l'élaboration de plans, le Cadastre disposait comme premiers outils, la table de dessin, le crayon, le kutch, le canson, le calque, la plume et l'encre de Chine.

L'avènement des rapidographes (rotring) et des normographes a par la suite beaucoup amélioré les travaux de dessin.

A l'état actuel, le report se fait par Dessin Assisté par Ordinateur (DAO).

Quant à la reprographie, à l'origine de la création du Cadastre, elle s'effectuait sur papier ozalid développé avec de l'ammoniaque liquide. A l'état actuel elle se fait via ordinateurs et imprimantes / tables traçantes.



Désignation 1 : Planches à dessin

Fonction : Les planches à dessin sont souvent des planches graduées, inclinables, spécialement conçues pour le dessin technique. Elles permettent entre autres de tracer des traits précis et parallèles pour les projections orthogonales. Dans ce but, elle est équipée d'un dispositif mécanique avec des règles sur rails, qui coulissent chacune horizontalement et verticalement à un angle de 90°C. Les règles permettent de mesurer les distances et les angles, et sont ajustables individuellement. Ainsi, elles facilitent énormément la réalisation de dessins techniques.



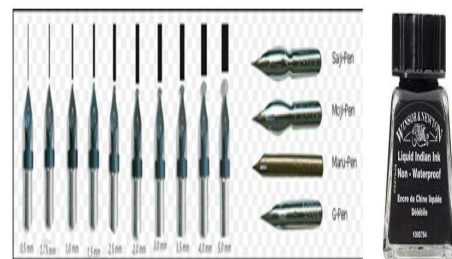
Désignation 2 : kutsch ou kutch

Fonction : Le kutsch est une règle graduée à échelles multiples. Cette règle dont les faces sont graduées avec les échelles les plus courantes (1/100, 1/200, 1/250, 1/500, etc.) permet de porter ou de lire directement sur ces documents la distance entre deux points, sans avoir à faire de conversion.



Désignation 3 : Calque

Fonction : Papier transparent permettant de dessiner ou de reproduire un dessin. Le papier calque est idéal pour dessiner à l'encre de Chine ou au crayon car il permet de faire des modifications par grattage ou gommage et aussi d'exécuter des tirages à l'ozalid en grand ou petit format.



Désignation 4 : Plumes de dessin avec l'encre de Chine

Fonction : Les dessins étaient préalablement établis au crayon avant d'être passés à l'encre.

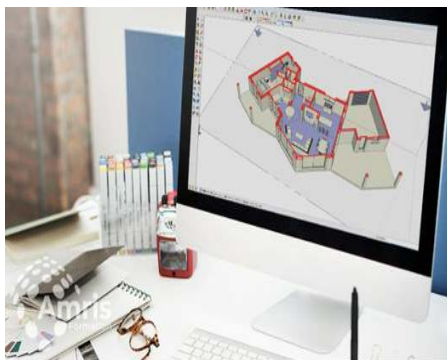
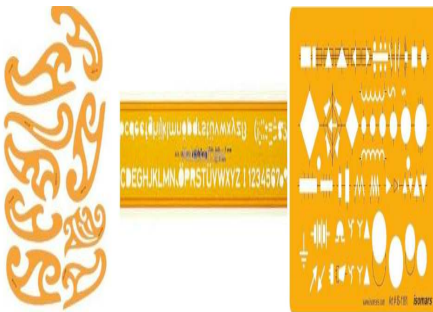




M. François NDIAYE, Chef du Bureau des Etudes et des Travaux techniques (BETT) de la Direction du Cadastre

Désignation 5 : Rapidographe

Fonction : Le rapidographe est un stylo technique également appelé stylo tubulaire ou parfois stylo à pointe tubulaire utilisé pour des dessins techniques qui requiert une grande précision de trait et en particulier une épaisseur constante.



Le rapidographe remplace le crayon et les autres instruments du dessinateur.

Le DAO a beaucoup révolutionné le dessin topo au sein des services du cadastre. En plus de raccourcir les délais d'exécution, il a rendu plus facile toutes les tâches liées au report, à la mise à jour, à l'archivage et à l'édition des plans.

Désignation 8: Table traçante

Fonction : La table traçante ou imprimante grand format est un outil de reprographie assisté par ordinateur. Elle est composée d'une table horizontale et d'un porte-stylo motorisé, le tout étant commandé par ordinateur.

Par FRANÇOIS NDIAYE

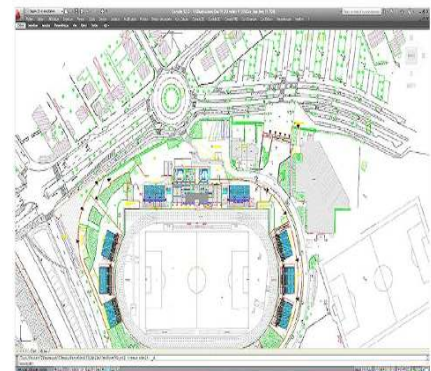
Chef du Bureau des Etudes et des Travaux techniques (BETT) de la Direction du Cadastre Chef du Bureau de la Modernisation et de la Documentation (BMD), par intérim, de la Direction du Cadastre Responsable Groupe de travail « Cadastre » du Système de Gestion du Foncier (SGF)

Désignation 6 : Normographe

Fonction : Le normographe était un outil indispensable et utile dans le dessin technique. Il permettait d'effectuer des représentations cartographiques avec des signes conventionnels, des chiffres, des lettres, des contours... Il facilitait la tâche du dessinateur en harmonisant son report.

Désignation 7 : Dessin Assisté par Ordinateur (DAO)

Fonction : Le dessin assisté par ordinateur (DAO) est une discipline permettant de produire des dessins techniques avec un logiciel informatique dédié. En DAO, la souris et le clavier



DOCUMENTATION CADASTRALE, ENTRE PROBLÉMATIQUE ET APPORT

Levier d'une gestion transparente et sécurisée du foncier



M. Seybatou DIEYE, Chef du Bureau des Affaires foncières et des Lotissements de la Direction du Cadastre

INTRODUCTION

Cette communication constitue certes un prétexte permettant l'instauration d'un climat de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de gestion foncière mais aussi un moment fort d'échange et de partage sur le concept de documentation cadastrale en termes de contenu, d'apport et de leviers de développement. Elle permet aussi la vulgarisation de la documentation cadastrale.

En effet, la documentation cadastrale intégrale, ainsi que sa mise à jour périodique, participent substantiellement à la mise en œuvre des politiques publiques et privées à travers le Plan Sénégal émergent (PSE) et le Programme Yaatal de la Direction générale des Impôts et des Domaines.

C'est dans ce sens que nous cherchons à analyser d'abord les problèmes et les apports de la documentation cadastrale dans la gestion foncière, ensuite à faire un plaidoyer fort portant sur le Cadastre national dont la documentation cadastrale constitue une composante principale. Il s'agit notamment de démontrer que le Cadastre national peut permettre, sans nul doute, de booster la croissance économique et de promouvoir un

développement harmonieux et équilibré sur l'ensemble du territoire.

DOCUMENTATION CADASTRALE DANS LA GESTION FONCIÈRE

Avant de faire le point sur le concept de documentation cadastrale, nous essaierons d'abord, en amont, d'interroger l'histoire pour identifier la genèse du Cadastre dans l'Administration du Sénégal. Ensuite, nous apporterons des définitions et clarifications sur la terminologie liée au Cadastre au niveau structurel, organique et fonctionnel. Enfin, nous analyserons la portée de la documentation cadastrale dans la gestion du foncier.

1. Rôle historique du cadastre dans le progrès

Au Sénégal, la fonction cadastrale a connu ses débuts au temps de la colonisation (décret de 1932), période où le géomètre assermenté attaché à la conservation jouait pleinement cette mission. C'est en 1965 que le législateur institua, au sein du Ministère des Finances et des Affaires économiques (MFAE), le Service national du Cadastre en charge de l'organisation foncière comportant les opérations d'immatriculation, de conservation des droits fon-

ciers, d'aménagement foncier et de cadastre (décret n°65-169 du 17 mars 1965). C'est l'année suivante (1966) que l'autorité créa au sein de la Direction des Impôts et des Domaines (DID) le Service du Cadastre connu au niveau régional sous l'appellation d'Inspection divisionnaire du Cadastre.

Elle sera érigée en Direction par décret n°79-417 du 12 mai 1979.

De 1979 à l'an 1994, le Cadastre utilisait des moyens rudimentaires qui étaient à sa portée comme les sur théodolites, abrégés en T1, T2, T3 et même T4 pour mesurer, en grades, des angles horizontaux et verticaux. Le géomètre utilisait aussi la chaîne d'arpenteur pour le calcul des distances. Il faisait le report des données et il les transmettait au dessinateur. Ce dernier utilisait l'encre et la plume pour procéder au dessin du plan qui sera imprimé à l'ozalid avec le papier calque. Ce n'est bien après cette période que le Cadastre a commencé à utiliser des outils révolutionnaires et des logiciels pour collecter, stocker et analyser la donnée pour une aide à la décision.

2. La documentation cadastrale : source probante de gestion foncière

A travers ce volet, nous invitons le lecteur à avoir une meilleure compréhens-

sion sur le concept de Cadastre avant d'analyser les aspects portant sur sa documentation.

Ainsi, le cadastre peut être défini à deux niveaux : structurel et organique, et fonctionnel.

Au plan structurel et organique, le Cadastre est une administration chargée d'exercer des missions en vue de satisfaire les besoins exprimés par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, le secteur privé et les populations. C'est donc une structure administrative en charge de la gestion du foncier pour satisfaire les demandes publiques, privées et des usagers d'une manière générale, à travers ses démembrements. Dans ce cadre, l'Etat du Sénégal a mis en place la Direction du Cadastre composée de services centraux (Bureau de la Modernisation et de la Documentation (BMD), Bureau des Etudes et Travaux techniques (BETT), Bureau des Affaires foncières et des Lotissements (BAFL), Cellule de Suivi et Cellule Ressources ainsi que de services extérieurs (vingt-deux (22) Bureaux du Cadastre des Centres des Services fiscaux) dotée de missions techniques, fiscales, juridiques, administratives et documentaires. C'est dire que le cadastre essaie de fournir l'information à référence territoriale pour une aide à la décision.

Sur le plan fonctionnel, nous avons constaté que beaucoup d'encre a coulé pour donner une définition du cadastre. Certaines sommités scientifiques soutiennent que le cadastre est « un registre public de la propriété foncière, qui illustre le morcellement d'un territoire, immatricule de façon distincte chacune des parcelles, en identifie le possesseur et lui attribue une valeur » (Dale et McLaughlin, 1999). Cela montre que le Cadastre est la branche technique de la science qui vise à décrire la géométrie des parcelles de terrain ainsi que l'enregistrement précis des attributs descriptifs afférant à chaque parcelle dans un but juridique, fiscal, technique et documentaire pour une aide à la décision.

C'est dans cette trajectoire que certains auteurs affirment que le cadastre peut être défini comme étant un instrument utile à de nouvelles catégories d'usagers, comme les spécialistes de l'aménagement et de l'environnement, les administrateurs de programmes publics, les décideurs politiques et les citoyens, aux fins d'appuyer leurs décisions, opinions, actions et interven-



tions sur une connaissance détaillée et la plus complète possible du territoire (Bennett et al., 2008 ; Dale, 2006 ; FIG, 1995). Avec les avancées technologiques il est considéré « comme un instrument de connaissance qui supporte l'application des politiques d'administration des terres et, incidemment, les pratiques de gouvernance territoriale » (Francis Roy et Alain A. Viau, 2008).

D'une manière précise, nous invitons le lecteur à comprendre que le cadastre est tout simplement la définition de l'état civil de la parcelle en vue de multiples usages : fiscal, foncier, environnemental, juridique, agricole, rural, urbain, etc. constituant en soi des domaines d'application.

C'est pour dire que la documentation cadastrale constitue le processus de collecte, de stockage et de sauvegarde, de mise à jour de la donnée référencée à la parcelle, de son existence à nous jours, pour une aide à la décision. Cette perception s'inscrit parfaitement avec la définition de l'Association française de normalisation (AFNOR) sur le concept de documentation. Selon l'AFNOR la « documentation est définie comme l'ensemble des techniques permettant le traitement permanent et systématique de documents ou de données, incluant la collecte, le signalement, l'analyse, le stockage, la recherche, la diffusion de ceux-ci, pour l'information des usagers » cité par <https://fr.wikipedia.org/wiki/Documentation>.

Par conséquent, la documentation cadastrale n'a pas de finalité et elle tire sa substance sur les données à référence spatiale rattachées à leurs attributs des-

criptifs. C'est la raison pour laquelle certains praticiens du métier affirment que sans une mise à jour correcte et automatique de la documentation cadastrale, il sera illusoire de transmettre à l'autorité dans les délais la bonne information foncière, capitale à la mise en œuvre des politiques publiques et privées pour promouvoir un développement harmonieux et territorial du pays. D'ailleurs, le constat est que les pouvoirs publics et le secteur privé ainsi que les partenaires au développement s'appuient sur la documentation cadastrale pour mettre en œuvre des actions de développement.

Dotée de ressources humaines composées d'inspecteurs du Cadastre, d'ingénieurs topographiques, d'ingénieur de l'aménagement du territoire, de géographes, de géomètres, de géomaticien et d'aides, la Direction du Cadastre assure, par le canal de la Cellule Suivi, la remontée des données collectées par les Bureaux du Cadastre des Centres des Services fiscaux, pour les transmettre au Bureau de la Modernisation et de la Documentation. Ce dernier assure à la fois la centralisation de la base de données cadastrale et la cartographie de levé par drone (Brigade topographique).

Au niveau opérationnel, la Section « Archives et Documentation » gère toute la documentation cadastrale existant de la colonisation à nos jours. Cette documentation comporte les fonds de dossiers techniques d'immatriculation des terres du domaine national au nom de l'Etat, de morcellement d'un titre par distraction pour l'accès à la pleine propriété, de cession définitive, de régularisation foncière, de situation foncière,



M. Thierno Abdoul BARRO, Chef de la section « Contrôle et Suivi des Affaires Foncières » au Bureau des Affaires foncières et des Lotissements

de recensement, d'évaluation des biens etc. Cette Section cadastrale constitue la liaison entre le Cadastre, la fiscalité, les Domaines et la Conservation foncière. La mise en œuvre desdites données et leur sauvegarde sont fondamentale pour une gestion sécurisée du foncier et un élargissement de l'assiette fiscale.

Pour y parvenir, la Direction générale des Impôts et des Domaines a doté le Cadastre d'appareils topographiques (GPS, de drones, de Stations totales, de chaînes etc.), de logiciels (ArcGis et MicroStation) et de serveurs pour collecter, sauvegarder et traiter les données rattachées au réseau de Référence du Sénégal (Universe Mercatore Mercatore pour le quatrième ordre). Cela a permis

une mise en œuvre du Numéro d'Identification Cadastre (NICAD) de chaque parcelle afin d'éviter les doublons dans la chaîne de traitement et de présentation de l'immeuble. Selon les articles (1^{er}, 2 et 3) du Décret n° 2012-396 instituant le NICAD et précisant ses modalités de mise en œuvre¹, il est créé un identifiant parcellaire unique, pour chaque parcelle, dénommé NICAD. Toute parcelle de terrain doit posséder obligatoirement un NICAD attribué par le service du Cadastre territorialement compétent de la Direction générale des Impôts et des Domaines. Le NICAD comporte 16 caractères ainsi libellés : RR D AA C/CR SSS PPPPP.

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DOCUMENTATION CADASTRALE



M. El. Hadji Mamadou Gning THIAM, Chef de la section « Dématérialisation et Télé-procédés » au Bureau de la Modernisation et de la Documentation

La documentation cadastrale est confrontée à quelques difficultés² (BAFL, 2019) portant sur :

- l'automatisation du NICAD à travers une application dédiée ;
- la mise en œuvre d'un fichier unique en RRS04 ;
- l'amélioration de la densification ;
- la mise à jour et l'organisation des données foncières doivent-être optimisées ;
- la disponibilité et fiabilité d'une cartographie rattachée au RRS ;
- l'accélération de la mise en œuvre des lotissements, le traitement des baux et l'immatriculation des assiettes des lotissements ; avec une meilleure maîtrise de l'information foncière, un respect des délais de traitement et un retour des fiches de mise à jour, une certaine célérité pour l'épuisement total du stock de morcellement permettant la délivrance du titre foncier ; un archivage et un classement correct des dossiers fonciers, un respect scrupuleusement les procédures de régularisation par voie de bail et d'exploitation des données transmises par la Conservation (préciser davantage les baux et rendre disponible les plans).

APPORTS DU CADASTRE DANS LA GESTION TRANSPARENTE ET SÉCURISÉE DU FONCIER

Malgré les contraintes de mise en œuvre, la Direction du Cadastre s'est engagée, dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE) horizon 2035 notamment le Plan d'Actions prioritaire ajusté et accéléré (PAP 2 A) 2021-2023 et du Programme Yaatal (horizon 2020 – 2024), à réaliser des activités portant sur l'élargissement de l'assiette fiscale et la maîtrise du foncier. A cet effet, le Directeur du Cadastre a signé un Contrat d'Objectifs et de Performance avec le Directeur général des Impôts et des Domaines.

Dans le cadre du Programme Yaatal de la DGID, la Direction du Cadastre s'est engagée sur deux objectifs : l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation foncière.

Par rapport à la mise en œuvre du premier objectif, elle procède à l'évaluation et la contre-expertise des biens immeubles de l'Etat, des collectivités territo-

riales et des usagers en s'appuyant un cadre normatif en vigueur³. Entre autres, elle s'appuie sur un manuel de procédures (en cours de validation) et utilise les documents d'urbanisme⁴, le Code des Collectivités locales, le Code de l'Environnement etc. Pour le renseignement des données à but fiscal, la Direction du Cadastre a réalisé un objectif de 49309 en 2020 contre 47465 fiches de renseignement en 2021.

Au titre de l'année 2021, la Direction du Cadastre a traité un nombre de 1852 demandes de cessions définitives correspondant à un montant de **5 577 406 550 francs CFA** et a délivré 18350 extraits de plan pour un montant de **286 875 350 francs CFA** (DCAD, 2021).

Il convient de rappeler que la Direction du Cadastre avait appliqué, en 2016, la directive n° 09/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant plan comptable de l'Etat (PCE)⁵, en recensant un nombre de 241 biens immobiliers évalués à un montant de **58 636 954 427 CFA** (GAD-JID, A S, 2019).

Dans le cadre de la sécurisation foncière, la Direction du Cadastre a dénombré, au titre du 31 décembre de l'année 2021, **1 358 188 parcelles** dotées de NICAD à l'échelle nationale, traite un nombre de **9 332** dossiers de régularisation et **10 176** demandes de Certificat d'Identification Cadastrale (DCAD, 2021).

Dans cette quête perpétuelle des actions de sécurisation foncière, la Direction du Cadastre a réalisé un nombre de **6 206** dossiers de morcellement en 2021 contre **7 972** dossiers en 2020.



Elle poursuit des opérations de parachèvement de la transformation digitale en numérisant, au titre de l'année 2021, **18 193** fonds de dossiers contre **15 559** en 2020. Aussi, a-t-elle rattaché 26 lotissements au RRS04 en 2021, réalisé une cartographie par drone une surface globale de 27 015.05 ha (entre 2016 et 2018), et examine actuellement les propositions d'assiette à immatriculer issue des communes de :

- Pikine, Parcelles Assainies et Rufisque pour une surface totale de 1 032 ha 49 a 57 ca.
- Keur Massar (Médina Kelle) pour une surface totale de 3 ha 63 a 43 ca ;
- Keur Massar (Guendel Cissé) pour une surface totale de 12 ha 98 a 39

ca ;

- Kougheul pour une surface totale de 2 133 ha 96 a 73 ca ;
- Birkilane pour une surface totale de 1 155 ha 60 a 30 ca ;
- Thilogne pour une surface totale de 703 ha 67 a 36 ca ;
- Bokidiawé pour une surface totale de 703 ha 64 a 66 ca.

Il convient aussi de noter qu'au titre de l'année 2020 que la Direction du Cadastre a transmis au secrétariat de la Commission de Contrôle des Opérations Domaniales (CCOD) pour examen une proposition d'assiette à immatriculer d'une surface totale de 5 606 ha 59 a 60 ca (DCAD, 2020).



La Direction du Cadastre est aussi sollicitée dans le cadre de la sécurisation des assiettes réservées aux forces de défense et de sécurité, la mise en œuvre de la politique d'urbanisation, d'environnement, de protection sociale. En plus, elle intervient dans le cadre des actions définies par le Ministère en charge de l'Environnement à travers les Commissions nationales et régionales de Conservation des Sols. Elle apporte aussi son concours dans les instances de conciliation entre l'Etat et les personnes impactées des projets structurants, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation par le biais des autorisations de construire et de lotir, et des opérations de prospection d'assiettes devant abriter les services sociaux de base tels que la Santé, l'Education, les Loisirs, la Culture etc. Elle joue également un rôle



M. Moussa DIENG, Inspecteur du Cadastre au Bureau des Etudes et des Travaux techniques

d'assistance au près des Tribunaux.

Dans le PSE, document stratégique de référence de la planification économique et social du Sénégal, la documentation cadastrale est utilisée lors des études d'avant-projet sommaire et les études de faisabilité des travaux d'intérêt général. A cet effet, la Direction du Cadastre a appuyé beaucoup de structures publiques, parapubliques, privées notamment le Programme de Modernisation de la Gestion foncière (PROMOGEF⁶), du PROCASEF⁷, du PROMOGED⁸, des Pôles urbains ; le programme de 100 000 logements etc.

En outre, elle a apporté son concours au niveau de la libération des Grands Projets (Train Express Régional, KMS3, Bus Rapid Transit, le Port de NDAYANE etc.).

Pour une mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques et privées, la DGID a signé des protocoles d'accord avec les parties contractantes (Sen-Eau, ANSD, ANAT, PROCASEF, du PROMOGED etc.). Ces engagements portent, entre autres, sur un appui technique de la Direction du Cadastre en termes d'établissement de plans de situation foncière des emprises et de mise à jour de la base de données par une mise à disposition d'informations et/ou de support, de plans cadastraux géo référencés et au format numérique, de cartographie aérienne par levés terrestres et par levés drones, de mise en place d'un interface d'échange pour la transmission électronique des documents, d'un accompagnement pour l'inventaire et la sécurisation du patrimoine foncier ; et de la délivrance de plans cadastraux avec NICAD.

PERSPECTIVES DU CADASTRE DANS LA GESTION FONCIÈRE

A la lumière des constats sus évoqués, il apparaît clair que le Cadastre sénégalais fournit une panoplie d'efforts pour respecter les engagements internes, répondre aux besoins de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires au développement, et satisfaire la demande exprimée par les usagers.

Cependant, il n'est pas totalement intégré dans l'ère du numérique où certains pays disposent d'un cadastre à deux dimensions et ou à trois dimensions. Un pays comme la France a fait un pas de géant dans le cadre du cadastrage sécurisé, transparent et intelligent. A juste titre, le Cadastre français a mis en œuvre plusieurs applications où les acteurs et usagers peuvent dialoguer virtuellement. Les usagers peuvent transmettre leur requête à partir de leur domicile et être satisfait sans aucun déplacement. C'est un cadastre révolutionnaire doté de plusieurs applications (DIEYE, S. et DIAGNE, G., 2021). Ces auteurs nous enseignent que MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastrales) est un progiciel de la troisième génération destiné à gérer les locaux (maisons, appartements, commerces, bureaux ...), les parcelles (terrain à bâtir, terrain cultivé, bois, vignes ...), les personnes (redevables des Taxes foncières), la voirie (code RIVOLI) etc., VI-SUDGFIP est un logiciel en charge des données cadastrales (Extraction annuelle de MAJIC) en vue de procéder aux impositions de taxes foncières, impositions de taxes d'habitation, impositions de cotisations foncières des entreprises, PCI (Plan Cadastral Informatisé) est implémenté sous la forme d'un système d'information géographique qui regroupe deux types de données : données graphiques et données littérales issues de l'application MAJIC3 (données sur les personnes, adresses et surface des parcelles).

Il convient de noter que le Cadastre du Sénégal doit fournir des efforts supplémentaires par rapport au cadastrage complet du territoire national pour intégrer l'ère du numérique. En effet, la documentation cadastrale d'aujourd'hui est à compléter et à rendre beaucoup plus précise afin qu'elle soit performante pour bien servir la fiscalité foncière ainsi que les autres domaines d'application cadastrale notamment le volet agricole, environnemental, sanitaire, éducatif etc. car le souhait est d'avoir un système d'information qui prend en compte tous ces domaines. Cela sous-entend aussi que le cadastre devrait être rattaché à des registres fonctionnels permettant de tendre vers un cadastre à deux et trois dimensions (3D Cadastre).

La documentation cadastrale, en perspective, sera donc le point de départ d'un système foncier sécurisé et transparent. Elle permettra de jeter les bases d'une gouvernance sobre et vertueuse où les acteurs dialoguent virtuellement avec les demandeurs de services. Les autorités pourront accéder à la documentation cadastrale pour s'informer à temps réel avant la prise de décision. Cette documentation sera donc une composante principale d'un **Cadastre national**.

A partir de ce constat, l'on se pose une simple question réaliste et bénéfique pour la promotion d'une réelle politique d'aménagement et de développement territorial.

A quand la mise en œuvre d'un Cadastre national ? Une idée exprimée par le Chef de l'Etat où les acteurs et usagers dialoguent dans l'équité, la transparence et dans un environnement sécurisé avec un traitement impartial ?

La DGID, à travers le Projet d'Appui à la Réforme de la Gestion du Foncier Urbain (PAGEF), essaie de répondre à cette problématique. En effet, un Système de Gestion du Foncier (SGF) qui constitue un géo portail web permettant le dialogue à distance, sans aucun déplacement et contact physique entre les acteurs du système (Représentant de l'Etat, cadastre, domaine conservation urbanisme, notaire, huissiers, tribunaux etc.) et les usagers (Collectivité territoriale, citoyens etc.) est à l'étude d'une phase pilote au niveau de quatre Centres des Services fiscaux (Dakar Plateau, Ngor Almadies, Rufisque-Bargny et Mbour). A l'issue de la phase test, le déploiement et la généralisation au niveau des autres centres seront effectifs.

Ce géoportail web constitue-t-il la solution à la mise en œuvre du cadastre national ?

Assurément oui, si toute la base de données cadastrales est implémentée, avec une gestion automatisée du NICAD et un dialogue transparent entre les acteurs et usagers dans un environnement sécurisé.

Le Cadastre national comportera un géoportail virtuel et automatique avec des accès sécurisés où tous les corps de métiers (urbanisme, environnement, aménagement du territoire, cartographie à grande échelle, mines et géologie, carrières, transports, santé, éducation ainsi que les forces de défenses et sécurité) peuvent dialoguer sur les données cadastrales pour une aide précieuse à la décision.

La réalisation du **Cadastre national** sur tout le territoire sénégalais est d'une portée considérable pour le développement du pays et s'inscrit pleinement dans le PSE car il permettra d'élargir l'assiette fiscale, de promouvoir la sécurisation foncière et servira de sources de création d'emplois et de richesses.

La mise en œuvre d'un **Cadastre national** participera enfin à l'exécution cohérente et efficiente de la territorialisation des politiques publiques et constituera sans aucun doute la réponse appropriée à la problématique de la mal gouvernance foncière.

Par Seybatou DIEYE,

Chef du Bureau des Affaires foncières et des Lotissements

Références bibliographiques

- BAFL, (2019). *Document d'orienta-*

tions stratégiques pour la prise en compte des morcellements du Sénégal, horizon. Direction du Cadastre, horizon 2021. Direction du Cadastre, 45p ;

- DCAD, (2019). *Rapport de gestion.*, DGID, Direction du Cadastre, 28p ;

- DCAD, (2020). *Rapport de gestion.*, DGID, Direction du Cadastre, 36 ;

- DCAD, (2021). *Rapport de gestion.*, DGID, Direction du Cadastre, 57p ;

- DIEYE, S et DIAGNE, G (2021). *Rapport de mission portant sur la sécurisation foncière.* MFB, DGID, Direction du Cadastre, 55p ;

- Francis Roy et Alain A. Viau (2008). *Les systèmes cadastraux : des instruments de base pour la gouvernance des territoires en Amérique latine ?* Centre de Recherche en Géomatique, Université Laval, Département des sciences géomatiques, Canada, 21p ;

- GADJID, A S (2019). *Rapport détaillé sur la première phase des travaux de recensement et d'évaluation des biens sous le contrôle de l'Etat dénommée « Bâtiments Type.* Direction du Cadastre, 8p ;

- Roy, F. (2006). *Le développement de systèmes cadastraux pour un aménagement durable du territoire.* Cahiers de géographie du Québec, 50(141), 361-369.

<https://doi.org/10.7202/014877ar>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Documentation>

¹ JORS n°6672 du samedi 23 juin 2012.

² Dix-sept (17) missions ont été menées sous la conduite du Bureau des Affaires fon-

cières et des Lotissements de la Direction du Cadastre pour échanger et partager avec les parties prenantes du bloc foncier sur les problèmes, les causes et les origines de la chaîne de production de l'opération de morcellement afin de produire des résultats portant aussi bien sur la problématique des morcellements que sur l'analyse cartographique des parties prenantes dudit processus.

³ Décret n°2014-144 du 05 février 2014 modifiant le décret 81- 683 du 07 juillet 1981 fixant les éléments de calcul du loyer des locaux à usage d'habitation ; - Décret 2014-143 du 5 février 2014 relatif au montant du loyer des locaux à usage d'habitation ;

- Le décret n°81-683 du 07 juillet 1981 toujours en vigueur pour le calcul des valeurs des cours et clôtures, fixait les éléments de calcul du loyer des locaux à usage d'habitation mais été modifié par

- Le décret n° 77-527 du 23 juin 1977 relatif au montant du loyer des locaux à usage d'habitation

- Décret n°2020-765 du 09 mars 2020 fixant le mode de calcul de la valeur locative des locaux à usage d'habitation imposables à la contribution foncière des propriétés bâties ;

- Loi n° 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la Propriété foncière ;

⁴ Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme et son décret d'application n° 2009-1450 du 30 décembre 2009 portant partie réglementaire du Code de l'Urbanisme

⁵ Conforme aux directives UEMOA

⁶ Programme de Modernisation de la Gestion foncière (PROMOGEF) est un programme d'appui à l'amélioration de la gestion du foncier et de l'administration foncière visant à améliorer la gouvernance dans le domaine du droit foncier et de la gestion foncière dans les communes pilotes, à construire des compétences dans les services déconcentrés, dans le secteur privé et dans le secteur éducatif et à améliorer le cadre juridique et réglementaire)

⁷ Le PROCASEF vise les objectifs suivants renforcer la capacité du Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre d'un cadastre à l'échelle locale et nationale et améliorer le système d'enregistrement et de formaliser des droits fonciers dans des zones sélectionnées

⁸ Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides (PROMOGED) qui vise à renforcer la gouvernance en matière de gestion des déchets solides au Sénégal et à améliorer les services de gestion des déchets solides dans des villes sélectionnées



Mme Binta NDIAYE, Chef de la Section « Applications informatiques et Système d'Information Géographiques » au Bureau de la Modernisation et de la Documentation

LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION CADASTRAL (NICAD) ENTRE INITIALISATION, RÔLE DES ACTEURS ET APPORTS DANS LA GESTION FONCIÈRE ET FISCALE



M. François NDIAYE, Chef du Bureau des Etudes et des Travaux techniques (BETT)

RAPPELS

Le numéro d'identification cadastral dénommé NICAD est un identifiant parcellaire unique. Il est conçu pour se substituer à toute autre forme d'identification parcellaire.

L'article 2 du décret 2012-396 du 27 mars 2012 instituant le numéro d'identification Cadastral (NICAD) et précisant ses modalités de mise en œuvre stipule que : « Toute parcelle de terrain, doit posséder obligatoirement un NICAD attribué par le service du Cadastre territorialement compétent de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) ».

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Sénégal, le foncier (urbain et rural) a toujours été un enjeu économique, social et politique important. Les procédures de gestion du foncier sont souvent décriées car caractérisées par leur complexité, leur lourdeur et leur manque de transparence. Au sein des services intervenant sur le foncier, il existait une multiplicité d'identifiants parcellaires.

Dans cette pléthore d'identifiants on pouvait citer entre autres : le numéro du titre foncier, le numéro de lot issu du lotissement, la référence au bail, la référence à la Commission de Contrôle des Opérations domaniales (CCOD), la référence à la délibération du Conseil rural, etc...

Le rapport de présentation du décret 2012-396 du 27 mars 2012 précise que : « Cette multiplicité d'identifiants parcellaires est à l'évidence source de confusion et d'opacité dans la gestion du foncier, par les services compétents ».

Certaines parcelles, non numérotées, comme les équipements n'étaient pas clairement identifiées et pouvaient être source de litige relatif au changement de destination.

La continuité et l'unicité de la numérotation, principe qui devait prévaloir dans tout lotissement, n'était pas respectée. Certains lotissements comportaient des parcelles ajoutées postérieurement à la procédure de lotissement et souvent numérotées bis ou ter, sans faire fi du principe de mise à

jour de la documentation foncière.

En guise de solution, la DGID avait initié des séries de réflexions qui, à terme, ont permis l'adoption, par décret, d'un identifiant (NICAD) unique de la parcelle quelle que soit sa nature juridique ou sa destination. L'attribution du NICAD est une compétence exclusivement dévolue aux Bureaux du Cadastre des Centres des Services fiscaux (CSF).

ROLES DU NICAD

Le NICAD permet l'identification sans ambiguïté de l'unité foncière de base qu'est la parcelle, qu'elle soit régulière ou pas, dans un référentiel unique et normalisé.

La parcelle est caractérisée par une délimitation donc occupation juridique ou simplement physique sur le terrain quelle que soit sa consistance (bâti ou non bâti) et sa destination.

Ce nouvel identifiant vise à améliorer la qualité de l'information cadastrale, foncière et domaniale pour la rendre sécurisée et fiable.

Le Cadastre est un inventaire, une base de données qui dresse l'état de la propriété foncière d'un territoire à l'échelle communale. Le NICAD permet ainsi ce dénombrement du parcellaire par commune.

Le NICAD permet également de palier le défaut d'adressage car la parcelle identifiée figure sur le plan cadastral et est reliée à la commune dont elle dépend.

Le NICAD permet une meilleure maîtrise de l'occupation et la gestion du sol

COMPOSANTES DU NICAD

Le NICAD comporte 16 caractères ainsi libellés :

- un préfixe (8 caractères) issu du découpage administratif tel que défini, par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) à travers le système de codification des localités (SYSCOL) en vigueur au Sénégal ;
- un suffixe (8 caractères) prenant en compte la situation de la parcelle dans la collectivité territoriale et défini par le Cadastre.

SYSTÈME DE CODIFICATION DES LOCALITÉS (SYSCOL)

EXEMPLE: COMMUNE DE NGOR

REGION	DEPARTEMENT	COM/ARR/VILLE	COM/AR/C/RUR	REG	DEP	C/A/V	CA/C
DAKAR	DAKAR	AR.ALMADIES	CA.NGOR	01	1	301	32

8 caractères

EXEMPLE: COMMUNE DE BAMBEY

REGION	DEPARTEMENT	COM/ARR/VILLE	COM/AR/C/RUR	REG	DEP	C/A/V	CA/C
DICOURBEL	BAMBEY	COM.BAMBEY		03	1	101	00

8 caractères

Image 1: Exemples de SYSCOL

NICAD = SYSCOL (Région-Département-Arrondissement-Commune) + Références
Cadastrales (3 caractères pour le numéro de la section et 5 caractères pour le numéro de la parcelle).

Dans le cas d'une copropriété le

NICAD se compose de 19 caractères dont 16 caractères pour la parcelle d'assise et 3 caractères supplémentaires désignant les lots de copropriété.

LES ETATS DU NICAD

La gestion de l'historique du NICAD passe par les différents états que peut prendre cet identifiant. Ces états sont définis dans la note cadre portant sur les modalités d'application du décret 2012-396 du 27 mars 2012 : « Un NICAD peut connaître trois états : actif, inactif et annulé.

Un NICAD est actif si la parcelle qu'il identifie existe sur le plan cadastral.

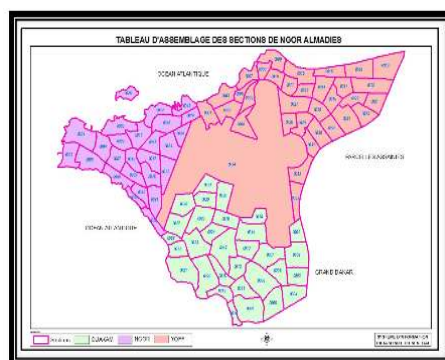
Un NICAD est inactif quand il est réservé en vue de l'identification d'une future parcelle. Ce NICAD possède une existence virtuelle car n'étant pas encore en phase opérationnelle. Ce NICAD ne peut plus être attribué à une autre parcelle. Il passera à l'état actif que lorsque la Conservation foncière aura publié la formalité correspondante et après retour au Cadastre.

Un NICAD est annulé lorsqu'une parcelle et son NICAD cessent d'exister au plan cadastral, suite à une modification (morcellement, fusion, lotissement etc.) dûment enregistrée à la Conservation foncière ».

INITIALISATION DU NICAD

La mise en œuvre effective du NICAD passe d'abord par la confection de plans numériques de l'ensemble des parcelles d'une commune, ensuite par le découpage en sections. Actuellement les parcelles sont numérotées manuellement de manière unique, exhaustive, continue dans chaque section.

La disponibilité de parcellaire cartogra-



phié est un préalable à toute attribution de NICAD. L'extension de la couverture cartographique n'ayant pas atteint une partie du territoire, il faudrait comprendre par-là qu'il reste encore à faire en matière de mise en œuvre du NICAD.

Les services du Cadastre sont gestionnaires du NICAD. A ce titre, ils sont les seuls à pouvoir initialiser le NICAD. Le NICAD est unique et obligatoire pour toute parcelle.

Image 2 : Découpage des communes du CSF de Ngour Almadies en sections cadastrales

AUTHENTIFICATION DU NICAD

A l'issue des travaux d'initialisation du NICAD, l'attention est portée sur la nécessité d'en garantir la fiabilité et d'offrir à l'ensemble des acteurs du foncier une parfaite appropriation de ce nouveau référentiel.

Les Bureaux du Cadastre assurent la stabilité du NICAD, ils sont chargés de rendre disponibles cet identifiant à tout demandeur de Certificats d'Identification cadastrale (CIC). Ils assurent la traçabilité du NICAD conformément à l'évolution des changements apportés à la parcelle qu'il identifie.

A signaler que, présentement, les mises à jour relatives au NICAD sont traitées manuellement par des personnes dûment habilitées, sous le contrôle des Chefs de Bureaux du Cadastre des CSF.

Par conséquent, compte tenu des risques liés à la gestion manuelle, l'automatisation du processus, de l'initialisation du NICAD jusqu'à la délivrance du CIC, est plus qu'urgente.

Consciente de l'importance de la sécurisation des données, la DGID est très en avance sur la mise en place d'un outil de gestion automatisé du NICAD.

DELIVRANCE DE CERTIFICAT D'IDENTIFICATION CADASTRAL (CIC)

Les Bureaux du Cadastre ont la charge de délivrer gratuitement aux usagers, suite à leurs demandes, les NICAD des parcelles à travers un document dénommé Certificat d'Identification cadastrale (CIC). Cette action doit être réalisée, sauf cas de force majeure, dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés suivant la date de récep-

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION CADASTRAL (CIC)

Conforme à la documentation cadastrale à la date du
Validité six mois à partir de cette date.

Demandeur : Me notaire (Réf :)

Région : Dakar		Département : Dakar		Arrond / Com / Ville : Almadies		CA / CR :					
DESIGNATION DES PROPRIETES											
Section	N° Pile	N° du lot	N° TF	Sup	Situation	NICAD	Observations	DESIGNATION NOUVELLE			
								N° Plan de morcellement	N° Section	N° Pile	Contenance cadastrale

P.J. : Le plan du lot concerné.

LE CHEF DU BUREAU

tion de la requête. La délivrance du CIC est systématiquement accompagnée d'un extrait de plan permettant la localisation des parcelles correspondantes. Sa durée de validité est de six (6) mois.

Image 3 : Modèle de C.I.C

LE DOCUMENT DE MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL (DMJP)

Le plan cadastral est sujet à beaucoup de changements, il ne vaut que par sa mise à jour. Le NICAD, étant indissociable à l'unité de base du plan cadastral qu'est la parcelle qu'il identifie, subit également des modifications.

Selon l'article 4 du décret 2012-396 du 27 mars 2012 : « Toute modification apportée à la superficie ou aux limites d'une parcelle doit entraîner l'attribution d'un nouveau NICAD pour la parcelle concernée. Tout morcellement d'une parcelle, entraîne l'annulation définitive de son NICAD et la création d'autant de NICAD qu'il existe de parcelles nouvelles issues de ce morcellement. Toute fusion de parcelles entraîne l'annulation définitive de leurs NICAD respectifs et la création d'un nouveau NICAD pour la parcelle issue de la fusion. Toute affectation au domaine public d'une parcelle entraîne l'annulation définitive de son NICAD.

Tout déclassement constaté du domaine public entraîne la création d'une parcelle et d'un NICAD pour l'emprise concernée.

L'historique des opérations de création-annulation des NICAD sera préservée par le Bureau du Cadastre territorialement compétent, en vue d'assurer la traçabilité des changements affectant les biens immeubles concernés ».

A ce sujet, la note cadre précise que : « Tout changement d'un NICAD déjà attribué fait l'objet d'un suivi et doit pouvoir être justifié au moyen d'un document officiel de mise à jour du plan cadastral (DMJP) ».

RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU NICAD

10.1. SERVICE DU CADASTRE

Les Bureaux du Cadastre des CSF sont les gestionnaires du NICAD. A ce titre, ils ont l'exclusivité de l'initialisation, de l'authentification, de la délivrance et de la traçabilité des changements du NICAD. Ils sont aussi compétents pour ce qui relève de la gestion des changements d'états du NICAD (actif, inactif ou annulé). Ils sont dans l'obligation de rendre disponible le NICAD sauf en cas de force majeure. Ils en assurent sa transmission aux usagers du foncier par voie de CIC. TIONICAD

10.2. GÉOMÈTRE-EXPERT

Le géomètre-expert n'est pas qu'un simple utilisateur, ses travaux topographiques (états des lieux, projets d'aménagement...) peuvent l'amener à formuler des demandes de création de NICAD. Ainsi, ce professionnel jouissant d'une délégation de service public est très souvent l'initiateur du NICAD. Il peut jouer un rôle de premier plan pour une bonne appropriation de cet outil car il constitue l'interface privilégiée entre le Cadastre, les notaires et les usagers.

10.3. NOTAIRE

Les biens immobiliers objets de transactions notariales doivent être, au préalable, précisément identifiés. Ainsi le notaire utilise le NICAD pour désigner tout bien immobilier figurant dans un acte et destiné à être inscrit au Livre foncier. Il doit disposer d'un CIC, en cours de validité, avant la rédaction



De gauche à droite : M. Cheikh CAMARA Inspecteur du Cadastre au Bureau des Etudes et des Travaux techniques ; M. Elimane Malick NDIAYE, Chef de la Section « géomatique et plan cadastral au Bureau de la Modernisation et de la Documentation.

des actes.

10.4. LE BUREAU DES DOMAINES

Le Chef du Bureau des Domaines doit dans le cadre des procédures domaniales identifier sans ambiguïté les biens immobiliers. Ainsi, il doit requérir, du Chef du Bureau du Cadastre territorialement compétent, la délivrance d'un CIC avant la rédaction des actes administratifs (projet de bail, projet d'arrêté d'autorisation d'occuper ...) conformément à l'article 6 du décret n° 2012-396 du 27 mars 2012 instituant le Numéro d'Identification cadastrale (NICAD). Le non-respect de cette obligation entraîne la suspension de l'instruction du dossier domanial.

10.5. LE BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIÈRE

Les biens immobiliers soumis à la Conservation foncière pour l'exécution des formalités doivent être désignés par un NICAD conformément au CIC joint et en cours de validité. Le Conservateur devra ainsi, dans la délivrance des renseignements, mentionner le NICAD attribué à ces biens.

10.6. LE SERVICE DE L'URBANISME

Les opérations d'aménagement prévues par l'article 19 de la loi 2008-43 portant code de l'urbanisme comprennent principalement : la rénovation urbaine, la restructuration, le remembrement urbain, l'aménagement concerté et le lotissement.

Ces opérations, à terme, vont entraîner pour la plupart des modifications et des créations de nouvelles parcelles. L'identification de ces dernières par le NICAD au cours de l'instruction aurait permis une maîtrise exhaustive des biens concernés par ces travaux.

De même la constitution de réserves foncières au profit de l'Etat, prévue par l'article 54 de la loi ci-dessus citée, sur les terres du domaine national nécessite : la délimitation des parcelles nouvelles, l'identification de chacune d'entre elles par le NICAD et en fin l'immatriculation en vue de les intégrer dans le domaine privé de l'Etat.

Les services de l'Urbanisme doivent prendre en considération le NICAD dans l'instruction des dossiers ainsi qu'au moment de délivrer les autorisations de lotir, de morceler, de construire et les certificats de conformité.



M. Ibrahima Solo SANE, Topographe au Bureau des Etudes et des Travaux techniques

10.7. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Article 6 du décret n° 2012-396 du 27 mars 2012 instituant le Numéro d'Identification cadastrale (NICAD) et précisant ses modalités de mise en œuvre stipule : « Tout acte à l'origine de la création d'un droit immobilier, qu'il soit réel ou non, doit mentionner le NICAD de l'emprise foncière concernée... ».

Ainsi, partout où le plan cadastral est disponible, le NICAD doit y être initialisé. De même, toutes les parcelles affectées par voie de délibération ou attribuées par une commission, doivent être identifiées par leur NICAD.

Le NICAD en plus de son rôle d'identifiant parcellaire permet également de renseigner sur l'entité administrative, notamment la commune, dont dépend la parcelle et par conséquent l'autorité (locale ou administrative) territorialement compétente sur cette parcelle. Ainsi le NICAD permet d'éviter des conflits de compétence car étant, de par sa structuration, reliée à une région, un département et une commune. Il n'est pas un identifiant neutre.

Le NICAD en facilitant l'inventaire du parcellaire d'une commune permet aux commissions de fiscalité locale d'appréhender le potentiel fiscal de leurs territoires respectifs.

Les modifications relatives à un nouveau découpage administratif sont prises en compte par le NICAD. Cette prise en compte qui concerne égale-

ment toutes les autres modifications pouvant concerner la parcelle se fait par l'annulation et la création d'un niveau NICAD. Le NICAD est relié à la parcelle qui est un objet dynamique (changements de forme, de superficie, de circonscription administrative dans le cas d'un nouveau découpage...), ainsi le NICAD y relatif peut également être modifié.

Ces changements sont sauvegardés dans le Document de Mise à Jour du Plan cadastral (DMJP) qui permet de retracer l'historique des modifications intervenues sur une parcelle.

APPORT DU NICAD DANS LA GESTION FONCIÈRE

L'objectif visé dans l'institution du Numéro d'Identification cadastrale (NICAD) est indiqué en ces termes dans le rapport de présentation du décret 2012-396 du 27 mars 2012 : « la mise en place de ce nouvel identifiant unique, est gage d'une gestion rationnelle et transparente du foncier sur l'ensemble du territoire ».

Le Directeur général des Impôts et des Domaines de par la note, n°82 MEF/DGID/PAGEF en date du 03 juillet 2014 consacrée à la mise en œuvre du NICAD, avait introduit son propos en ces termes : « La nécessité d'une bonne traçabilité, et d'une réelle transparence dans la gestion foncière, a conduit la Direction générale des Impôts et des Domaines à mettre en place un identifiant unique, avec la prise du décret n°2012-396 du 27 mars 2012 instituant le Numéro d'Identification cadastrale (NICAD). Il s'est agi

d'une sorte d'état civil de la parcelle, conçu pour se substituer à toute autre formule d'identification parcellaire ».

Si l'état civil d'une personne peut être définie comme « l'ensemble des éléments relatifs à la personne qui identifie un individu tels que les nom et prénoms, la date et le lieu de sa naissance, sa situation maritale », il sera plus aisé de comprendre ce que repré-

visée plus haut, « pour compter du 14 juillet 2014, qu'aucun acte administratif (contrats de bail, droits de superficie, projet d'arrêté d'autorisation d'occuper, ne peut être soumis à la signature ou à l'approbation de l'autorité compétente, s'il ne comporte au préalable de Numéro d'Identification cadastrale.

En définitive, pour les besoins de transparence en matière de gouvernance

duelle ». « Il est donc aisé de comprendre que les collectivités aient toujours pensé à opérer un prélèvement sur cette forme de richesse réelle facile à déceler et à atteindre. C'est là le point de départ de la contribution foncière ».

Pour assurer une répartition correcte de cette contribution, il faut au préalable bien identifier les biens et les personnes imposables.

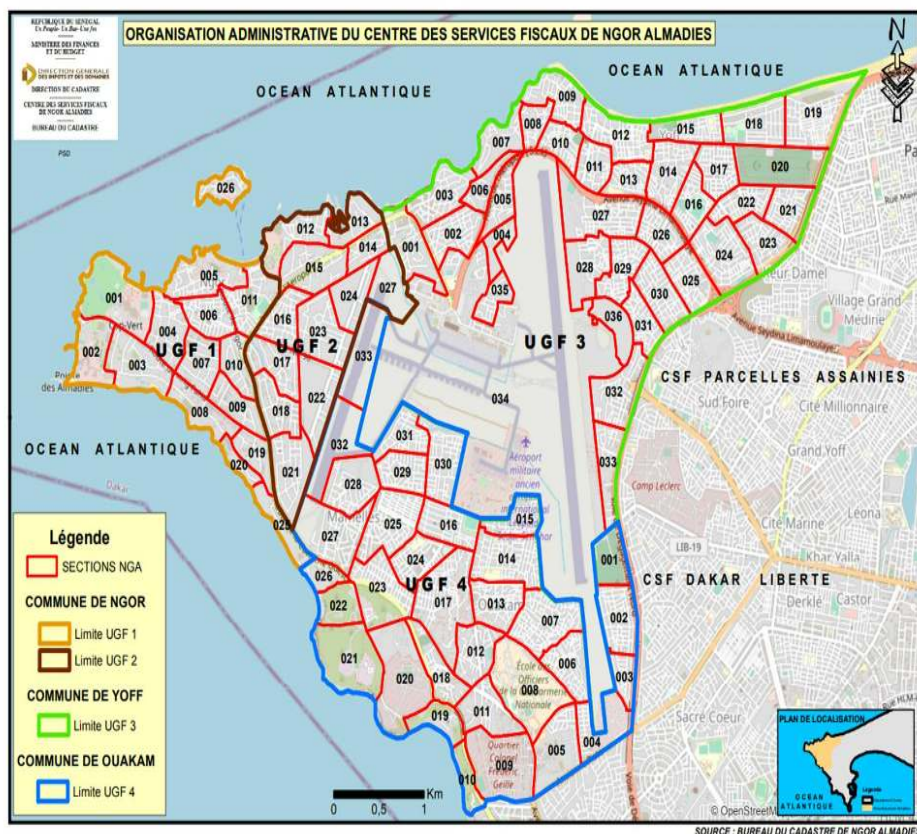


Image 4 : Des Unités de Gestion fiscale (UGF) découpées en fonction des sections cadastrales

sente le NICAD pour une parcelle.

Au regard des seize (16) caractères du NICAD, les huit premiers « RR D AAA CC » région, département arrondissement et commune) représentent le lieu de naissance de la parcelle. Les trois caractères de la section « SSS » peuvent être considérés comme le nom de famille et les cinq (05) derniers « PPPPP », (numéro de la parcelle dans la section) comme le prénom. Par conséquent, on peut dire sans risque de se tromper que le NICAD est, en quelques sortes l'état civil de la parcelle.

Par ailleurs, compte tenu de son importance dans le dispositif de la gestion foncière, le Directeur général des Impôts et des Domaines avait instruit ses services, à travers la note de service

foncière, la DGID a positionné le NICAD au cœur de toutes les procédures cadastrales (délimitation, dénombrement parcellaire, etc.), domaniales (régularisations, cessions définitives, etc.) et foncières (immatriculation, morcellement, etc.). Pour ce qui concerne la gestion du domaine national, notamment en ce qui concerne la sécurisation des délibérations et des approbations, l'objectif ne saurait être atteint sans l'obligation d'identifier les parcelles par le NICAD.

APPORT DU NICAD DANS L'ELARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE

Dès l'origine des sociétés humaines, la possession de la terre a joué un rôle essentiel. Elle a constitué notamment l'une des bases de la richesse indivi-

La loi 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code général des Impôts (CGI) modifié, a institué dans chaque commune, en son article 308, la création d'une commission de la fiscalité locale.

Le CGI énonce en son article 309 alinéa 7 que : « la commission s'appuie sur les renseignements cadastraux (plans), sur les données recueillies au cours du recensement, ainsi que sur tout renseignement utile pour localiser les immeubles (NICAD) et procéder à l'identification de leurs occupants ».

La mission fiscale du Cadastre consiste, avec le plan parcellaire, à contribuer à la maîtrise de l'assiette des impôts fonciers en assurant l'exhaustivité du recensement, l'objectivité de l'évaluation et l'équité de l'enrôlement. Pour assurer la répartition équitable de l'impôt foncier il faut connaître : l'étendue, la nature, la valeur des biens ; d'où la nécessité d'établir un état descriptif et évaluatif du sol.

Ainsi, le NICAD, dans le cadre de l'établissement de cet état descriptif, permet un inventaire exhaustif des unités foncières de base du plan cadastral que sont les parcelles.

A titre d'exemple, les parcelles identifiées avec NICAD, par le Cadastre, sur l'ensemble du territoire national au début de l'année 2022 sont de 1 228 325 alors que les parcelles identifiées sur la base de données des Bureaux de la Fiscalité sont de 147 585. Cette grosse différence mérite l'intégration du NICAD dans les rôles d'imposition.

Dans le cadre du Recensement national des Propriétés imposables (RNPI) en cours, le NICAD constitue la clé primaire de la base de données, c'est à dire la donnée qui permet d'identifier de manière unique les biens imposables.

Les avantages du recensement par section cadastrale avec le NICAD

comme identifiant parcellaire sont entre autres : l'élargissement de l'assiette, une meilleure identification des biens imposables, une collaboration efficace entre les Bureaux du Cadastre et ceux de la Fiscalité pour l'amélioration des recettes, le rétablissement de l'équité fiscale, diminution des cotes irrécouvrables.

Le NICAD ayant un lien avec la commune, permet aux commissions de fiscalité locale d'avoir une meilleure maîtrise de leur potentiel fiscal.

L'identification précise des immeubles et des redevables de l'impôt facilite la distribution du courrier fiscal et réduit les retours pour adresses inconnues.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les acteurs du foncier ont, dans leur grande majorité, constaté que l'imprécision dans la définition de certaines limites entre communes, constitue la première contrainte à la mise en œuvre du NICAD. Il s'y ajoute la non matérialisation physique par bornes ou repères fixes des limites administratives.

Il ne faut pas non plus occulter le défaut de mise à jour à temps réel de l'information cadastrale et la gestion manuelle des NICAD depuis l'attribution jusqu'à la délivrance des CIC en passant par les étapes de mise à jour.

Il urge donc de trouver remèdes à ces problèmes visés supra par :



Mme Nafy Diouf KOITA, Chef de la Cellule Ressources

- la matérialisation sur le terrain par des bornes ou repères rattachés au RRS04 de tous les sommets de limites entre communes ;
- l'extension de la couverture cartographique en attendant le cadastre national ;
- l'automatisation du processus de mise en œuvre du NICAD.

Le règlement de ces trois (03) questions pourrait sans aucun doute améliorer la disponibilité et la sécurisation du NICAD.

Par **François NDIAYE** :
Chef du Bureau des Etudes et des Travaux techniques (BETT)

de la Direction du Cadastre Chef du Bureau de la Modernisation et de la Documentation (BMD), par intérim, de la Direction du Cadastre Responsable Groupe de travail « Cadastre » du Système de Gestion du Foncier (SGF)

TEXTES DE REFERENCE :

- Décret n° 2012-396 du 27 mars 2012 instituant le Numéro d'Identification cadastrale (NICAD) et précisant ses modalités de mise en œuvre ;
- Note cadre n°165 MEF/DGID/DCAD du 11 avril 2013 fixant les modalités d'application du décret n°2012-396 du 27 Mars 2012 ;
- Note de service n°082 MEF/DGID/PAGEF du 03 juillet 2014 portant sur la mise en œuvre effective du NICAD ;
- Note de service n°954 MEFP/DGID/DCAD du 12 octobre 2017 relative à la transcription du NICAD sur les documents délivrés par les services du Cadastre ;
- Note de service n° 053 MFB/DGID du 22 avril 2020 portant rappel de la procédure d'instruction et d'établissement des baux.



M. François NDIAYE, Chef du Bureau des Etudes et des Travaux Techniques en séance de travail avec ses collaborateurs

4 questions à...



MME DEMBA DIENG DIRECTEUR DU CADASTRE

PARLEZ-NOUS UN PEU DE LA DIRECTION DU CADASTRE DANS LE DISPOSITIF DE LA GESTION FONCIÈRE AU SÉNÉGAL EN QUELQUES LIGNES.

L'Etat du Sénégal a très tôt compris l'importance d'un cadastre pour un Pays qui aspire au développement. C'est à ce titre qu'il a posé, quelques années après les indépendances, des actes forts portant sur l'institution d'un service du Cadastre qui, depuis l'année 1979, a été érigé en Direction nationale rattachée d'abord au Ministère chargé de l'Urbanisme avant de revenir à la même année au sein de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID).

Pour revenir à la question, je rappelle que le foncier au Sénégal est constitué par trois grands ensembles :

- le Domaine national régi par la loi 64-46 du 17 juin 1964 ;
- la Propriété foncière organisée par la loi 2011-07 du 30 mars 2011 ;
- le Domaine de l'Etat régi par la loi 76-66 du 02 juillet 1976.

En effet, le Cadastre, de par ses missions techniques, fiscales, juridiques,

administratives et documentaires, est un maillon important de la gestion foncière.

A ce titre, en matière de gestion du Domaine national, le Cadastre dispose de deux outils (plan de délimitation et NICAD) qui permettent aux décideurs (conseil municipal et administration territoriale) de prendre les meilleures décisions pour ce qui concerne les délibérations et les approbations.

Pour ce qui est de l'application du régime de la Propriété foncière, le Cadastre est seul compétent en matière de bornage, d'immatriculation et de morcellement de titres fonciers (TF), de fusion de TF. Ceci pour dire le bornage est une opération incontournable dans le processus de délivrance de titres de propriété.

Quant à la gestion du Domaine de l'Etat, le Cadastre intervient au niveau des procédures de demandes de régularisations par voie de bail, de cessions définitives en donnant les informations (superficie, nature juridique, niveau de mise en valeur, prix de cession, etc.) nécessaires à la poursuite de l'instruction jusqu'à la rédaction de l'acte administratif (contrat de bail ou acte de vente).

En matière de projet d'intérêt général, le cadastre est compétent pour tout ce qui relève de la situation foncière, un préalable avant toute rédaction de décret de cessibilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE), le Cadastre intervient, en amont des grands projets, par des actions de situation foncière. En outre, il joue un rôle d'assistance, de supervision, de conseil, de suivi, de recadrage et d'orientation dans la mise en œuvre des projets/programmes à référence spatiale (PROMOGED, PROMOGED, PROCASEF, PAGEF, PORT DE NDAYANE, etc.).

QU'EST-CE QUE LE CADASTRE FISCAL ET COMMENT PEUT-IL AIDER À L'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE, À LA DÉTERMINATION DES DROITS DE MUTATION ET AU CALCUL DE LA VALEUR LOCATIVE ?

A ce sujet, je voudrais rappeler que l'article 78 de l'arrêté 10012 du 14 juin 2017 portant organisation de la Direction générale des Impôts et des Domaines précise qu'en matière fiscale la Direction du Cadastre est compétente :

- « de l'évaluation et du contrôle de la valeur locative des propriétés bâties et non bâties et des constats de mise en valeur » ;

- du recensement et de l'identification des propriétés bâties ou non bâties et de leurs occupants ;

- de la révision des évaluations et des recensements » ;

Je pense que l'article visé supra a apporté une réponse à la première partie de la question relative au cadastre fiscal.

Quant à l'élargissement de l'assiette, je pense que pour réussir une fiscalité foncière, il faut impérativement maîtriser chacune des deux composantes qui suivent :

- le bien imposable (identifiant, localisation, valeur locative, usage, adresse, etc.) pour lequel le Cadastre est mieux outillé de par sa base de données ;

- le redevable de l'impôt (nom, prénoms, n°CNI, NINEA, adresse, etc.) qui découle d'opération de recensement.

En effet, pour mieux comprendre l'apport de la Direction du Cadastre (DCAD) en matière d'élargissement de l'assiette, il faut voir les objectifs annuels fixés pour le compte du Cadastre (100.000 primo contribuables) en matière de collecte de données internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme Yaatal de la DGID.

Quant à la valeur locative des biens imposables, l'article 291 de la loi 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code général des Impôts, précise que la valeur locative est déterminée par la méthode cadastrale.

A défaut, l'évaluation est établie par comparaison avec des locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou est notoirement connu.

Pour mieux assoir les bases des impôts fonciers, le Président de la République a signé en date du 09 mars 2020, le décret 2020-765 fixant le mode de calcul des locaux à usage d'habitation imposables à la contribution foncière des propriétés bâties. Ce

mode de calcul est communément appelé méthode cadastrale simplifiée.

En ce qui concerne la détermination de la valeur vénale des biens pour le calcul des droits d'enregistrement et de mutation, le Cadastre est tout aussi outillé à cet effet.

POURQUOI DIT-ON QUE LE CADASTRE JOUE UN RÔLE DE TRANSPARENCE ET DE BONNE GOUVERNANCE ? VOTRE PLAIDOYER POUR LE PLAN DE CADASTRAGE NATIONAL DU SÉNÉGAL (PCNS).

Je pense que tout acteur ou usager du foncier peut dire sans risque de se tromper que le cadastre joue un rôle de transparence et de bonne gouvernance dans l'administration des terres pour plusieurs raisons.

En effet, il s'avère qu'on ne peut aucunement parler de gestion foncière sans parler de droit ou d'objet du droit.

En ce qui concerne le droit sur une terre quelle qu'elle soit, il ne peut être

conséquent de détermination des attributs liés à cette dernière.

Au regard de ce qui précède, il est facile de comprendre le plaidoyer que je ne cesse de faire pour la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un cadastre national comme recommandé par le PSE 2 comme action prioritaire dans le cadre de la poursuite des réformes relatives à l'accès facile au foncier.

La couverture intégrale du territoire par un plan cadastral fiable et à jour permettra, à terme, à l'autorité de prendre les meilleures décisions en matière foncière, qui auront pour effet, d'amoindrir au maximum les conflits liés à la terre.

En matière fiscale, elle aura comme effet immédiat l'élargissement considérable de l'assiette de la contribution des propriétés bâties et non bâties.

PARLEZ-NOUS DE L'APPORT DU CADASTRE DANS LE PROGRAMME YAATAL.

A ce sujet, il faut rappeler qu'en tant que Directeur du Cadastre j'ai signé avec le Directeur général des Impôts et des Domaines un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023. J'ai pris l'engagement de contribuer avec l'appui de la Direction, à accompagner le programme « YAA-TAL » dans son volet relatif à la mise en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement, à l'adaptation des règles et procédures existantes en matière fiscale et foncière, au parachèvement de la transformation digitale, à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et au renforcement de l'efficacité opérationnelle.

A titre de bilan pour la gestion 2021, l'évaluation des performances de la DCAD a révélé un taux d'efficacité de 78% avec sept (07) activités prioritaires réalisées sur neuf (09) initialement prévues.

En ce qui concerne la collecte de données internes pour l'enrôlement de primo contribuables, sur un objectif annuel fixé à cent mille (100.000), la DCAD en a réalisé 47.465 soit un taux de réalisation de 47.47%.



prononcé de manière transparente sans maîtrise au préalable de certaines caractéristiques liées à cette dernière. Il s'agit principalement de l'identifiant (NICAD) de la parcelle, de sa nature juridique et de sa superficie qui, somme toute, relèvent de compétences réservées à la Direction du Cadastre.

Quant à l'objet du droit (la parcelle), il y'a lieu de rappeler que le Cadastre est seul compétent en matière de cartographie à grande échelle, de confection et maintenance du plan cadastral, de dénombrement parcellaire et par

LA GOUVERNANCE CADASTRALE: ENJEUX ET PERSPECTIVES DES TERRES AU SÉNÉGAL



Par Mme NDOYE
Awa NDIAYE

Depuis 2014, le Sénégal a mis en place une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs sur les Directives volontaires (DV) pour une gouvernance foncière (GF) responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière, l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, et d'effectuer le suivi et l'évaluation de la gouvernance foncière au Sénégal. C'est dans ce sens que Vox pop est allé à la rencontre de certains experts pour recueillir leur avis notamment sur le cadastrage et la sécurisation foncière au Sénégal.

Mamadou Lamine Fall, Ingénieur Géomètre Expert



Le cadastre dans ses différentes missions, contribue à une bonne connaissance du territoire, de son occupation aussi que du parcellaire.

La gestion d'un territoire implique avant tout la connaissance de ses limites, de sa contenance (superficie), de son contenu et de la nature juridique du parcellaire.

Pour connaître la plus petite unité d'un territoire communale (la parcelle), il est nécessaire de la dénommer de manière univoque. Il faudra aussi la définir physiquement, c'est-à-dire fixer ses sommets, ses limites dans un référentiel géodésique national (ce qui permettrait de le reconstituer en cas de besoin).

Il faut obligatoirement recourir à la définition physique de la parcelle quel que soit le régime foncier mis en place.

Aussi, les actes de publicité foncière comme les actes notariés se réfèrent au plan foncier détail.

L'absence de définition physique altère la qualité des actes pris sur une parcelle.

Le Cadastre permet d'illustrer les actes notariés et administratifs, sert de soubassement à la publicité foncière et aussi constitue un élément de preuve indéniable lors des opérations de reconstitution de limites. Il est essentiel dans la mise en œuvre d'une bonne gouvernance foncière.

Au Sénégal la DGID a mis en place un identifiant unique et univoque, qui couplé à une définition physique référencée au réseau de référence du Sénégal (RRS04) lèvera désormais tout équivoque sur une assiette foncière cadastrée, par la connaissance juridique de son parcellaire.

Il serait aussi hautement souhaitable de procéder au cadastrage du territoire et d'assurer sa mise à jour dans un intervalle de temps raisonnable.

Abdou Akhim Gningue, Chef du bureau de la législation foncière, domaniale et cadastrale



La gouvernance foncière renvoie au processus de mise en œuvre des politiques de gestion de la terre. De ce point de vue, elle laisse entrevoir plusieurs aspects en raison, notamment de la multiplicité des régimes juridiques portant sur la terre qui induisent une multiplicité des

acteurs (domaine national, domaine de l'Etat et propriété privée). Cependant, l'enjeu fondamental de toute gouvernance foncière est la quête de sécurité c'est-à-dire le sentiment d'être à l'abri de tout danger et risque. Cette sécurité est assurée en partie par le cadastrage c'est-à-dire l'ensemble des opérations du cadastre. Nous en étudierons quelques-uns en raison des contraintes de taille du document.

Le cadastre permet d'abord d'assurer la sécurité par l'identification des parcelles grâce au numéro d'identification cadastrale,

Ensuite le bornage garantit la fixation indiscutable des limites des propriétés immobilières immatriculées. Il est effectué de façon contradictoire et au terme d'une publicité qui justifie le caractère inexpugnable. Tout changement qui survient dans la consistance matérielle de l'immeuble au cours de la vie du titre foncier créé à la suite d'une procédure d'immatriculation requiert une intervention du cadastre et réciproquement les opérations effectuées par le conservateur sont portées à la connaissance du cadastre pour la mise à jour du plan cadastral. La concordance de l'information foncière au niveau des deux services est de ce fait assurée.

Enfin, la délimitation des dépendances du domaine public qui est une opération périodique à cause des mutations de ce domaine (avancée de la mer par exemple) permet de connaître périodiquement ses limites et contribue à éviter la nullité de certaines opérations.

CAMPAGNE DE VULGARISATION DU PROGRAMME YAATAL

Caravane Yaatal, un message stimulant révélateur d'une vision éclairée



Par Abdou FAYE,
Chef Section
Communication interne

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) est une administration publique qui donne une place de choix à la fonction communication en générale et qui insiste en particulier sur la communication interne. Ainsi, sur instruction de Monsieur Bassirou Samba NIASSE, Directeur général des Impôts et des Domaines, le Bureau de la Communication et de la Qualité (BCOMQ), en collaboration avec le Bureau de la Stratégie et de la Modernisation (BSM), a initié la campagne de vulgarisation du Programme Yaatal à l'endroit du personnel interne. Cette campagne est dénommée Caravane Yaatal et a pour cible tout le personnel de la DGID.



Présidium de l'atelier à Fatik

C'est dans ce cadre que durant les mois de janvier et février 2022, une équipe conduite par Monsieur Youssouf DIONE, Chef du BCOMQ, et constituée des agents du BCOMQ et du BSM, a sillonné le territoire national pour aller à la rencontre du personnel des Centres des Services fiscaux (CSF) des régions. Les ateliers de la caravane ont vu la participation, par visio-conférence, du Directeur général Bassirou Samba NIASSE, du Coordonnateur Abdoul Aziz GUEYE, du Directeur des Services fiscaux Mouhamadou SY et de son adjoint Makhaly FAYE.

LA CARAVANE YAATAL, UNE CAMPAGNE STRATÉGIQUE POUR SENSIBILISER LE PUBLIC INTERNE

L'objectif de cette caravane est de former et sensibiliser le personnel interne sur les enjeux du programme Yaatal et ses outils de pilotage. De manière spécifique, la vulgarisation du programme Yaatal en interne permet au personnel de comprendre la gestion actuelle des finances publiques, le pourquoi du programme Yaatal, la signification et le contenu du Yaatal, les objectifs du Yaatal ainsi que sa philosophie et sa gouvernance.

vernance.

Cette caravane devrait aussi permettre au personnel d'avoir les outils nécessaires sur le Yaatal pour mieux communiquer avec les usagers, de comprendre l'esprit du Yaatal afin de lever les cloisons et éviter les asymétries d'information pour cultiver une synergie d'équipe et une collaboration effective des différents services, de renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance, de maîtriser les outils de pilotage qui mettent en œuvre le Yaatal et enfin de s'approprier le programme Yaatal pour une meilleure mise en œuvre.

Les activités de la caravane ont toujours commencé toujours par une visite des locaux conduite par le Chef de Centre qui permet de trouver les agents dans leur situation réelle de travail et d'apprécier de visu les conditions de travail du personnel régional ainsi que les moyens qui sont mis à leur disposition. De ce fait, l'équipe de la caravane accompagnée du Chef de Centre a visité chaque bureau et chaque compartiment des locaux abritant le centre. Elle a ainsi rencontré tout le personnel en situation de travail et échangé directement avec l'occupant de chaque

bureau sur l'état d'avancement des dossiers, les conditions dans lesquelles il est mis, sa façon d'interagir avec les usagers, l'adéquation des locaux et du matériel nécessaire pour effectuer correctement ses tâches quotidiennes, entre autres sujets.

En outre, cette caravane a vu la participation des administrations sœurs et de diverses partenaires à chaque étape. Il s'agit de la subdivision régionale des Douanes, de la Division régionale de l'Urbanisme, de la Trésorerie Paierie régionale, des Commissions de la Fiscalité locale, des Collectivités territoriales, des experts fiscaux, des agents recenseurs, des associations de commerçants, des promoteurs immobiliers, des Chefs de quartiers etc.

La campagne de vulgarisation du programme Yaatal à l'endroit du personnel est une étape primordiale dans la mise en œuvre du plan d'actions de la communication interne. De ce fait, lors des passages de l'équipe dans les CSF de Fatik, Kaolack, Mbour, Ziguinchor, Kolda, Tamabounda, Saint-Louis, Louga, Diourbel et Matam, des allocutions d'ouverture ont démarré chaque séance suivies de présentations portant



Présidium de l'atelier à Kaolack

sur la quintessence du programme Yaatal, ses outils de pilotage et un résumé de la stratégie de communication de la DGID. A la suite des présentations, d'intéressantes discussions ont eu lieu avant que le Directeur général ne prononce son message pour remobiliser les troupes avec de fortes recommandations.

LA CARAVANE YAATAL, DES MESSAGES FORTS, PORTEURS D'ESPOIR

A chaque étape, les Chefs de Centres ont salué l'initiative, remercié et félicité le Directeur général, le Directeur des Services fiscaux ainsi que le Chef du Bureau de la Communication et de la Qualité et toute l'équipe de la caravane. Par la suite, le Chef du BCOMQ et le DSF ont introduit l'idée de la caravane et ont contextualisé la nouvelle gestion budgétaire objet du « Yaatal ». L'occasion a été ainsi donnée aux Chefs de Centre de revenir sur leurs résultats de l'année 2021. En somme, ils sont revenus aussi sur leurs objectifs spécifiques de recettes fixés pour l'année 2022 ainsi que sur leurs conditions de travail et les moyens matériels et humains mis à leur disposition. Les Chefs de Centre ont aussi parlé de l'esprit d'équipe qui favorise le croisement des fichiers des différents Bureaux pour une meilleure exploitation des données, de l'exploita-

tion de renseignements extérieurs venant des partenaires, la nécessaire contribution de tous ceux qui doivent cotiser, à hauteur de leur capacité contributive, etc. Cela doit permettre d'enrôler de nouveaux contribuables, les fidéliser et en faire des usagers utiles et cotisants par une amélioration de la qualité des services rendus, comme indiqué dans le Programme Yaatal.

Les présentateurs ont mis l'accent sur l'importance de la campagne de vulgarisation tout en faisant un bref résumé du contexte et des objectifs du Programme Yaatal ainsi que de sa nécessaire mise en œuvre par une bonne compréhension dudit programme par le personnel de la DGID. Ils ont rappelé que le Yaatal est un programme institutionnel dénommé « Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier », appelé pédagogiquement « Programme Yaatal » qui est décliné sur 4 années et a pour objectif principal de faire gagner au Sénégal un taux de pression fiscale de 20% d'ici 2024 à raison de 1 point par an.

Ils sont également revenus sur la réforme des finances publiques qui responsabilise les dirigeants et accorde un principe de redevabilité et d'imputabilité issu de la Gestion axée sur les Résultats (GAR) dont les maîtres mots sont la performance et la transparence. La caravane Yaatal est un effort de vulga-

risation du programme pour mettre à jour tous les agents de la DGID, renforcer leur compréhension du Yaatal et en faire leur viatique ; les agents doivent garantir un service de qualité, pour cela il faut une amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers. Cela participe de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la maîtrise des assiettes foncières, entres autres.

Les présentateurs ont également parlé des Plans de Travail annuels (PTA) des différents CSF qui regroupent les objectifs du programme Yaatal et fondés sur ses différentes orientations parce que tous les CSF doivent être au rendez-vous lors de la restitution des résultats de la DSF. Dans leur exposé, ils ont parlé de l'augmentation du nombre de cotisants en matière d'impôts locaux qui est attendue pour les CSF, mais aussi de l'apport des Commissions de la Fiscalité locale (CFL). Ils ont mis l'accent sur le Yaatal qui est synonyme de partage, de solidarité, d'élargissement, de coopération, de synergie d'équipe, etc. Ils ont soutenu aussi que la hiérarchie sera toujours là pour accompagner tous les CSF en étant très sensible à leurs préoccupations afin de les mettre dans de bonnes conditions de travail.

Dans la même dynamique, ils ont parlé des Contrats annuels de performance (CAP) transmis aux Chefs de Centre pour qu'ils puissent se les approprier. Ils ont mis en exergue les objectifs stratégiques assignés à la DSF pour la réussite du Programme Yaatal. Il faudra mettre en œuvre des procédés d'élargissement de l'assiette basés sur le renseignement et enrôler le maximum de contribuables cotisants. Ils ont souligné les activités de terrain à travers le projet de Recensement national des Propriétés imposables (RNPI), la maturité digitale pour une meilleure gestion des usagers mais aussi l'existence d'une certaine diplomatie pour bien traiter les contribuables. Ils ont terminé leur propos en soutenant que la caravane de vulgarisation du Yaatal vise le personnel interne certes, mais, elle vise aussi les collectivités territoriales, les administrations sœurs et autres.

Le constat qui a été à l'origine de la mise en place du Programme Yaatal est le fait que peu de contribuables cotisent pour un grand nombre d'usagers. Pour pallier cette situation, il a été retenu d'élargir l'assiette fiscale, de maîtriser les assiettes foncières et d'améliorer la qualité de services ren-



Caravane Yaatal, étape de Mbour



Caravane Yaatal, étape de Ziguinchor

des usagers pour contribuer ainsi au relèvement du taux de pression fiscale à 20% en 2024, d'où le slogan du Programme Yaatal « Yaatal Natt, Teggi Yokkuté ». Ce programme sensibilise les populations sur l'importance de l'impôt, son rôle dans le financement du développement, l'équité et la justice fiscale. Le Yaatal prône et promeut le consentement à l'impôt, le civisme fiscal et la culture de l'impôt. C'est pourquoi, les panélistes ont soutenu « *Na nieupp natt, gnou and tegguëndoo ndah niou am mouthie ak ndam* ». Les messages ont été importants, les présentations ont été des moments forts lors de la caravane de vulgarisation du Yaatal.

LE PROGRAMME YAATAL, DES OBJECTIFS BIEN IDENTIFIÉS, UN CONTENU PERTINENT

Le noyau de la campagne de vulgarisation du Programme Yaatal a été constitué par la présentation du Programme Yaatal avec ses outils de mise en œuvre. Cela a permis au personnel interne, aux administrations sœurs des régions et aux partenaires d'avoir une meilleure compréhension du Yaatal.

L'exposé sur le Programme Yaatal a montré que ce dernier est le programme budgétaire numéro 3 du Ministère des Finances et du Budget (MFB) intitulé « Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier » dont le responsable est Monsieur Bassirou Samba NIASSE, Directeur général des Impôts et des Domaines. Le Programme Yaatal est donc mis en œuvre dans un contexte international où le Sénégal s'est engagé au niveau des agendas 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et 2063 de l'Union africaine (UA), entre autres traités internationaux. Le besoin de financement du Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) du Plan Sénégal émergent (PSE) (2019-

2023) dont 4248 milliards sont censés provenir des ressources internes est aussi une motivation de plus et requiert une mobilisation plus importante de recettes fiscales internes pour réduire les risques de vulnérabilité du pays vis-à-vis de la gestion de sa dette publique.

Le programme Yaatal est l'ensemble des mesures et actions que prévoit de mettre en œuvre la DGID, avec pour objectif général, de faire gagner au Sénégal un point supplémentaire de Taux de Pression fiscale (TPF) par an, jusqu'à atteindre 20% en 2024. Il se décline en quatre volets, il s'agit de l'enrôlement de masse et la mise en place d'un cadre d'encadrement et de suivi de nouveaux contribuables, la mise en place d'une stratégie de mobilisation des recettes fondée sur une gestion intelligente du renseignement, la démocratisation de l'accès à la terre et la réforme profonde des modes de fonctionnement de l'administration fiscale et foncière. Il importe d'améliorer le consentement à l'impôt si l'on veut rendre le système fiscal viable et pérenne. Alors le Yaatal se résume en trois mots : Natt, Teggi et Yokkuté.

En effet, si le Programme «YAATAL», dans sa stratégie, a pour objectif général de « contribuer au relèvement du taux de pression fiscale à 20% en 2024 », il est décliné en cinq (05) objectifs spécifiques (OS) qui sont les suivants :

- mettre en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement ;
- adapter les règles et procédures existantes en matière fiscale, domaniale et foncière ;
- parachever la transformation digitale ;
- améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- renforcer l'efficacité opérationnelle.

Les OS sont déclinées en actions prioritaires et activités phares traduites en engagements dans les Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) des directions et bureaux rattachés. Le Programme Yaatal est constitué de treize (13) actions prioritaires. Il est mis en œuvre par des outils de pilotage pour une gestion transparente.

Ainsi, dans le cadre de la Gestion axée sur le Résultat (GAR) pour mettre en avant la transparence et la performance qui sont mises en exergue dans la pratique actuelle des finances publiques, la DGID s'est dotée d'outils de pilotage pour une mise en œuvre efficace du Programme Yaatal. Ces derniers sont constitués d'abord d'outils de planification opérationnelle composés du Projet annuel de Performance (PAP) et du Plan de Travail annuel (PTA). Ensuite des outils de contractualisation composés du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2020 – 2024 et du Contrat annuel d'Objectifs (CAO). Enfin, il y'a les outils de suivi et d'évaluation constitués des Tableaux de Bord opérationnels (TBO) de suivi des activités et des performances et du Rapport annuel de Performance (RAP). A la suite de la présentation du Programme Yaatal et ses outils de pilotage, un résumé de la stratégie de communication de la DGID a été exposé par le BCOMQ.

LE PROGRAMME YAATAL, UNE COMMUNICATION ADAPTÉE POUR MIEUX ATTEINDRE LA CIBLE

Pour la présentation de la stratégie de communication de la DGID, l'accent a été mis sur les résumés des plans d'actions de communication des différentes Sections du Bureau de la Communication et de la Qualité (BCOMQ).

Il s'agit, en premier lieu, de la Section Communication interne. En effet, les missions de cette Section ont été exposées. La communication interne est définie comme l'ensemble des actions de communication mises en œuvre au sein de la DGID, qui permettent aux collaborateurs de mieux accéder à l'information et de mieux communiquer ensemble, ayant pour but de fédérer les agents autour d'une culture commune. Il existe différentes formes de communication interne (descendante, ascendante et transversale) qui ont pour



Présidium de l'atelier à Kolda

objectifs d'informer à temps réel le public interne, c'est-à-dire d'assurer une bonne circulation de l'information pour une appropriation correcte des politiques internes. Egalement de partager l'information en interne et à tous les niveaux pour une bonne prise en charge, mais aussi de fédérer, motiver et valoriser le personnel pour donner plus d'importance aux différents métiers de la DGID et promouvoir les plus méritants.

En outre, la communication interne est basée sur des supports de communication qui sont les suivants : les points focaux communication, le réseau interne WhatsApp, les réunions de coordination périodiques et régulières, le web to sms, la revue électronique mensuelle Flash Infos, le Magazine trimestriel de la DGID « ID », la messagerie Outlook, les reportages vidéos hebdomadaire et animatique (Newsletters), entre autres. Il y'a aussi les séminaires de partage, les Team building, les apéros ou afterwork, les visites de courtoisie et de travail, etc. Rappelons aussi que la caravane Yaatal une activité de communication interne.

Deuxièmement, parlant du plan d'actions de communication externe qui, de manière générale, porte sur la communication de masse. Il s'agit d'informer le public externe, donner la bonne information aux usagers et le grand public. Dans ce sillage, des plans d'actions

spécifiques de communication externe sont élaborés relativement aux projets et programmes de la DGID comme lors du lancement de Sen-etafi ou encore l'accompagnement de la procédure de maturation digitale, la mise en œuvre du Prélèvement de Conformité fiscale (PCF), le projet de Recensement national des Propriétés imposables (RNPI), le Timbre fiscal électronique (TFE), entre autres projets.

Par ailleurs, la communication externe participe à rendre accessible et digeste le langage fiscal. Elle travaille au repositionnement de l'image de la DGID par une communication corporate, c'est-à-dire promouvoir l'image de la DGID auprès de ses partenaires, clients, usagers, contribuables, pouvoirs publics, bref auprès du grand public. Toutes ces actions permettent de booster l'image de la DGID. Egalement, la communication didactique est très présente à la DGID avec des capsules sur Sud FM et I Radio, des émissions télé et radio, des insertions publicitaires, des publi-reportage, etc.

En troisième lieu, l'autre maillon du BCOMQ, non moins important, à savoir la Section Qualité a aussi marqué de son empreinte la caravane. Cette Section a des missions qui tournent autour de la définition des méthodes d'organisation de l'accueil pour mieux satisfaire les usagers. Il s'agit donc d'une amélioration

continue des services rendus aux usagers. Dans cette dynamique, la Section Qualité exécute différentes activités relativement à des plans d'actions de recueil d'opinions comme la mise à disposition de tablettes pour recueillir les avis des usagers, d'aménagement d'espaces accueil harmonisés et standardisés au niveau de tous les services de la DGID.

Par ailleurs, la formation des agents du front office est devenue un impératif pour booster la performance de la DGID parce qu'ils constituent le premier contact des usagers. Le besoin de formation se fait sentir dans tous les services de la DGID. C'est pourquoi, la Section Qualité a proposé un programme de formation des agents du front qui sera déroulé incessamment. Mais aussi, pour une bonne prise en charge des usagers, il est prévu une modernisation du centre d'appel qui est une branche importante du dispositif, le web to sms joue aussi un rôle important pour les rappels d'échéance. Dans le même ordre d'idées, pour mesurer le niveau de satisfaction des usagers, une enquête sera réalisée à l'échelle nationale pour avoir leur feed-back. Tout cela participe de l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers qui est une composante essentielle du programme Yaatal. Ce dernier nous incite à adopter l'esprit du Yaatal par la générosité et le partage, mais aussi de lever les cloisons et instaurer une synergie d'ensemble, entre autres.

A la suite des présentations des trois Sections qui composent le BCOMQ, le film institutionnel du Yaatal a été visualisé et l'assistance a écouté l'hymne ainsi que le jingle de la DGID. Ce sont des canaux de communication que le BCOMQ utilise pour mieux atteindre sa cible aussi bien interne qu'externe. Cela permet aussi une meilleure appropriation du Programme Yaatal par le personnel.

Les échanges suivant les différentes présentations ont permis une meilleure maîtrise du Programme Yaatal par le personnel interne. La campagne de vulgarisation du Programme Yaatal a été de communion et de partage. Elle a constitué une étape de sensibilisation du personnel de la DGID pour une meilleure appropriation du Yaatal. Ainsi, les participants ont grandement contribué à la réussite de la caravane par leurs contributions pertinentes, leurs suggestions ainsi que leurs préoccupations



Présidium de l'atelier lors de l'étape de Tambacounda

d'une part et d'autre part les éclairages apportés par les présentateurs. Certains ont même soutenu que « *bou natt bi yaatoo impôt dootoul metti si kénn* ». Les discussions ont levé les équivoques et éclairé la lanterne des participants, alors avant le message poignant et stimulant du Directeur général qui a remobilisé les troupes et révèle une vision éclairée.

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, SYNERGIE D'ENSEMBLE, TRAVAIL ET SÉRIEX

Les autorités de la DGID, au plus haut niveau, accordent une importance capitale à la campagne de vulgarisation du Programme Yaatal. La preuve, elles ont suivi, par visioconférence, toute la caravane avec des interventions très pertinentes. Elles n'ont pas manqué de parler de la quintessence du Yaatal et de ses enjeux pour permettre au personnel et autres invités de mieux s'approprier le Programme Yaatal.

Problement au message du Directeur général, il est important de s'arrêter sur celui du Coordonnateur de la DGID, Monsieur Abdou Aziz GUEYE, qui a insisté sur la dynamique inclusive donnée à cette campagne, sur l'importance du Programme Yaatal, son objectif et l'impératif d'élargir l'assiette fiscale et foncière. Il dira que le consentement à l'impôt est tellement important que les raisons qui expliquent le faible taux de conscience fiscale fait l'objet de recherche par des universitaires. Le Coordonnateur de la DGID est revenu sur la viabilité de l'assiette fiscale par une garantie de l'efficacité et de l'efficience qui mène inexorablement à l'équité fiscale. Cette dernière est provoquée selon lui par le consentement volontaire à l'impôt qui naît d'une relation de confiance et renforce la conformité fiscale. La morale



fiscale, quant à elle, naît de la confiance et de l'acceptation des usagers à l'endroit de l'administration fiscale, a soutenu Monsieur GUEYE.

Monsieur Bassirou Samba NIASSE, Directeur général des Impôts et des Domaines, à la suite des échanges fructueux des participants, pour sa part, a délivré un message mobilisateur marqué par la vision éclairée du Programme Yaatal dont sa compréhension par le personnel de la DGID et les représentants des administrations sœurs est l'objet de la caravane. Selon lui le Yaatal est un programme budgétaire, une vision et un état d'esprit pour contribuer à hauteur de 2/3 de la fiscalité intérieure, à la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE). Alors, il importe d'aller dans le sens de l'émergence à travers la mobilisation des ressources, a soutenu le Directeur général. Monsieur NIASSE dira que le personnel de la DGID doit faire en sorte que les créateurs de richesse soient bien pris en charge par une bonne qualité de services. Selon le DG le Programme Yaatal signifie la mobilisation des ressources intérieures par un élargissement de la base et pour cela il faut lever les cloisons et bannir les asymé-

tries d'informations par une synergie d'équipe et une collaboration effective des différents services.

Pour Monsieur NIASSE, cela passe par la mise en œuvre du Yaatal foncier qui doit permettre aux entreprises d'accéder aux financements en leur donnant une immatriculation (bail, titre foncier, etc.); les services de la DGID doivent leur faciliter l'accès à ces documents à travers une célérité dans le traitement des dossiers des usagers. Pour réussir cette mission, une démarche inclusive et participative, est nécessaire mais aussi une ouverture pour une mise en œuvre efficace du Programme Yaatal. Il faut faire en sorte que les employeurs traditionnels qui créent de la valeur soient dans nos bases en y allant avec tact, les accueillir avec le maximum de professionnalisme pour améliorer la qualité de services rendus aux usagers. L'esprit Yaatal permettra ainsi de redorer le blason de la DGID et partant de l'Etat, a renseigné le Directeur général. Le Yaatal, c'est aussi l'ouverture, la solidarité, la générosité, le partage, bref c'est un état d'esprit; C'est pourquoi selon le DG, chaque agent doit comprendre qu'il contribue à la réalisation des objectifs assignés à la DGID.



Par ailleurs, Monsieur NIASSE a fait remarquer que l'assiette fiscale est étiquée et le foncier au Sénégal est à 90% non immatriculé, donc il faut partir du foncier pour élargir l'assiette. Dans ce cadre, qu'une signature de convention entre la DGID et le PROCASEF a été signée avec la mise en place des Unités qui vont diagnostiquer les contraintes des Centres des Services fiscaux pour les résoudre.

Une stratégie de gestion des ressources humaines est en train d'être mise en place dans le cadre du Programme Yaatal, la phase diagnostic est



Présidium de l'atelier lors de l'étape de Diourbel

bouclée. « Je m'emploie à mettre le personnel dans de bonnes conditions de travail et je l'exhorte à faire preuve de beaucoup de loyauté envers ses supérieurs hiérarchiques qui, en retour doivent s'ouvrir pour un environnement de travail chaleureux », dixit le Directeur général.

Dès lors, le Programme Yaatal embarque des projets innovants comme le Recensement national des Propriétés imposables (RNPI), le Timbre fiscal électronique (TFE), le Système de Gestion du Foncier (SGF), le Projet d'Archivage managérial des Documents des Contribuables (PAMDOC), la conduite du changement et la transformation digitale de la DGID de manière générale parce que la connectivité est une condition sine qua non pour le développement, la stratégie du civisme fiscal à l'école, entre autres projets. Ces projets ne peuvent connaître un franc succès que si la DGID regorge de ressources humaines de qualité d'où la mise en place de la stratégie y relative. Cette caravane Yaatal est donc une belle initiative et permet de partager la démarche et la vision du Programme Yaatal.

Le centre du programme Yaatal est le contribuable, l'usager qu'il convient d'

accueillir, d'enrôler, d'en faire un contribuable cotisant, de l'accompagner, de le fidéliser, ce qui passe aussi par une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Le Yaatal doit s'appliquer aussi au niveau des autres administrations sœurs au niveau régional (Urbanisme, Gouvernance, Préfecture, Douane, Trésor, etc.) qu'au niveau des Collectivités territoriales, pour un meilleur partage de la vision et une claire conscience sur les objectifs. « Il ne doit donc pas y avoir de cloisons entre les différents services de l'Etat. Les efforts consentis ne doivent jamais s'arrêter parce que le rail doit aller jusqu'à Kayes, au Mali, le TER jusqu'à Thiès, entre autres grands projets de l'Etat. Tout cela passe par la maîtrise du foncier. Il faut comprendre que nous sommes en première ligne et nous devons nous motiver chaque jour davantage. Au moment du tournant c'est nous que le Bon DIEU a mis aux commandes pour atteindre l'émergence. Alors **« Naniou Mankoo Wouty Ndamli »** », a renchéri le Directeur général. Le message du Directeur général a été intéressant et captivant ; aux allures de cours magistral, il a permis aux participants de mieux apprécier le programme Yaatal et d'avoir une meilleure compréhension de ses enjeux.

En définitive, la caravane Yaatal fut une activité très importante dans la mise en œuvre du plan d'actions de la communication interne. Cette campagne était une nécessité; elle a permis aux agents des centres régionaux de la DGID, aux services techniques régionaux de l'Etat, aux services déconcentrés de l'Etat, aux Collectivités territoriales, d'avoir une meilleure compréhension du Programme Yaatal et d'avoir une idée claire sur ses objectifs et ses enjeux mais aussi de se l'approprier de manière générale. Ainsi, l'équipe de la caravane a abattu un excellent travail, selon les autorités de la DGID, en sillonnant le territoire national pour informer, sensibiliser et remobiliser les troupes autour du Programme Yaatal qui constitue l'unique référentiel de la DGID ainsi que sa feuille de route. Les Chefs de Centres, avec leurs agents, ont aussi fait preuve d'ouverture, de collaboration et de sollicitude qui ont beaucoup facilité le travail de l'équipe de la caravane.

La campagne de vulgarisation du Programme Yaatal au niveau des centres régionaux a aussi d'une occasion de communion entre la hiérarchie et les services périphériques. Alors, les autorités de la DGID, au premier chef, le Directeur général, Monsieur Bassirou Samba NIASSE, se sont adressés aux agents pour leur rappeler l'importance de leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Yaatal en leur expliquant la quintessence dudit Programme qui n'est autre que l'élargissement des assiettes fiscale et foncière à tous les niveaux, et l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers. En fait, le Directeur général a rappelé aux services régionaux de la DGID que cette dernière est une administration au service de la Collectivité et du développement. Le Directeur général a galvanisé et remobilisé les troupes tout en leur demandant de faire preuve d'engagement, de solidarité et d'union sacrée autour de l'essentiel et de se faire confiance mutuellement dans le travail et le sérieux. Il a aussi souligné l'importance du BCOMQ et de l'apport de la communication dans la performance de la DGID avant de soutenir qu'ensemble nous serons meilleurs... et souhaiter un bon retour à tout le monde.

Par **Abdou FAYE**
Chef Section Communication
interne / BCOMQ / DGID



Caravane Yaatal, étape de Matam

OPÉRATION SAMA KËYITOU KËUR

Sécuriser le foncier par l'obtention de baux emphytéotiques ou de titres fonciers



Par Mme BA
Fatimata Ibrahima BA

Le lancement de l'Opération SAMA KËYITOU KËUR (OSKK) a eu lieu le jeudi 31 mars 2022, à Mbour (Saly Portudal, Hôtel Rhino Resort).

Rappelons que l'Opération SAMA KËYITOU KËUR est une déclinaison du volet foncier du Programme YAATAL, dont le but est de faciliter l'accès aux titres de propriété. La phase pilote de cette opération a été expérimentée dans le Département de Mbour avec les six (06) Communes pilotes que sont Saly Portudal, Joal - Fadiouth, Malicounda, Nguékhokh, Ngaparou et Popeguine - Ndayane. Récemment la Commune de Mbour a intégré l'OSKK.



Presidium lors du lancement de l'opération
"SAMA KËYITOU KËUR"

L'opération SAMA KËYITOU KËUR vise trois objectifs principalement :

- l'accès facile des usagers aux baux emphytéotiques et aux titres fonciers ;
- la gestion sécurisée du foncier ;
- l'élargissement et la maîtrise de l'assiette foncière.

La cérémonie de lancement de cette opération, tant attendu par les usagers, a enregistré la participation de plusieurs autorités administratives et territoriales, les services de la DGID entre autres.

A ce titre, on peut citer l'adjoint au gouverneur de Thiès chargé des affaires administratives, le représentant du Ministre des Finances et du Budget, le Président du Conseil départemental de Mbour ainsi que les maires des dix-huit communes du département.

OPÉRATION SAMA KËYITOU KËUR, UNE VOLONTÉ POLITIQUE AFFIRMÉE DES AUTORITÉS DE LA DGID

Animées par le souci de garantir la sécurité juridique et la sécurité physique des biens immobiliers, les autorités de la DGID ont mis en place l'Opération SAMA KËYITOU KËUR qui a connu un lancement réussi. Après les mots de bienvenue du

maire de Saly Portudal, M. Ousmane GUEYE, le Chef du Centre des Services fiscaux (CSF) de Mbour M. Maguèye BOYE, est revenu sur les fondamentaux du programme phare en l'occurrence le « YAATAL » qui a permis la mise en œuvre de l'opération SAMA KËYITOU KËUR.

Par la suite, M. Isma TOURE, Chef du Bureau des Domaines de Mbour, a fait une présentation PowerPoint assez détaillée de la phase pilote de l'opération au niveau de Mbour.

Après son discours magistral, le Directeur général M. Bassirou SAMBA NIASSE, a manifesté son satisfécit à l'équipe pilote (CSF de Mbour), avant de la challenger pour la délivrance de 1000 titres en 90 jours. Il a engagé ses services à dupliquer le même format d'abord à Rufisque et à Thiès dans un bref délai, pour, qu'à terme, cette opération fasse tâche d'huile et puisse être pérennisée, afin d'assurer à chaque citoyen un titre de propriété ayant une sécurité juridique et bancable, ce qui, par ricochet, favorisera une meilleure mobilisation des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale.

L'Adjoint au Gouverneur de Thiès chargé des affaires administratives, présidant la cérémonie, est revenu sur l'impact positif de cette opération avant d'inviter ses collaborateurs à faciliter toutes les formalités administratives.

Le déploiement de cette opération s'est voulu inclusif avec la participation de tous les acteurs intervenant dans la chaîne foncière, à savoir les autorités administratives et territoriales, l'Urbanisme, le Cadastre et la CCOD.

Ce qui a abouti à la mise en place d'une équipe « Task force »



Remise de titre foncier
par le Directeur général

avec des objectifs et des délais précis : c'est dans cette dynamique qu'une caravane de sensibilisation a été initiée par le Bureau de la Communication et de la Qualité, avec la participation des communes pilotes pour informer, sensibiliser et inviter les populations à venir massivement régulariser leurs titres qui, jusque-là, étaient précaires. En d'autres termes, permettre aux usagers d'initier la procédure pour l'obtention d'un bail emphytéotique ou d'un titre foncier dans de brefs délais.

OPÉRATION SAMA KËYITOU KËUR, SÉCURISER LE FONCIER PAR LA SENSIBILISATION DES CITOYENS

Pour mener à bien la caravane de sensibilisation (campagne du 16 au 20 mai 2022), un itinéraire a été stabilisé avec toutes les communes, le focus a été mis sur les zones à forte densité démographique (les marchés, les garages, les lieux de culte, les commerces, le porte à porte entre autres.).

La commune de Popenguine-Ndayane a été le premier lieu de déploiement de la caravane le lundi 16 mai 2022, l'équipe de la DGID, dirigée par le Conseiller technique, M. Serigne Moussa DIOP, le Chef du Bureau des Domaines de Mbour, M. Isma TOURE, le Chef du Bureau du Cadastre de Mbour, M. Gaynack SENE, a été accueilli par Mme Sanou FAYE 1^{ère} adjointe au Maire, qui a exprimé tout son satisfécit et réitéré l'engagement de la commune à accompagner cette opération qui vient à point nommé.

Le Conseiller technique, M. Sérigne Moussa DIOP, est revenu sur les objectifs de l'opération SAMA KËYITOU KËUR, SAMA KARANGE, et a remercié les autorités municipales pour l'accueil et la mise à disposition de jeunes dynamiques pour mieux faire passer le message et une bonne sensibilisation des populations.

A la municipalité de Malicounda, après une courte visite chez les autorités territoriales, la caravane a pris le chemin du terrain et nombreuses ont été les localités où elle s'est arrêtée pour distribuer des flyers et conscientiser les populations sur l'importance de l'acquisition du bail et du titre foncier.

Relativement aux étapes de *Mbour et Nguékhokh*, comme lors des journées précédentes, l'équipe n'a pas failli au respect du protocole administratif, une visite a été effectuée à la municipalité où on pouvait lire facilement sur les visages des autorités locales un sentiment de satisfaction.

Des encouragements et félicitations ont été formulés à l'endroit du Directeur général des Impôts et des Domaines par les maires de Nguékhokh et de Mbour, où la quasi-totalité des populations ont adhéré et magnifié la noble mission de la DGID qui consiste à lutter contre les litiges fonciers surtout dans le département de Mbour.

Les mairies de Saly Portudal, Ngaparou et Joal Fadiouth n'ont pas été en reste. Ces autorités municipales ont appelé leurs administrés respectifs à saisir la chance qui leur est offerte en tant que commune pilote dans cette opération d'utilité publique, avant de revenir sur l'importance du bail, du titre foncier et la procédure à suivre pour son acquisition.

La caravane a poursuivi ainsi son chemin avec un itinéraire en passant par le Quai de pêche, Saly Aérodrôme, Saly Joseph, les écoles et CEM, Finio, le Grand Marché de Joal Fadiouth, la Gare Routière, le quartier Caritas etc.

Comme à chaque stationnement une ruée humaine a accouru vers le dispositif communicationnel pour s'informer et encourager la DGID à poursuivre la communication de proximité pour une meilleure compréhension et adhésion à la politique fiscale.

En somme, après la phase pilote du département de Mbour, l'opération SAMA KËYITOU KËUR sera élargie progressivement aux autres régions et départements jusqu'au maillage total du territoire national. Ce qui, favorisera une maîtrise des assiettes fiscale et foncière pour une mobilisation optimale des recettes.

Par **Mme BA, Fatimata Ibrahima BA**,
Chef Section Communication Externe
BCOMQ / DGID

L'équipe de la caravane "SAMA KËYITOU KËUR" en action



RENCONTRES ANNUELLES DES AMICALES DE LA DGID

Communion et échanges féconds pour une DGID performante



Par Adama DIALLO

Les organisations sociales notamment les amicales des différents corps de métier participent activement à la vie socioprofessionnelle de la DGID. Pour preuve, elles œuvrent constamment à l'amélioration des conditions d'existence de leurs membres. Par ailleurs, elles jouent un important rôle dans le rayonnement de l'administration fiscale. C'est dans cette logique que les amicales des Agents d'assiette et agents assimilés, des inspecteurs des Impôts et des Domaines ainsi que des Informaticiens ont, tour à tour, tenu des rencontres à la fois récréatives et intellectuelles, riches d'échanges, pour cogiter sur les questions stratégiques liées à l'avenir de la DGID.



Photo de famille des membres de l'AIIDS

I - LES PROBLÉMATIQUES FONCIÈRES DU SÉNÉGAL PASSÉES AU PEIGNE FIN PAR L'AMICALE DES INSPECTEURS DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU SÉNÉGAL (AIIDS)

L'AIIDS a organisé son Assemblée générale ordinaire le samedi 14 mai 2022, à Saly Portudal, sous la présidence effective du Directeur général des Impôts et des Domaines, M. Bassirou Samba NIASSE, en présence de M. Mouhamadou Moustapha DIA, Conseiller technique, représentant du

Ministre des Finances et du Budget (MFB), ainsi que des Directeurs et des Conseillers techniques de la DGID. Cette Assemblée générale était aussi un prétexte pour discuter sur le thème « problématiques foncières au Sénégal : rôle et responsabilité de la DGID ».

Au démarrage de la rencontre, M. Tidiane BADJI, Président de l'AIIDS, a ouvert les travaux en présentant un bilan satisfaisant malgré un mandat marqué par la pandémie de Covid-19. M. BADJI a aussi insisté sur les perspectives qui laissent entrevoir des lendemains meilleurs.

De leurs côtés, les représentants des organisations sociales de la DGID (Amicales, Syndicats, etc.) et celles des administrations sœurs (l'Amicale des Inspecteurs des Douanes et celle des Inspecteurs du Trésor) ont magnifié la rencontre, salué la collaboration exemplaire et la synergie d'ensemble qui règne avec l'AIIDS. A leur suite, M. Mouhamadou Moustapha DIA, représentant du MFB, a transmis les félicitations du Ministre à l'endroit de l'AIIDS et du Directeur général. Il a également salué le choix du thème et soutient qu'il ne doute point de la richesse des débats et des conclusions qui apporteront des solutions aux problèmes fonciers.

Prononçant son discours d'ouverture, le Directeur général, après avoir salué, remercié et félicité l'AIIDS, s'est réjoui de présider l'Assemblée générale avant d'affirmer : « ce joyau mis en place pour le raffermissement des liens fraternels et



L'assistance à l'entrée du Directeur Générale dans la salle

professionnels, joue un rôle important dans la stabilité du climat social à la DGID ». Parlant du thème, le Directeur général dira que c'est un sujet qui « est plus que d'actualité vu ce que la terre représente en termes d'enjeux ».

Dans le déroulé du programme, les exposés ont été faits avec des échanges fructueux. A l'issue des travaux de l'Assemblée générale, un nouveau bureau a été élu sous la houlette de M. Momar BADIANE pour poursuivre la dynamique et les grands chantiers entamés.

II - L'AMICALE DES AGENTS D'ASSIETTE ET AGENTS ASSIMILÉS (3A.IDS) ENGAGÉE POUR LA RÉUSSITE DU PROGRAMME YAATAL

l'amicale pour l'organisation d'un tel évènement et la mobilisation de ses membres. Monsieur Abdou Aziz Gueye a ainsi magnifié le choix du thème qui est actuel pour l'administration fiscale. Il a rappelé que l'agent d'exécution est la vitrine de la DGID, dès lors, il lui faut bannir les asymétries d'informations.

En outre, il a encouragé les agents à être au cœur des grands projets de la DGID (le PROCASEF, le SGF, le RNPI...). Le Coordonnateur, M. Abdou Aziz GUEYE, le Directeur des Services fiscaux, le Directeur du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal, le représentant du Directeur du Contrôle interne et le Chef du Centre des Services fiscaux de Mbour ont tous exhorté les agents à respecter davantage la hiérarchie, la ponctualité et les valeurs républicaines afin de faire de la DGID une administration



M. Abdou Aziz GUEYE, Coordonnateur de la DGID en compagnie des panelistes.

Comme à l'accoutumée, le mot de bienvenue à l'endroit des membres et des autorités, a été prononcé par M. Tidiane MAR, Président de 3A.IDS. Il a ainsi magnifié la forte mobilisation des membres et la présence massive des autorités de la DGID à l'occasion de la deuxième édition du week-end de l'assiette à l'hôtel Palm Beach de Saly Portudal.

Emissaire de M. Bassirou Samba NIASSE, Directeur général des Impôts et des Domaines, le Coordonnateur a félicité

moderne et performante. Monsieur GUEYE a terminé son allocution en magnifiant la collaboration fructueuse entre l'amicale et la hiérarchie pour le maintien d'un climat social apaisé.

A la suite du discours introductif du Coordonnateur, le Chef du Bureau de la Communication et de la Qualité a fait un exposé sur le Programme Yaatal. Monsieur Youssouf DIONE



Vue de la salle



Vue de la salle

a parlé de la philosophie, des objectifs, de la stratégie et des outils de pilotage du « YAATAL ».

Le Directeur des Services fiscaux, Monsieur Mouhamadou SY, a réaffirmé le rôle de sentinelle que doivent jouer les membres de l'organisation pour la réussite du Programme. Il a exhorté les collègues à faire davantage preuve d'engagement dans l'exécution des tâches qui leurs sont dévolues. Dans l'optique d'atteindre les objectifs assignés, il a fait part à l'assistance des différentes directives qu'il a prise pour installer une dynamique participative au niveau des Centres des Services fiscaux. Il a enfin remobilisé les troupes tout en magnifiant la rencontre et l'importance des échanges avec les autorités.

Le Directeur du Renseignement et des Stratégies de Contrôle fiscal, Monsieur Cheikh Mohamed Hady DIEYE est revenu sur les différents rouages mis en place pour mieux élargir l'assiette fiscale à savoir la signature de convention avec la SENELEC, la SEN'EAU, etc. Le projet de Recensement national des Propriétés imposables (RNPI) a été aussi expliqué par le DRESCOF. Il a en outre exhorté les agents à être plus solidaire car, chaque agent est acteur dans l'atteinte des objectifs.

Quant au contrôleur interne, Monsieur Ibrahima NDIAYE, représentant du Directeur du Contrôle interne, a axé son intervention sur les performances de la DGID. Monsieur NDIAYE a souligné que c'est à partir de 2015, que notre administration a atteint la barre des 1000 milliards de recettes. Dès lors, dans le cadre du Yaatal, il nous faut une mobilisation de toutes les forces vives, le « **Mankoo Woutii ndaam Iii** » pour atteindre l'objectif de 2022 chiffré à 2000 milliards.

La rencontre a été l'occasion pour le comité d'organisation, de se coller au thème « la solidarité de groupe » pour organiser différentes activités de team building (aquagym, matchs de football, basket, karting...). Cette édition a été marquée par l'organisation d'un dîner de Gala animé par le groupe musical Bidew Bou Bess. Ainsi, durant trois tours d'horloge, l'ambiance était à son paroxysme. Par ailleurs, le



Les agents sous les couleurs de l'amicale

bureau a profité de cette occasion pour rendre un hommage mérité aux membres retraités, au Président sortant en leurs octroyant des présents symboliques. Après les agents d'assiette, les informaticiens ont voulu apporté leur pierre à l'édifice, ils jouent un rôle primordial dans le fonctionnement quotidien de la DGID.

III – L'AMICALE DES INFORMATIENS CONTRIBUE À LA RÉUSSITE DU « YAATAL DIGITAL »

Les informaticiens de la DGID se sont retrouvés les 22, 23 et 24 juillet à Toubab Dialao pour échanger sur la composante n°2 du programme « YAATAL » qui porte sur le parachèvement de la transformation digitale de la DGID.

Dans son allocution de bienvenue, le président de l'Amicale Mamadou DIANGAR a adressé des remerciements au top management notamment au Directeur des Systèmes d'Information, présidente d'honneur de ladite amicale. Dès l'entame de ses propos, Mme DIABY, Yama KOUYATE, Directeur des Systèmes d'information a rendu un vibrant



Présidium de la rencontre de l'amicale des informaticiens



Photo de famille de l'amicale des informaticiens de la DGID

hommage aux agents de la DSI qui ont initié ce cadre de réflexion sur la maturité digitale de la DGID. Elle a réitéré l'engagement constant du top management pour le parachèvement de la transformation digitale de l'administration fiscale. La DSI a profité de l'occasion pour passer en revue les réalisations de sa Direction en mettant en exergue les résultats encourageants obtenus grâce au concours de tous les agents et des pionniers comme Mamadou Ben Ousmane BA et Ndèye Aïssatou NDAO.

En outre, parmi les chantiers de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) y figure en bonne place l'extension de l'application Mon Espace Perso dans toutes les régions du Sénégal pour parachever la maturité digitale afin de devenir une Administration « zéro papier ».



Pierre Mathieu DIONE, Maître de cérémonie

Venu présider la rencontre, le Directeur général a profité de la tribune pour encourager les agents de la DSI, car la transformation digitale est une condition incontournable pour une DGID performante. Monsieur Bassirou Samba NIASSE a fait un bref rappel historique du processus de digitalisation de l'administration fiscale qui a débuté dans les années 2000 sous la direction de Monsieur Assane DIANKO, ancien DGID et Monsieur Macodou GUEYE. Le Directeur général a fait savoir : « nous sommes passés d'un Bureau Informatique à une Direction en quelques années, ce qui prouve aisément le rôle central que doit jouer la digitalisation dans le programme YAATAL ». Selon M. NIASSE, il n'y aura point de YAATAL sans transformation digitale, sans décloisonnement et interconnexion des services de la DGID.

Dès lors, il a réaffirmé sa disponibilité à accompagner les agents de la DSI pour assurer un renforcement permanent des capacités et une réussite de la gestion du changement.

Par ailleurs, Monsieur Omar NGOM a introduit le thème intitulé : « l'informatique : de fonction support à moteur d'émergence ou la Contribution de la DSI au programme Yaatal ». Il est revenu sur les grandes étapes du processus de digitalisation de la DGID en mettant l'accent sur quelques prouesses notamment la création du système de télépaiement par des agents de la DSI et la mise en place d'une application pour les déclarations des sommes versées et assimilées.

Monsieur Mor DIONGUE quant à lui, a exposé sur le thème suivant : « vers une rationalisation des coûts informatiques : exemple de l'optimisation des licences et des projets ». Un diagnostic sans complaisance du parc des applications de la DGID a été fait. D'après le Chef du Bureau des Systèmes, Réseaux et Télécommunications, l'optimisation des licences comporte plusieurs avantages dont la sécurité de nos infrastructures informatiques et un gain financier non négligeable. Pour preuve, la mise en service de la téléphonie IP l'a confirmé.

Choisi par l'amicale comme modérateur des débats, l'ancien Directeur des Systèmes d'Information, Monsieur Mamadou Ben Ousmane BA, n'a pas manqué de remercier l'amicale des informaticiens. Il a exhorté les agents de la DSI à, davantage, faire preuve de leadership car, l'informatique est au début et à la fin du programme Yaatal.

La rencontre a vu la participation de M. Macodou GUEYE, du Conseiller technique Serge MANI, du Chef du Bureau du Suivi et de la Synthèse Serigne Mabèye FALL, de l'équipe du Bureau de la Communication et de la Qualité ainsi que des représentants des amicales sœurs.

L'amicale a profité de ce week-end pour renouveler ses instances et apporter quelques modifications sur les statuts de l'organisation. Ainsi, le nouveau bureau a été mis en place avec la reconduction à sa tête de Mamadou DIANGAR.

Par **Adama DIALLO** /
Agent au BCOMQ / DGID

GESTION BUDGÉTAIRE 2021

DES PERFORMANCES SALUTAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU YAATAL



Par Malick CISSÉ

Le Gouvernement du Sénégal a entrepris d'importantes réformes, ces deux dernières décennies, pour maintenir sa stabilité macroéconomique et financière et accélérer la croissance en vue de répondre plus efficacement aux préoccupations des populations devenues plus exigeantes. A ce titre, le Gouvernement a adopté le Plan Sénégal émergent (PSE) comme référentiel de la politique économique et sociale.



Le Directeur général, M. Bassirou Samba NIASSE, entouré du Coordonnateur de la DGID à sa gauche et du Chef du Bureau de la Stratégie et de la Modernisation (BSM) à sa droite à l'occasion de la rentrée fiscale 2022.

Parallèlement, le Sénégal a adopté un nouveau paradigme en matière de gestion publique : la gestion axée sur les résultats (GAR). Cette option fait suite aux recommandations issues de conférences internationales sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide (Rome 2003, Paris 2005, Accra 2008 et Busan 2011) et à la transposition dans son droit positif des directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA de 2009. Ces directives consacrent, notamment, la sincérité budgétaire, la pluri-annualité dans la programmation budgétaire et la mise en œuvre d'instruments de programmation budgétaire orientés vers la performance tels que le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Ce choix, qui traduit la volonté de l'Etat d'inscrire la performance au cœur de l'action publique, contribue à améliorer la gestion publique tant au niveau de la planification, la programmation, la

budgetisation et du suivi-évaluation que des services rendus aux usagers et citoyens.

Pour sa part, la DGID déroule un ambitieux programme budgétaire depuis 2020. Intitulé « gestion de la fiscalité intérieure et du foncier », il est dénommé pédagogiquement Programme « YAATAL » par le Directeur général qui est responsable devant le Ministre des Finances et du Budget conformément à la lettre de politique sectorielle du département.

Pour rappel, le programme YAATAL vise à faire gagner au Sénégal un point supplémentaire de taux de pression fiscale (TPF) par an, jusqu'à atteindre **20% en 2024**. Autrement dit, il s'agit d'une contribution à la politique budgétaire et financière du MFB à travers le renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes nécessaires au financement du processus de l'Emergence.

Dans le cadre du pilotage du Programme « YAATAL » et

conformément à la **loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020** abrogeant la loi n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique 2016-34 du 23 décembre 2016, le responsable du programme a mis en place un dispositif de suivi-évaluation du programme par note de service **n°363 du 2/9/2020**. Ce dispositif constitue un cadre de mesure des résultats relatifs à la mise en œuvre des activités prioritaires et d'élaboration du Rapport de performance du Programme « YAATAL ».

En effet, l'évaluation du programme couvre la tranche annuelle et rend compte des performances de la DGID, en lien avec les orientations du Programme « Yaatal », le Projet annuel de Performance (PAP) de l'année, le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et la Loi de Finances pour l'année.

Ainsi, relativement à l'exercice 2021, la DGID a réalisé de très bonnes performances comparativement aux

objectifs fixés.

LE PROGRAMME « YAATAL », UNE REPOSE STRUCTURELLE DE LA DGID A L'OBJECTIF D'EMERGENCE DU SENEGAL

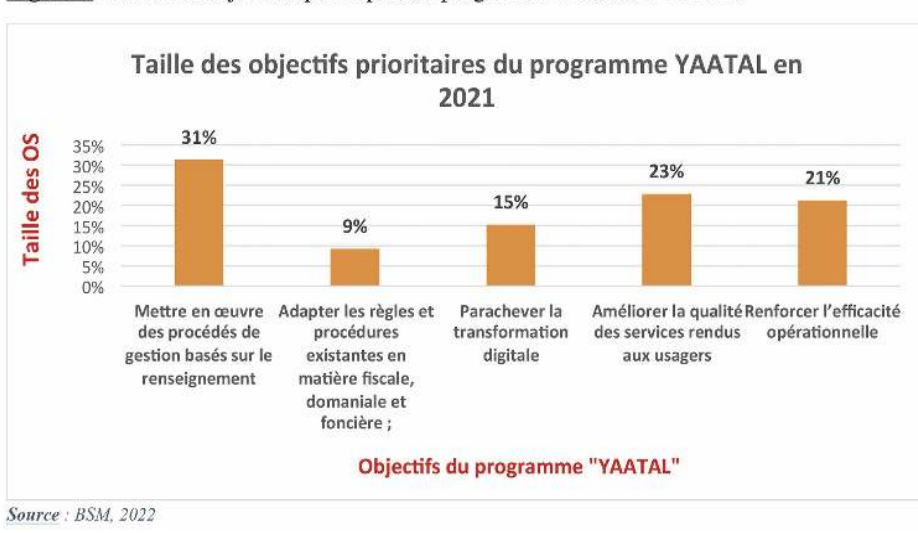
L'objectif général d'atteinte d'un taux de pression fiscale de 20% en 2024 est structuré autour de cinq objectifs spécifiques que sont :

- la mise en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement ;
- l'adaptation des règles et procédures existantes en matière fiscale, domaniale et foncière ;
- le parachèvement de la transformation digitale ;
- l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ;
- le renforcement l'efficacité opérationnelle.

Chacun des objectifs cités ci-dessus est décliné en actions et activités assorties d'indicateurs. C'est ainsi que, pour apprécier les performances réalisées au cours de l'année 2021, quarante-deux (42) indicateurs sont retenus. Ces 42 indicateurs sont organisés autour des treize (13) actions prioritaires.

Le graphique, ci-après, présente la taille de chaque objectif spécifique en termes d'activités prioritaires à réaliser au cours de l'année 2021.

Figure 1: Taille des objectifs spécifiques du programme « Yaatal » en 2021.



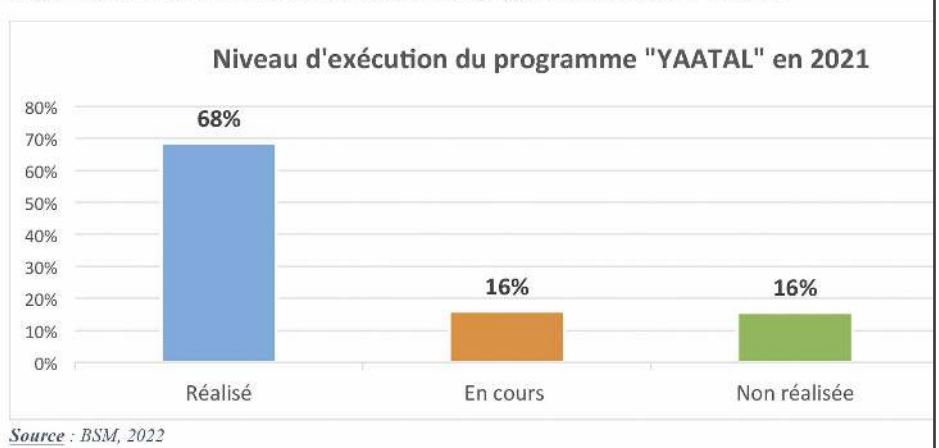
LES PERFORMANCES GLOBALES EN 2021 : LA DGID PRINCIPAL POURVOYEUR DES RECETTES FISCAL DU SENEGAL

Les résultats révèlent que sur les deux cents quarante-quatre (244) activités programmées, 68% ont été totalement exécutées en 2021 contre 60% en 2020, soit un gain en termes d'efficacité de huit (8) points de pourcentage. Les activités en cours de mise en œuvre et celles n'ayant pas été réalisées sont respectivement de 16%.

recensements et des immatriculations demandées par les contribuables.

Au titre de la mobilisation des recettes au cours de l'exercice budgétaire 2021, les recettes recouvrées par la DGID s'élèvent à **1659,2 mds**. Au plan budgétaire, l'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur, en décembre, d'une seconde loi de finances rectificatives qui a eu pour effet de rehausser l'objectif du mois de décembre de **130 mds** (dont **60 mds** et de porter la progression attendue de la DGID à **275,9 mds (17%)**.

Figure 2: Niveau d'exécution des activités du programme « Yaatal » en 2021



Globalement, les services d'assiette de la DGID (DSF, DME et DGE) ont recruté 125 813 nouveaux contribuables pour une cible de 150 000, soit un taux de réalisation de 83,9%. Ce résultat comparé aux 90 000 contribuables recrutés en 2020, représente une progression de 39,8%. Ces nouveaux dossiers ont été essentiellement créés à partir des recoupements, des

Comparativement à l'année 2020, la DGID enregistre un glissement positif de **3,5%**, soit une hausse en valeur absolue de **56,0 mds**, grâce aux progressions appréciables relevées en matière d'impôts directs (**+74,9 mds**), de droits d'enregistrement et de timbre (**+30,0 mds**) et les revenus des domaines y compris la redevance ARTP (**+25,3 mds**). Par contre, des reculs sont observés sur les rubriques TBS (**-94,0 mds**), CST (**-3,8 mds**) et FSIPP (**-1,8 md**).

Dans le cadre de la digitalisation des processus fiscaux, fonciers et domaniaux, on peut noter :

- la **digitalisation du timbre**, au moyen du Timbre fiscal électronique (TFE), a eu un impact hautement positif sur le recouvrement en ce sens que les ventes semestrielles via l'application représentent 11% des recettes totales, soit 2,5 mds en valeur absolue. Cet impact est plus appréciable sur la ligne « timbre passeport », mise en production le 20 juillet 2021, et dont les ventes sont chiffrées à 1,4 md contre 2,6 mds sur toute l'année 2020, soit 54% en valeur relative.

- la **numérisation de la documentation cadastrale** pour les besoins de la sauvegarde et de la sécurisation de la documentation, constitue une préoccupation majeure de la Direction du Cadastre (DCAD). En outre, elle permet le partage et l'accès facile à l'information entraînant de facto un incident positif sur la collecte des données. A l'échelle nationale, 18.193 documents ont été numérisés.

- les travaux de mise en place du **Système de Gestion du Foncier (SGF)** se sont poursuivis au cours de l'année 2021. L'équipe de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a participé aux travaux de conception des diagrammes de flux des processus, à la collecte des données pour la constitution du prototype au niveau des centres pilotes que sont : Ngor-Almadies, Dakar Plateau, Rufisque et Mbour ainsi qu'aux travaux de numérisation.

- les travaux de **remise en services des procédures contentieuses** ont été entamés et bouclés à plus de 60%. Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite de la digitalisation des

interactions avec les usagers.

- divers projets ont été entamés durant l'année 2021 pour rendre le Datacenter principal plus disponible et mettre à niveau celui du site de Thiès. Le Projet d'Appui institutionnel à la Mobilisation des Ressources et à l'Attractivité des Investissements (PAIMRAI) a financé le projet « Acquisition et installation de matériel pour le renforcement du système d'ondulation de la DGID » et le projet « Acquisition de matériels pour l'autonomisation en énergie du Datacenter principal de la DGID »

Ces performances s'expliquent, entre autres, par l'adhésion des responsables d'actions et d'activités aux orientations du programme, la meilleure collaboration entre les services, le respect des délais de traitement des dossiers, l'articulation des Plans de Travail annuel (PTA) aux orientations du programme YAATAL, l'animation d'un dialogue de gestion permanent, le suivi rapproché des activités inter reliées, la transmission périodique des rapports d'activités des Directions, le suivi régulier des diligences, le management participatif devenu une réalité dans certaines directions.

TENUE DU DIALOGUE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021 : L'EVALUATION CONTRADICTOIRE DES RESULTATS DES DIFFERENTS SERVICES

A l'issue de l'élaboration du rapport annuel de performance du programme « gestion de la fiscalité intérieure et du foncier » dénommé programme « YAATAL », la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a tenu un dialogue de gestion avec ses services. Le but de cet exercice est de :

- de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre du programme en 2021;
- de mesurer les écarts entre les résultats attendus et ceux obtenus ;
- d'identifier des contraintes auxquelles les services ont eu à faire face durant la gestion ;
- de proposer des axes d'amélioration pour une meilleure exécution des actions prioritaires.

Sur la base des résultats obtenus, des facteurs clefs de succès et des contraintes identifiées, l'équipe du



Vue de la salle lors de la rentrée fiscale 2022



M. Mouhamadou SY, Directeur des Services fiscaux entrain de signer le CAO 2022 de son service avec le Directeur général lors de la rentrée fiscale 2022

dialogue de gestion a proposé à chaque service des axes d'amélioration qui ont été approuvés et retenus dans les PTA 2022.

TENUE DE LA REUNION ANNUELLE DE PERFORMANCE 2021: UNE RENTREE FISCALE DE MUTUALISATION ET DE REMOBILISATION

La réunion annuelle de performance constitue un moment fort de communication et d'échange sur les performances globales et de chaque service pris individuellement. Au cours de cette séance, le Directeur général s'est félicité, malgré les effets de la pandémie de Covid-19, des bonnes performances enregistrées par la DGID, notamment en termes de mobilisation des recettes avec un montant global de **1659,2** milliards de FCFA réalisé en 2021, soit un glissement annuel de 56,0 milliards de FCFA (**3,5%**) par rapport à la gestion antérieure.

Il a néanmoins jugé le taux d'efficacité très moyen et a pensé que les services peuvent mieux faire. Le Directeur général estime aussi que le nombre de nouveaux contribuables créés comparativement au nombre de Numéro d'Identification cadastrale (NICAD) potentiels (un million de demandes satisfaites) offre une marge

de progression importante dans le cadre de l'élargissement de l'assiette.

Les échanges ont porté essentiellement sur :

- l'archivage numérique à travers le Projet d'Archivage managérial des Documents des Contribuables (PAMDOC) ;
- la mise en service du Système de Suivi du Contrôle fiscal (SYSCOFI) ;
- le Système intégré de Pilotage des Activités de Recouvrement (SIPAR) ;
- le Timbre fiscal électronique (TFE) ;
- la mise en place du Plan stratégique Informatique (PSI)
- la dématérialisation du suivi du dossier du contribuable de la Direction des grandes Entreprises (DGE) relativement aux procédures fiscales et aux réclamations.
- la certification des procédures de gestion de la DGE prévue au courant de l'année 2022 ;
- le déploiement d'un référentiel des pratiques fiscales et foncières afin d'harmoniser les procédures au niveau de tous les services de la DGID et d'améliorer la qualité des services ;
- la mise en place au niveau de la

Direction des Domaines d'une politique de gestion visant une meilleure visibilité sur les attributions de bail et le suivi des demandes.

Enfin, le Directeur général a félicité le Coordonnateur qui a joué pleinement son rôle dans la conduite du dialogue de gestion et l'ensemble de l'équipe technique qui l'a accompagné dans l'accomplissement de cette tâche, les responsables du BSM et du Bureau de la Communication et de la Qualité à savoir respectivement Messieurs Abdoulaye GNINGUE et Youssouf DIONE ainsi que leurs collaborateurs.

A la fin de la rencontre, le Directeur général a procédé à la signature des Contrats annuels d'Objectifs (CAO) auxquels sont annexés les Plans de Travail annuel (PTA) avec les Directeurs (DAP, DSF, DGE, DME, DREC, DRESCOF, DSI, DCI, DCAD, D.DOM et DLCI).

Il a ainsi remobilisé les troupes de la DGID pour l'attente des objectifs de recettes de 2000 milliards pour l'exercice 2022 et la satisfaction des requêtes des usagers du service public.

« **Nagnou manko wouti ndamli, 2000 mrds pour 2022** » a-t-il laissé entendre.

Par **Malick CISSE**

Planificateur au Bureau de la Stratégie et de la Modernisation / DGID

ACCORD SÉNÉGAL / BANQUE MONDIALE

Un appui budgétaire de plus de 187 milliards de francs CFA.

Il s'agit de la plus grande opération d'appui budgétaire jamais réalisée dans l'histoire de la coopération entre le Sénégal et la Banque mondiale, a fait savoir le Ministre des Finances et du Budget, M. Abdoulaye Daouda DIALLO lors de la signature d'accord avec le Directeur des Opérations de la Banque mondiale pour le Sénégal, M. Nathan BELETE, le vendredi 03 juin 2022.



Par Gnoula DIALLO



Photo archives : De gauche à droite : M. Nathan BELETE, Directeur des Opérations de la Banque mondiale pour le Sénégal et M. Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget.

« Cet appui budgétaire arrive à bonne heure et permettra au Gouvernement d'amortir l'effet des multiples chocs exogènes auxquels les populations les plus vulnérables font face depuis trois mois » a déclaré le Ministre des Finances et du Budget.

« A travers cet accord de financement, la Banque mondiale soutient un programme gouvernemental de réformes structurelles pour une croissance équitable et résiliente, en abordant les principales contraintes au développement du capital humain, à la viabilité budgétaire et à la participation du secteur privé à l'économie sénégalaise » a soutenu le Directeur des Opérations de la Banque mondiale au Sénégal.

Le premier pilier de cette opération soutient des politiques et réformes institutionnelles visant à stimuler la résilience et la productivité du capital humain des ménages et des individus.

Le deuxième pilier de cette opération appuie des réformes visant à renforcer les fondements d'une relance tirée par le secteur privé, donc créatrice d'emplois, afin de placer le pays sur une trajectoire de croissance plus durable et équitable. Parmi ces réformes, il convient de noter entre autres : l'amélioration des procédures de traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et la suppression d'exemptions inefficaces, mais aussi le renforcement du

cadre réglementaire et institutionnel pour un accès inclusif au financement des micros, petites et moyennes entreprises etc.

A noter aussi que cet appui budgétaire fait suite aux échanges approfondis entre le président Macky SALL et le président de la Banque mondiale, David Malpass, au cours de son séjour au Sénégal en mars, sur les mesures de mitigation de l'impact de la crise géopolitique en Europe sur les pays du continent africain.

Par Gnoula DIALLO,
Agent du BCOMQ

VISITE DE LA REINE MÁXIMA DES PAYS-BAS

Le Sénégal bénéficie d'un soutien technique des Nations unies pour la promotion de services financiers

Sa Majesté la Reine Máxima des Pays-Bas a effectué une visite au Sénégal du 15 au 16 juin 2022, en sa qualité de Mandataire spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour la promotion de services financiers accessibles à tous, qui favorisent le développement.



Sa Majesté la Reine MAXIMA des Pays-Bas

L'objectif est de soutenir un éventail de priorités en matière de finance inclusive en étroite collaboration avec les principaux dirigeants et parties prenantes de chaque pays, ainsi qu'à rencontrer les clients locaux qui utilisent et bénéficient des services et produits financiers.

« Nous sommes prêtes à vous accompagner, avec toutes les capacités techniques qui sont à notre disposition », a laissé entendre la Reine Máxima lors de la rencontre avec les Ministres des Finances et du Budget, M. Abdoulaye Daouda DIALLO, de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire, Mme Zahra Iyane THIAM.

C'est une assistance technique et de partage d'expériences que les Nations unies vont fournir au Sénégal, a précisé la Reine Máxima. Elle a invité aussi le pays à réfléchir à un suivi périodique de

sa coopération avec les Nations unies dans ce domaine. « L'épargne interne constitue une source de capitaux très importante pour les besoins en financements d'un pays », a-t-elle souligné.

Le Ministre des Finances et du Budget, M. Abdoulaye Daouda DIALLO quant lui a relevé l'insuffisance de l'épargne au Sénégal, qui, à son avis, est une conséquence des pesanteurs socioculturelles.

La Stratégie nationale d'Inclusion financière du Sénégal, à mettre en œuvre pour la période 2022-2026, devrait favoriser une amélioration de la culture financière des populations, laquelle doit engendrer une plus grande confiance des usagers vers le système financier a précisé l'argentier de l'Etat.

Cette stratégie s'est fixée comme objectif d'atteindre sur un horizon de 5 ans un

taux d'inclusion financière de 65% des adultes et de 90% des PME. A cet effet, quatre axes stratégiques ont été définis :

- axe 1 : Développement de produits financiers adaptés ;
- axe 2 : Développement des infrastructures et des activités économiques numériques, notamment la modernisation des services financiers de l'Etat ;
- axe 3 : Amélioration de la culture financière des populations et de la protection des usagers des services financiers et ;
- axe 4 : Renforcement de l'efficacité des cadres réglementaires et institutionnels.

Par **Gnoulia DIALLO**,
Agent du BCOMQ

LES INCIDENCES FISCALES AFFECTANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL (Deuxième partie)

LES INCIDENCES FISCALES AFFECTANT LES REDUCTIONS DE CAPITAL SOCIAL

Les réductions de capital social suivent, en général, une logique binaire. Elles se traduisent soit par un transfert de richesses aux associés, soit par une contribution anticipée aux pertes des associés¹. En termes plus courant, on parle de réduction de capital motivées par des pertes (A) et de réduction de capital non motivée par des pertes (B). Toutes les deux formes de réduction comportent des incidences fiscales importantes.



LES REDUCTIONS DE CAPITAL SOCIAL MOTIVEES PAR DES PERTES

Nous avons déjà rappelé dans l'introduction que le capital social constitue la mesure de la richesse de la société. C'est en raison de cela que le législateur OHADA a fixé un plancher à la diminution des capitaux propres des sociétés de capitaux. Ainsi, en dessous de ce plancher, les associés de la société doivent soit la dissoudre, soit la recapitaliser. Cette opération de recapitalisation emprunte un mécanisme dénommé opération du «coup d'accordéon»². Elle permet de résorber les pertes importantes figurant au bilan de la société et qui tirent les capitaux propres vers le point zéro. Cette opération comporte plusieurs incidences fiscales. Certaines sont clairement définies par le législateur et d'autres le sont moins.

Au titre des incidences fiscales claire-

ment définies, figurent celles liées aux droits d'enregistrement. En effet, il est clairement établi que quand une société procède à une opération de réduction de son capital social, peu importe la raison, l'opération est obligatoirement soumise à la formalité de l'enregistrement. Cela se comprend aisément dans la mesure où il y a une modification des statuts de la société. Le législateur tout en soumettant obligatoirement l'acte à la formalité de l'enregistrement n'a pas entendu taxer fortement l'opération pour au moins deux raisons, à notre avis.

La première raison se trouve dans le caractère forcé de l'opération de réduction du capital social. En effet, pour éviter la dissolution, en cas de diminution des capitaux propres en-deçà de la limite fixée par le législateur OHADA, les associés n'ont d'autres choix que de procéder à la réduction dudit capital. Cette opération, selon les mots de

Mortier, précipite la contribution aux pertes des associés. Dans un tel contexte, il est normal que les droits exigibles soient modérés pour ne pas grever davantage la situation de la société qui est déjà suffisamment délicate.

La deuxième raison est, à notre avis, liée à l'existence d'une imposition parallèle que nous développerons dans le cadre des réductions non motivées par des pertes.

À côté des incidences fiscales clairement définies, existent d'autres qui le sont moins. Il s'agit, principalement des incidences en matière d'impôt sur les sociétés et notamment des déficits reportables. En effet, quand, en cours d'exploitation, une société subit des pertes ou déficits, ceux-ci sont reportables sur les trois exercices consécutifs qui suivent l'exercice au cours duquel ces déficits sont réalisés avant de tomber en caducité au cas où ils ne seraient pas résorbés dans ce délai³.

Or, dans le cadre des réductions de capital motivées par des pertes, l'objectif visé consiste à faire disparaître ces pertes du bilan de la société. Le procédé consiste à réduire le capital à concurrence des pertes avant de procéder à son augmentation ou de l'augmenter avant de le réduire à due concurrence. Ainsi, les pertes qui, du point de vue comptable, disparaissent du bilan, doivent-elles être considérées comme perdues du point de vue fiscal ?

À notre avis, les déficits ainsi résorbés du point de vue comptable ne peuvent pas l'être du point de vue fiscal dès lors que la société qui a bénéficié du report poursuit son exploitation. Nous estimons comme Maurice COZIAN qu'il s'agit là d'une consommation comptable et non fiscale des déficits⁴.

En somme, les réductions de capital motivées par des pertes comportent des incidences fiscales en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés. Cependant, ces incidences n'ont pas un grand impact fiscal pour la société qui y procède contrairement aux réductions de capital social non motivées par des pertes.

LES REDUCTIONS DE CAPITAL SOCIAL NON MOTIVEES PAR DES PERTES

Cette forme de réduction du capital social a fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur fiscal, comme d'ailleurs de celui OHADA⁵. Cette attention est due, pour une large part, au rôle que joue le capital social dans la protection des créanciers sociaux. En effet, sa réduction augmente le risque pour ceux-ci de ne pas se faire rembourser en cas de liquidation.

Plusieurs raisons peuvent amener une société à procéder à la réduction de son capital social alors même qu'il n'y a pas de pertes. Il peut s'agir d'une pléthore de trésorerie, d'organiser la sortie d'un associé⁶, etc. Cette réduction peut se faire au moyen d'un rachat par la société de ses propres titres, ou d'un remboursement d'apport ou encore d'amortissement du capital social.

Cette dernière opération est définie comme étant l'opération par laquelle la société rembourse aux actionnaires tout ou partie du montant nominal de leurs actions, à titre d'avance sur le produit de la liquidation future de la société⁷. Cette opération n'entraîne pas une réduction du capital social mais plutôt une baisse des capitaux propres puisque le montant de l'amortissement est directement puisé du bénéfice ou des réserves et non du capital. C'est pour cette raison que nous avons décidé de traiter ces incidences fiscales dans le même cadre que celles des opérations qui réduisent effectivement le capital social.

La notion d'« avance » qui caractérise l'amortissement la démarque de l'opération de remboursement qui est une véritable réduction de capital. Quant au rachat, il peut être considéré comme l'acquisition par la société de ses propres titres auprès de ses associés. L'exercice de définition permet de camper clairement le sujet et de lever toute équivoque dans les différents



termes utilisés.

Cette précision étant faite, il est important de noter qu'une réduction de capital social non motivée par des pertes peut se faire selon deux modalités : en numéraire ou en nature⁸. De plus, elle affecte tant la société que les associés eux-mêmes excepté le cas des sociétés concessionnaires de l'Etat, des communes et des autres collectivités publiques sous réserve du respect des conditions définies à cet effet⁹.

Ainsi, quand la réduction est faite en numéraire par le biais du rachat ou du remboursement, l'opération reste obligatoirement soumise à la formalité de l'enregistrement dans les mêmes conditions qu'en matière de réduction de capital motivée par des pertes. Les droits y afférents restent à la charge de la société dont le capital est ainsi réduit.

Quant aux associés, ils supportent l'impôt sur les revenus de valeur mobilière (IRVM) sur la totalité du montant reçu en guise de remboursement ou de rachat. Cependant, lorsqu'il est procédé à l'amortissement du capital social, la société ne supporte aucune charge fiscale puisque le capital n'a pas été affecté. Par contre, les associés bénéficiaires de l'amortissement vont supporter l'IRVM au même titre que ceux qui ont bénéficié d'un remboursement ou d'un rachat.

Quand la réduction est faite en nature, les incidences fiscales s'apprécieront en fonction de la nature du bien remis aux associés et constituant un transfert de richesse à leur profit. Si le bien est inscrit à l'actif du bilan de la société qui

y procède, sa sortie de celui-ci est considérée comme une cession du point de vue comptable. Le résultat de cette cession peut générer une plus-value ou une moins-value qui affectera nécessairement le résultat imposable de la société.

De plus, la société procèdera à la régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au cas où l'actif concerné aurait supporté une TVA déjà déduite et n'aurait pas été totalement amorti. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une réduction de capital social, les droits d'enregistrement seront dus dans les conditions exposées ci-haut. De leur côté, les associés seront recherchés en paiement de l'IRVM sur la valeur vénale du bien reçu en guise de remboursement, de rachat ou d'amortissement. Cependant, si le bien n'est pas inscrit à l'actif du bilan, seuls les droits d'enregistrement seront réclamés à la société et l'IRVM aux associés sur la valeur vénale du bien remis.

Tout compte fait, les réductions de capital non motivées par des pertes affectent aussi bien la société qui y procède que les associés. Au niveau de la société, les incidences fiscales concerneront les droits d'enregistrement et, le cas échéant, la TVA et l'IS. Les associés sont, quant à eux, redevables de manière systématique de l'IRVM.

CONCLUSION

En définitive, les incidences fiscales affectant les modifications du capital social d'une société en cours d'exploitation s'apprécient selon que



les modifications se rapportent à une opération d'augmentation ou de réduction de capital. Concernant les opérations d'augmentation de capital social, il a été noté que les incidences fiscales se résument généralement aux droits d'enregistrement et, le cas échéant, aux droits de publicité foncière et à la surtaxe immobilière, pour les restructurations de capital interne à une société. Ces droits peuvent être fixes ou proportionnels selon que le seuil légalement fixé est atteint ou non. Quand il s'agit, cependant d'une augmentation de capital résultant d'une opération de fusion, le législateur a institué un droit d'apport majoré en sus du droit fixe exigible pour l'opération. La réclamation de ce droit est considéré comme préjudiciable au régime de faveur des fusions dans la mesure où il le rend moins attractif que le régime de droit commun et plus onéreux que les opérations d'augmentation de capital ordinaires.

De plus, la détermination de la base imposable en cas d'augmentation de capital hors fusion comporte une certaine incertitude due au silence du législateur. Les incidences fiscales affectant les opérations de réduction

de capital social sont plus diversifiées en ce sens qu'elles impactent aussi bien la société que les associés. La société supporte les droits d'enregistrement au taux fixe de cinq mille (5 000) quel que soit le motif de la réduction (réductions motivées par des pertes et réductions non motivées par des pertes), l'IS en cas de réduction de capital faite en nature et régularise la TVA, le cas échéant. Quant aux associés, en raison du transfert de richesse à leur profit, ils restent redevables de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).

M. **Baboucar COLY**, Contrôleur des Impôts et des Domaines à la Direction des Systèmes d'Information / DGID

¹ R. MORTIER, *idem*, p431, parag 717

² Selon R. MORTIER, le coup d'accordéon est l'opération indivisible par laquelle est décidée concomitamment une réduction de capital motivée par des pertes suivie immédiatement d'une augmentation de capital par apport de ressources nouvelles. Il poursuit en disant que lorsque les opérations sont in-

versées, on parle de coup d'accordéon « à l'envers ». L'opération est décidée en vue d'apurer les pertes avant augmentation du capital, pour éviter que les souscripteurs n'y contribuent indûment, et donc rendre attractif leur investissement, mais elle peut être imposée par la loi.

³ CGI, art 16

⁴ M. COZIAN, FL. DEBOISSY, M. CHA-DEFAUX, *op cite*, p790, parag 2146

⁵ Le droit OHADA des sociétés et GIE reconnaît aux créanciers sociaux de faire opposition à une réduction non motivée par des pertes en sus de l'obligation de publicité. Art 370

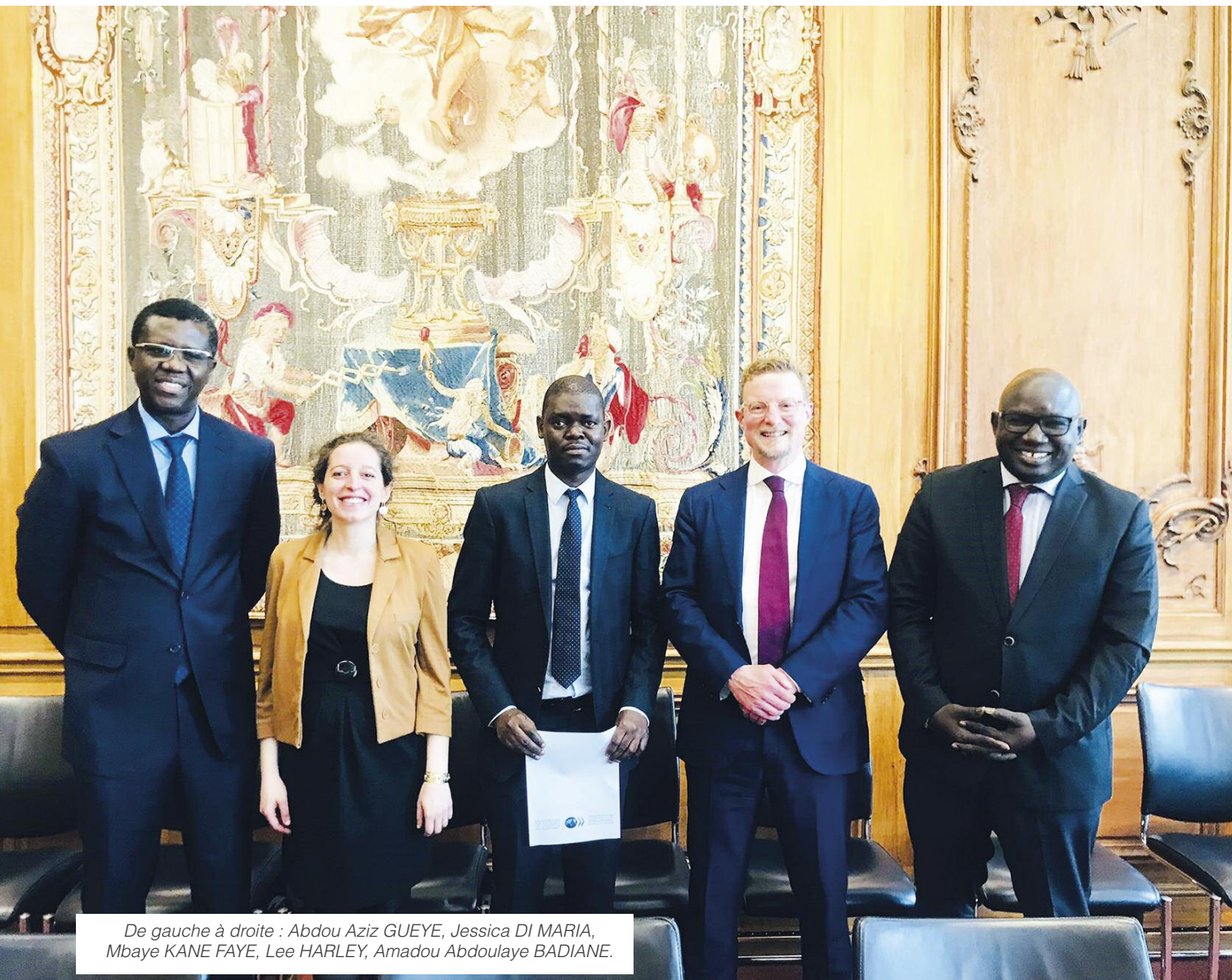
⁶ M. COZIAN, A. VIANDIER, FL. DEBOISSY, *droit des sociétés*, éd Lexis-Nexis, 30^{ème} éd, p499, parag 1213

⁷ OHADA AU sur les sociétés et GIE, art 651

⁸ OHADA AU sur les sociétés et le GIE, art 70

⁹ CGI, art 205

LE SÉNÉGAL DÉPOSE L'INSTRUMENTS POUR LA RATIFICATION DE LA CONVENTION MULTILATÉRALE POUR PRÉVENIR L'ÉROSION DES BASES IMPOSABLES ET LE TRANSFERT DE BÉNÉFICES (BEPS)



De gauche à droite : Abdou Aziz GUEYE, Jessica DI MARIA, Mbaye KANE FAYE, Lee HARLEY, Amadou Abdoulaye BADIANE.

Le Sénégal a déposé son instrument de ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (la Convention BEPS), laquelle couvre maintenant 1 820 conventions fiscales bilatérales, soulignant ainsi son ferme engagement à prévenir l'utilisation abusive des conventions fiscales et l'érosion de la

base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) par les entreprises multinationales. La Convention entrera en vigueur le 1 septembre 2022 pour le Sénégal.

Au 1er juin 2022, plus de 880 conventions fiscales conclues entre les 74 juridictions ayant ratifié, accepté ou approuvé la Convention BEPS, auront déjà été modifiées par cette dernière. Environ 940 conventions supplémentaires seront effectivement modifiées une fois que la Convention BEPS aura été ratifiée par tous les Signataires.

Le texte de la Convention BEPS, l'exposé des motifs, des informations générales, la base de données et les positions de chaque signataire sont disponibles à la page suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/conventions/le-senegal-depose-un-instrument-pour-laratification-de-la-convention-multilaterale-beps.htm>

Source : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/conventions/le-senegal-depose-un-instrument-pour-laratification-de-la-convention-multilaterale-beps.htm>

LA DONNÉE FISCALE AU CŒUR DES ORGANISATIONS
COMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

La DGID accueille la 13^e Réunion du Conseil du FAFOA et participe à la 38^e Assemblée générale des délégués du CREDAF

La donnée est la principale ressource informationnelle essentielle au fonctionnement des unités administratives. La donnée fiscale est la matière première de toute administration dont le rôle est de lever l'impôt. Autrement dit, il s'agit de tous les documents et informations ayant trait au statut fiscal et à la situation des contribuables et des usagers du service public en général. L'importance de la donnée au niveau de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) justifie l'existence d'une Direction chargée du Renseignement et de la stratégie de contrôle fiscal (DRECOF). Mieux, le Programme « YAATAL » qui est le référentiel de politique publique (programme budgétaire) de la DGID positionne « la gestion intelligente du renseignement » au rang d'objectif stratégique et spécifique devant concourir à l'atteinte d'un taux de pression fiscale de 20% en 2024, qui est l'objectif général dudit programme.

Fort de ce constat, on comprend aisément les enjeux liés à la maîtrise de la donnée à des fins d'exploitation fiscale aussi bien au niveau national qu'à l'échelle intra étatiques. En effet, de plus en plus, les problématiques liées à la maîtrise de la donnée sont devenues transfrontalières dans un contexte de digitalisation des transactions commerciales et de présences virtuelles des entreprises multinationales. Ce qui, du coup, induit nécessairement l'adoption d'une approche collaborative, qui est un gage de renforcement des capacités des acteurs publics face aux nouvelles problématiques fiscales et aux enjeux de mobilisation optimale des ressources publiques pour une meilleure prise en charge ainsi que de leurs enjeux.

C'est dans cette perspective que la DGID a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la 13^e Réunion du Conseil du FAFOA et la tenue de la 38^e Assemblée générale du CREDAF.

13^e RÉUNION DU CONSEIL DU FAFOA : LA DGID DÉROULE LE TAPIS ROUGE POUR LES ADMINISTRATIONS FISCALES OUEST-AFRICAINES

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) a accueilli à Dakar du 24 au 27 mai 2022 la 13^e réunion du Conseil du Forum des Administrations fiscales Ouest africaines (FAFOA).



Le présidium de la 13^{ème} Réunion du Conseil du FAFOA

En marge de cette réunion s'est tenue une formation sur « *l'analyse et la gestion des données à des fins d'exploitation fiscale* » au profit des agents des différentes administrations membres du FAFOA.

Prononçant son mot de bienvenue, le Directeur général Bassirou Samba NIASSE s'est réjoui du choix porté sur le Sénégal pour abriter cette activité d'envergure. Aussi, a-t-il relevé que Dakar reste une place privilégiée dans l'échiquier fiscal communautaire et international.

Le Président en exercice et le Secrétaire Exécutif du FAFOA ont également manifesté leur satisfaction à l'administration fiscale sénégalaise et au Ministère des Finances et du Budget qui présidait la cérémonie.

Dans son Allocution d'ouverture des travaux, le Ministre Abdoulaye Daouda DIALLO a déclaré : « Cette 13^e Réunion du Conseil du FAFOA et cette formation sur la donnée entrent en droite ligne des objectifs politiques de l'Etat du Sénégal en matière d'intégration communautaire et de coopération multilatérale ». Ainsi, il n'a pas manqué de



M. Modeste MOPA, Pdt sortant du CREDAF, avec M. Hady DIEYE, M. Ismaïla DIALLO et le DG

féliciter la DGID pour les bons résultats obtenus tout en renouvelant sa confiance au DG Bassirou Samba NIASSE.

40 ANS DU CREDAF À NANTES : UNE PARTICIPATION ACTIVE DE LA DGID

Du 7 au 10 juin 2022, la DGID, à travers une délégation conduite par son Directeur général Bassirou Samba NIASSE, a participé, à Nantes (France), aux ac-

tivités commémorant les 40 ans d'existence du Cercle de Réflexion et d'Echanges des Dirigeants des Administrations fiscales (CREDAF). Pour rappel, le CREDAF a été créé en 1982 à Yaoundé au Cameroun.

Ainsi, la fête des 40 ans était le lieu d'organisation de la 35^e Conférence annuelle du CREDAF avec comme thème : « *la maîtrise et la valorisation des données, un enjeu fiscal stratégique* ». Du coup, un groupe d'experts a peint le tableau des enjeux et des

problématiques relatifs à la donnée. Par la suite, les participants répartis en (4) quatre ateliers ont, tour à tour, partagé leurs expériences en matière de collecte des données, de fiabilisation des données, d'exploitation des données et de partage des données.

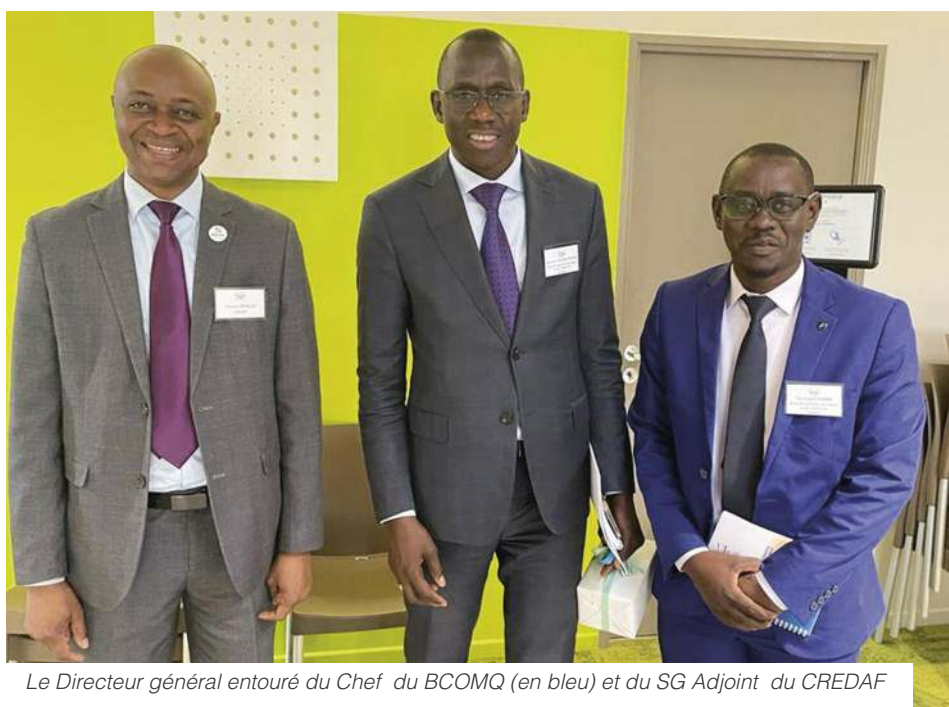
Aussi, la fête des 40 ans a également coïncidé avec la tenue de la **38^e Assemblée générale** des délégués du CREDAF. De ce fait, les différents Directeurs et Commissaires généraux des administrations fiscales francophones ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de la gestion 2021 et le budget prévisionnel 2022/2023. Ils ont également retenu le « civisme fiscal » comme thème à l'occasion de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2023 en Guinée Conakry. A l'issue des travaux, le président sortant du CREDAF, Monsieur Modeste MOPA, Directeur général des Impôts du Cameroun a passé le flambeau au nouveau président du CREDAF, Monsieur Jérôme FOURNEL, Directeur général des Finances publiques de France.

A travers son secrétariat général, le Bureau exécutif du CFREDAF a également remercié le Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal, Monsieur Bassirou Samba NIASSE pour la mise à disposition renouvelée du secrétaire général adjoint, l'inspecteur des Impôts et des Domaines Ismaïla DIALLO. De même, la DGFIP française et le Revenu Canada ont également été remercié pour leur appui en ressources humaines et matérielles.

L'édition 2022 de la Conférence annuelle du CREDAF a battu le record de la participation des partenaires au développement, à savoir l'OCDE, le FMI, Mines Paris Tech, le Forum mondial sur la Transparence et l'Echange de Renseignement à des fins fiscales, Expertise France, FERDI, NTO, FAFOA etc. Certains partenaires comme l'OCDE et Mines Paris Tech ont magnifié l'exemplarité de l'administration fiscale sénégalaise en matière d'initiatives d'assistance technique et de partage d'expériences (Inspecteur des Impôts sans frontière ; cellule data scientist ; projet data mining etc.).

Après de fructueux échanges, rendez-vous est pris pour la 39^e AG du CREDAF à Conakry en 2023.

Par Youssouf DIONE,
Chef BCOMQ/DGID



Le Directeur général entouré du Chef du BCOMQ (en bleu) et du SG Adjoint du CREDAF



Par Gnoula DIALLO

BASSIROU SAMBA NIASSE,
UN TALENT DANS L'OMBRE

Artisan de la Fiscalité et de l'Energie : du plan Takkal au programme Yaatal

Bassirou Samba NIASSE de son vrai nom, est décrit comme un homme qui a le culte du travail avec beaucoup de sérieux et le sens de la responsabilité, discret, généreux, solidaire, pieux et ouvert ; ce produit de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) gravit très vite les échelons après son séjour dans cette prestigieuse école. Il a également suivi des formations postuniversitaires très diversifiées ; ce qui lui donne aujourd'hui sa casquette plurifonctionnelle.

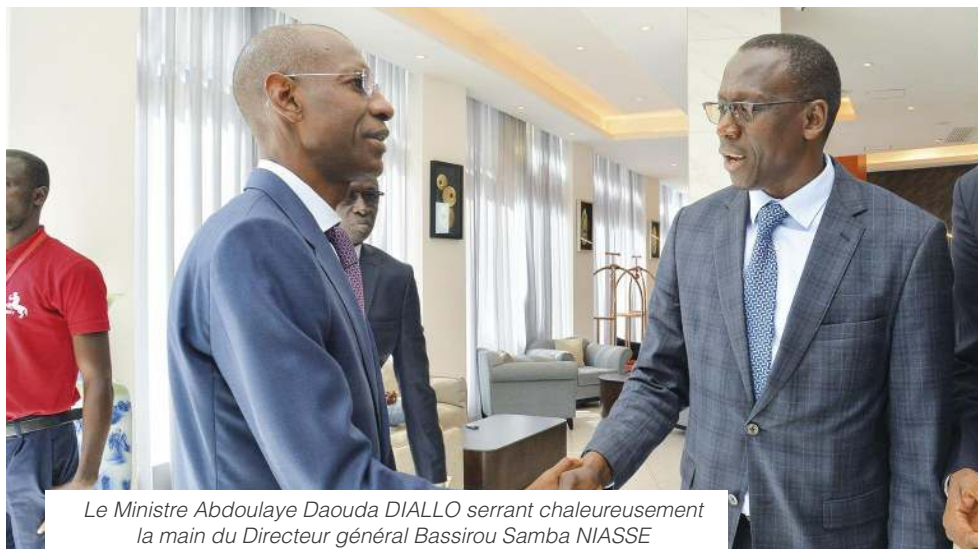
Né le 08 aout 1971 à Dakar, Monsieur NIASSE a connu une enfance ponctuée d'enseignement coranique et d'éducation française. Cet état de fait justifie son enracinement culturel et son ouverture d'esprit. Se souciant très tôt du mieux-être des familles démunies de son quartier Gouye fatou maïga de Thiarye, il développa de l'appétence pour l'entrepreneuriat et l'économie. Par ailleurs, M. NIASSE était un grand footbal-

leur et athlète. Ainsi, après un parcours exemplaire en série B au Lycée technique commercial Maurice DELAFOSSE, il devient l'un des premiers bacheliers de son quartier, avant de rejoindre le temple du savoir de Dakar, l'Université Cheikh Anta Diop.

Après quatre années de dur labeur à la FASEG, Bassirou Samba NIASSE accède au grade de Maître ès Sciences

économiques option Analyse, Planification et Développement en 1995/1996.

Comme le rêvait tout jeune diplômé d'alors, Bassirou Samba NIASSE réussit au sélectif concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Sénégal promotion 1997/1998, section Impôts et Domaines.



Le Ministre Abdoulaye Daouda DIALLO serrant chaleureusement la main du Directeur général Bassirou Samba NIASSE

Ce haut fonctionnaire aguerri, rompu à la tâche, et au parcours académique assez exemplaire, a, également un actif professionnel très élogieux.

L'itinéraire parallèle de ce grand fiscaliste-économiste va s'articuler d'une part sur sa trajectoire au sein de l'administration fiscale et d'autre part, sur ses différentes stations de responsabilité hors DGID. Itinéraire parallèle a pu recueillir quelques témoignages de ses proches, collaborateurs et supérieurs hiérarchiques pour mieux connaître son vécu.

BASSIROU SAMBA NIASSE, L'AMOUREUX DU SAVOIR, L'ÉTERNEL APPRENANT

Après deux ans de formation à l'ENAM (1997-1998), le jeune économiste NIASSE accède au grade d'Inspecteur des Impôts et des Domaines pour servir exclusivement son pays.

Dès les premières années de sa vie professionnelle, il fait ses preuves. Ce qui lui permet de gravir vite plusieurs échelons au point de devoir assumer des fonctions qui dépassent les compétences attachées à son statut d'Inspecteur des Impôts et des Domaines. Le jeune homme ne va pas s'arrêter en si bon chemin puisque qu'il sent la nécessité d'explorer d'autres pistes, c'est ainsi qu'il va suivre plusieurs formations et stages dans divers domaines. Ainsi, en 2005 en France, il participait, à un séminaire sur les marchés pétroliers à l'Institut français du Pétrole. Par la suite, il va parcourir 11.000 kilomètres pour arriver à China Executive Leadership Academy Pudong, et participer au séminaire sur l'introduction des investissements directs étrangers en 2007.

La même année, il fait cap sur le pays de l'oncle Sam, à Duke University (USA) pour une formation intitulée « Tax Analysis and Revenue Forecasting ». Toujours dans le domaine des Finances, il multiplie ses expériences en optant pour l'Institut du Fonds Monétaire international pour suivre une formation en Programmation et Politiques économiques et financières par télé-enseignement en 2007.

En 2008, il séjourna au John F. Kennedy School of Government de Harvard University pour une formation intitulée « Comparative Tax Policy and Administration ». Décrit comme un bon manager par ses proches collaborateurs, il a également suivi une formation en management en 2013, programmes intitulés « Être leader dans l'action » et « Améliorer ses performances de manager entraîneur » à HEC Paris.

BSN, DES DÉBUTS ÉLOGIEUX DANS L'ADMINISTRATION SÉNÉ- GALAISE

Jeune Inspecteur des Impôts et des Domaines sortant, il devient le Chef d'Inspection au Centre des Services fiscaux de Pikine durant la période 1999/2002. De juin 2002 à juin 2004, il passe comme inspecteur chargé de l'assiette et du contrôle des entreprises de la sous-section « Commerce » du Centre des grandes Entreprises (CGE). Après la consolidation des tâches opérationnelles, il intègre très tôt le niveau fonctionnel. Ainsi, de juillet 2004 à mai 2005, il a assuré les fonctions de Chef de la Section « fiscalité indirecte » au Bureau de la Législation, des Études et du Contentieux (BLEC).

Conscient de son potentiel les autorités le nomment très tôt Conseiller technique au Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2005. Du coup, durant 7ans, Bassirou NIASSE était chargé du suivi des questions fiscales ainsi que celles liées au secteur de l'Energie. Sa mission consistait à analyser régulièrement les incidences que les orientations stratégiques et les actions entreprises dans le secteur de l'Energie pouvaient avoir sur l'Economie en général et sur les finances publiques en particulier. Ainsi, sous son ère, la subvention sur le gaz butane qui grevait particulièrement le Budget a pu être supprimée progressivement. Il en est de même pour la création du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP), lequel a favorisé la reprise des activités de la Société africaine de Raffinage en 2007 après près d'un an d'arrêt, à travers la marge de soutien à l'activité de raffinage.



Le Directeur général et ses collaborateurs

Par ailleurs, en tant que Conseiller technique, il a participé activement à des négociations de conventions de financement et/ou de restructuration de dettes concernant la SAR et la SENELEC. C'est le cas des conventions SAR/BNP, SAR/ECOBANK, SENELEC/ECOBANK. Hormis les postes occupés dans l'administration financière, Bassirou Samaba NIASSE fut membre des conseils d'administration de la SONATEL (Télécommunication), de la BICIS (filiale du groupe BNP Paribas), de la société APIX SA (promotion des investissements et réalisation de grands travaux), de la Société africaine de Raffinage (SAR) de 2007 à 2011, de la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO) de 2005 à 2008, de la SENELEC.

L'ÈRE DES HAUTES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Véritable acteur du « Plan Takkal », Monsieur NIASSE a été nommé Administrateur du Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Énergie (FSE) dans une période de forte turbulence de février 2011 à mai 2014. Le FSE a été créé dans le cadre de la restructuration du secteur de l'Energie au Sénégal avec comme principal objectif la sécurisation des approvisionnements en combustibles pour la production d'électricité, ainsi que le financement des investissements dans le secteur de l'Energie. Son budget a tourné autour de 400 milliards de FCFA entre 2011 et 2014. Ce Fonds a contribué fortement à la sécurisation des approvisionnements en combustibles de la SENELEC, donc par ricochet au règlement des problèmes de trésorerie de la Raffinerie liés à SENELEC et partant à la baisse considérable des délestages. Les réalisations du FSE ont permis de financer des investissements dans la production d'électricité à travers les extensions des centrales électriques de Kahone et de Bel air.

A noter aussi que ses fonctions d'Administrateur du FSE ont été assumées cumulativement avec ses fonctions successives de Conseiller technique du MEF, de Directeur de Cabinet du MDB et même de Coordonnateur de la DGID. Sur un autre registre, Monsieur NIASSE a occupé les fonctions de Directeur de Cabinet du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, d'avril 2012 à octobre 2013.



Bassirou Samba NIASSE en médaillon avec ses coéquipiers à l'ENA

Par la suite, de janvier 2014 à octobre 2017, il fut Coordonnateur de la Direction générale des Impôts et des Domaines. A cet effet, il assurait les missions de Directeur général adjoint chargé de piloter toutes les activités opérationnelles des services qui portent notamment sur la gestion de l'assiette, du contrôle, du recouvrement et du contentieux des impôts. Par ailleurs, il participait à la conception de la législation fiscale et de la stratégie de pilotage des services. Il assurait l'intérim du Directeur général en cas d'empêchement.

D'octobre 2017 à avril 2019, Bassirou devient le n°2 du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan pendant 2 ans en qualité de Secrétaire général. Ses lourdes tâches consisteront à coordonner les directions générales et les services du Ministère, conduire les chantiers transversaux majeurs ainsi que les politiques de modernisation et les stratégies de réforme en veillant à la qualité du dialogue social.

UN RETOUR AU BERCAIL IMPRÉGNÉ D'UNE VISION ÉCLAIRÉE, C'EST L'AVÈNEMENT DU YAATAL

Depuis juillet 2019, il signe son retour à la Direction générale des Impôts et des Domaines en tant que Directeur général. Dès les premiers mois, il met en place un ambitieux programme budgétaire qui changea la vision et la philosophie à la DGID. On entre dans une nouvelle ère celle du « Programme YAATAL » qui a pour objectif principal l'élargissement intelligent des assiettes fiscale et foncière à tous les niveaux ainsi que l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Le Programme YAATAL est l'ensemble des

mesures et actions que prévoit de mettre en œuvre la DGID avec, pour objectif général, de faire gagner au Sénégal un point supplémentaire de Taux de Pression fiscale (TPF) par an, jusqu'à atteindre 20% en 2024. Plus spécifiquement, le programme Yaatal c'est l'élargissement de l'assiette fiscale par l'enrôlement de masse et la fidélisation des usagers selon leurs capacités contributives. Le Yaatal c'est aussi la facilitation et la démocratisation de l'accès aux titres de propriété et de jouissance foncière pour le développement et la croissance de l'investissement privé. Le Yaatal c'est en plus l'amélioration de la qualité de services, à travers, entre autres, l'achèvement de la transformation digitale de la DGID et la collaboration synergique entre la DGID et ses partenaires publics et privés. Pour Bassirou, le natif de Thiaroye, en terme simple, le Yaatal c'est un état d'esprit : c'est le partage, c'est la solidarité professionnelle, c'est la générosité et l'ouverture. C'est aussi la levée des cloisons administratives internes et externes pour rompre les asymétries d'information.

Au demeurant, Monsieur NIASSE réussit le pari de la vulgarisation du projet en externe et en même temps l'appropriation et une parfaite maîtrise du Yaatal par les agents (le public interne) pour un meilleur ancrage dans tout le dispositif. Après quelques mois de mise en œuvre, l'élan de départ a été stoppé par l'avènement de la pandémie du Coronavirus mais le programme poursuit son cap pour l'atteinte des objectifs visés. Après 3 ans de mise en œuvre, le « YAATAL » fait ses preuves, car sur un objectif de recettes de 2000 milliards, la moitié est déjà réalisée.

Par **Gnoulia DIALLO**
BCOMQ / DGID

TEMOIGNAGES SUR LE DG BASSIROU SAMBA NIASSE

Par M. Aliou DIOUF,
son ancien professeur
d'Économie au lycée com-
mercial Delafosse.
Enseignant-Chercheur en
Sciences économiques EN-
SETP / UCAD



"NIASSE Bassirou Samba que j'ai connu comme élève en classe de terminale B présentait déjà les traits de caractère d'un leader efficace. Élève très sérieux, rigoureux, calme et animé de beaucoup de volonté

dans la recherche de l'information économique ; Je voyais déjà en M. NIASSE un futur entrepreneur. Sûr de mes prévisions, je suivais Bassirou Samba dans son parcours à la FASEG sans qu'il ne soit au courant car entre temps j'ai été recruté comme enseignant chercheur à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSETP/UCAD).

Plusieurs années plus tard j'ai rencontré M. NIASSE sur la corniche et il m'a salué et je lui ai présenté mes félicitations et encouragements car il venait d'être nommé Secrétaire Général au Ministère de l'Économie et des Finances. Il était étonné que son ancien professeur après tant d'années puisse retenir son nom. Aujourd'hui je suis loin d'être surpris par les réformes ingénieuses, intelligentes et porteuses de progrès économiques qu'il mène à la tête de la DGID, car NIASSE est un brillant économiste".

Par Cheikh M. Bamba SIBY,
Inspecteur principal des Impôts et des Domaines
Directeur de l'Unité mixte fiscale et douanière
Sénégal-Mauritanie / Projet gazier GTA
(Nouakchott - Mauritanie)



"J'ai connu l'actuel DG en 1995 ou 1996, à la fin de notre 2ème cycle universitaire à la FASEG (Faculté des Sciences économiques et de Gestion) de l'UCAD.

Après avoir décroché la maîtrise, nous avons réussi la même année le concours d'entrée à l'ÉNA, section "impôts et domaines". Mais, auparavant, sans nous connaître, nous avons eu à partager

notre royaume d'enfance (Thiaroye) et à obtenir la même année notre 1er diplôme universitaire (baccalauréat) en Économie/Maths (série B).

Son parcours professionnel est révélateur de la compétence et des vertus dont il a constamment fait montre.

BSN s'est toujours donné pleinement, avec abnégation et générosité intellectuelle, dans ses différentes positions de travail notamment au CGE (actuel DGE), à la DLEC, au FSE et au ministère des Finances (CT et SG).

En plus d'être un fonctionnaire compétent, BSN est aussi un professionnel vertueux.

À sa nomination en tant que DGID, un leader syndical du SAID soutenait pertinemment que si l'on devait procéder à un appel à candidatures, BSN serait incontestablement désigné DG.

Fort heureusement alors ...
Qu'ALLAH veille sur lui".

Par Diamkame BATHILY,
ex DAF du FSE
DAF de la société nationale de
gestion du patrimoine du TER



"Monsieur Bassirou Samba NIASSE, en sa qualité de Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), a géré avec diligence et efficacité tous les dossiers concernant le secteur de l'énergie.

Il est très connu dans ce secteur et au regard du rôle qu'il y jouait, il apparaissait à un moment donné, en sus de sa casquette, comme le principal Conseiller du Ministre en charge de l'Energie, notamment, dans l'avènement de la crise sévère, caractérisée à la fois par une situation financière critique au niveau des sous-secteurs des hydrocarbures et de l'électricité.

S'agissant du raffinage et des importations, il est le bâtisseur du schéma de soutien au raffinage qui a permis d'éviter la fermeture de la Société Africaine de Raffinage (SAR) sauvant ainsi l'emploi de 300 pères de famille environ et de celui du Fonds de Sécurisation des Importateurs de Produits Pétroliers (FSIPP) pour assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

En février 2011, il est alors nommé par décret présidentiel, Administrateur du Fonds spécial de soutien au secteur de l'Energie (FSE) cumulativement à sa fonction de Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances, organe créé par décret en tant que véhicule financier par lequel passe tout le soutien de l'Etat destiné au secteur de l'Energie.

Véritable gestionnaire, il met en place une structure légère dans ses effectifs et ses moyens, mais d'une efficacité qui nous vaut aujourd'hui, entre autres, la fin des délestages par manque de combustibles, une fourniture correcte et régulière en électricité et la fin des ruptures de l'approvision-

nement du pays en produits pétroliers et en butane produit social par excellence.

Dans un monde où la critique négative est omniprésente, Monsieur Bassirou Samba NIASSE publiait régulièrement les activités courantes et financières du FSE sur le site du MEF et ensuite sur celui de la DPEE. Ainsi, le FSE est devenu un organe de renommée internationale et a servi de modèle aux bailleurs et aux autres pays à travers le monde.

Son nom est intimement lié, et le restera pour toujours, au niveau du secteur de l'énergie pour l'avoir servi en tant que grand Commis de l'Etat.

C'est pourquoi, son arrivée à la tête de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), constitue, à n'en point douter, non seulement une marque de confiance que les autorités ont placée en lui, mais également un renouveau, une innovation et un dynamisme.

Cette nomination est le témoignage de la reconnaissance des qualités de l'homme, dont la grande compétence est illustrée, à souhait, par son parcours professionnel exceptionnel. L'humilité qui le caractérise, la rigueur dont il a toujours fait montre dans le pilotage des missions qui lui sont confiées et son empathie dans le management des ressources humaines lui confèrent les qualités nécessaires pour conduire, de façon efficiente, les destinées de la DGID et donner à l'Etat du Sénégal l'essentiel des moyens de son action.

En effet l'homme se distingue, avant tout, par un leadership affirmé, une vision déterminée et une capacité d'action rassurante. Il accorde une importance particulière aux valeurs d'éthique, de tolérance, de responsabilité, d'honnêteté et loyauté. Dans des contextes difficiles, sa rigueur et sa diplomatie ont souvent permis d'apaiser des situations tendues autour de solutions concertées et à de solides réalisations. En sus de ces qualités, il se distingue par le sens de la mesure et sa discrétion exemplaire.

Parlant de l'identité de l'homme, des thèmes comme l'élargissement de l'assiette fiscale, le consentement à l'impôt autour d'un dialogue fiscal constructif, l'équité fiscale et la consolidation d'une déontologie fiscale rigoureuse seront, entre autres mis-

sions, des jalons importants de sa feuille de route à la tête de l'administration fiscale.

Je suis sûr que sous son autorité, la DGID poursuivra, les politiques en-

Par Ibrahima SAR, ancien Ministre délégué à l'Energie et au Budget



« J'ai connu Bassirou Samba NIASSE lorsque j'étais Directeur de cabinet du Ministre délégué chargé du budget, avant l'année 2007. Il est venu nous rejoindre au cabinet pour servir en qualité de Conseiller technique chargé des questions fiscales. Dès son arrivée, le Ministre Cheikh Hadjibou Soumare et moi avons décelé de très bonnes aptitudes chez le jeune Inspecteur des impôts et domaines qu'il était. C'était une période chargée de défis.

Il était un très bon rédacteur et un analyste hors pair. Surtout, il était capable de bonnes analyses dans les questions liées à la politique économique, financière et budgétaire. Je l'ai aussi mis à mes côtés pour qu'il assure le suivi des questions entrant dans le cadre du suivi du Programme économique et financier conclu avec les bailleurs de fonds. Il s'y est adapté assez vite, grâce à son intelligence assez vive. Il manque souvent à nos fiscalistes une approche économique que Bassirou NIASSE avait déjà à cette époque.

Afin de lui permettre d'exprimer ses talents, j'ai proposé au Ministre de lui confier le secteur des hydrocarbures, dont il fut ensuite le principal responsable au Ministère de l'Economie et des Finances. C'est cette spécialisation qui l'a menée ensuite à la Société Africaine de Raffinage, où il a siégé en

gagées et initiera de grandes réformes structurantes dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, gage de l'attractivité des investissements directs locaux et étrangers pour le développement réel et durable du Sénégal ».

qualité d'administrateur membre du Conseil d'administrateur de cette société stratégique pour notre Economie. Depuis lors, je crois qu'il est l'un des « gardiens » les plus alertes du sous-secteur des hydrocarbures, qu'il maîtrise parfaitement.

Plus tard, étant Ministre délégué à l'Energie, il m'a accompagné dans le redressement de ce secteur confronté à de graves déficits. Nous avons demandé au Ministre de l'Economie et des Finances de l'époque, Abdoulaye Diop, de nous l'adoindre comme membre des comités techniques mis en place pour redresser le secteur énergétique. Il nous a montré son talent entre 2011 et 2012, en contribuant par des innovations exceptionnelles en matière de financement du plan de redressement qu'on avait désigné par le « Plan Taakal ». Il a dans ce cadre mis en place le fameux « **Fonds Spécial de l'Energie** » (FSE) qui sert toujours à financer le secteur de l'Energie. C'est une personne ouverte, dénouée de préjugés, qui sait discuter et convaincre techniquement ses supérieurs et ses collaborateurs. Il s'est très bien sorti de ses interactions avec les experts envoyés dans notre pays par les Partenaires techniques et financiers.

Je crois qu'il a également suivi une formation de haut niveau dans une grande université américaine. Cela explique la maîtrise qu'il a des rouages économiques de la politique fiscale. Avec le recul, il semble avoir servi à un très haut niveau administratif et depuis très longtemps. Sa promotion administrative a été en effet assez précoce et rapide.

C'est pourquoi, je n'arrête de lui demander de pérenniser son expérience en contribuant à la formation d'une nouvelle génération de leaders économiques et financiers, à commencer par son propre corps des Impôts et Domaines. Son vécu est suffisamment riche pour qu'il puisse le faire, parce qu'il a vécu de très bonnes expériences dans sa riche et longue carrière.

C'est à mon avis l'un des meilleurs cadres dans son domaine ».

FORMATION SUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME ETAX 4.0

Une mise à niveau des usagers de la DGE



Par Kalidou Ousmane SY

Dans le cadre de l'optimisation de la maturité digitale de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a organisé une formation sur la plateforme etax 4.0 avec les contribuables de la DGE. Il s'agit, entre autres, de la CFAO, CBAO, SGBS, AMSA, SECAA, UBA, Banque Islamique, Sen Eau, AXA, SOCOCIM. Les formateurs étaient composés d'agents de la DSI et de la Direction des grandes Entreprises (DGE) puis que les représentants d'entreprise qui sont formés sont des usagers de la DGE.



Vue de la salle lors de la formation

A l'entame de la rencontre, Madame Yama Kouyaté DIABY, Directeur des Systèmes d'Information, a montré l'engagement sans faille de la DGID dans la dynamique continue de dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement d'impôts avec une nouvelle version de la plateforme etax.

L'objectif de la formation est de présenter la version de etax 4.0 qui va apporter des corrections aux dysfonctionnements notés dans l'ancienne version. Il s'agit de prendre en charge toute les difficultés des contribuables. Elle va permettre une utilisation plus facile de la plateforme etax. Avec la nouvelle version, qui est aussi mobile, on peut soit remplir directement sur la plateforme, soit joindre un fichier déjà rempli. Il faut rappeler que tout ce qui était possible dans l'ancienne version l'est dans la nouvelle version avec des améliorations. Avec etax 4.0,

il est possible d'imprimer des quittances. Le problème de connexion devient ainsi un vieux souvenir avec cette nouvelle version. Le fichier à joindre dans la plateforme peut contenir six mille (6000) lignes.

S'agissant du contenu du logiciel, en accédant via un compte contribuable, il y a toutes les rubriques à savoir l'accueil, les comptes (la situation générale par rapport aux activités et tous les comptes d'impôts créés pour les contribuables. Ces contribuables peuvent aussi accéder aux soldes des comptes et aux déclarations. C'est seulement après avoir cliqué sur le bouton "soumettre" que la déclaration sera validée; une option qu'on n'avait pas dans les versions précédentes. Pour les documents fiscaux relatifs aux requêtes fiscales et aux vérifications de comptabilité, des améliorations ont été apportées.

Pour ce qui est des paiements, il existe un rapport qui liste tous les paiements. Pour le moment, les paiements se font par virement bancaire. Il y a aussi dans la nouvelle plateforme, une boîte de réception des messages de la DGID et une rubrique du profil de l'utilisateur.

Des cas d'école ont permis aux usagers d'éprouver le contenu de ladite plateforme.

Au total, la formation des contribuables de la DGE sur la plateforme etax 4.0 a été une bonne chose, car elle permettra à ces derniers de se mettre à niveau et d'être à l'aise dans les procédures de paiement de leurs impôts en ligne.

Par Kalidou Ousmane SY,
Stagiaire au BCOMQ

MONSIEUR MAMOUDOU BEN OUSMANE BÂ,
INSPECTEUR PRINCIPAL DES IMPÔTS ET DES DOMAINES, À LA RETRAITE

Un homme du sérail, fonctionnaire de haut rang aux défis multiples

Monsieur Mamoudou Ben Ousmane BÂ est un fiscaliste connu pour sa rigueur et sa franchise, il est plein d'expérience, a le culte du travail et le sens de la responsabilité. Durant sa longue carrière administrative, Monsieur BA a cultivé d'excellentes relations avec ses pairs et a servi l'administration avec foi et abnégation. Inspecteur principal des Impôts et des Domaines, l'ex. Directeur des moyennes Entreprises, son dernier poste, est un homme du sérail et a servi un peu partout sur l'étendue du territoire national, le plus souvent, pour mettre en place un service de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), comme il le dit si bien « Partout où j'ai servi, c'était le défi de la création ». Il a aussi représenté dignement la DGID et le Sénégal au niveau international. Monsieur BA a décroché en décembre 2021 après 36 années de bons et loyaux services au sein de l'administration fiscale. Il s'ouvre à nous dans les colonnes du numéro 32 du Magazine ID.



Parlez-nous un peu de votre personne. Qui est M. Mamoudou Ben Ousmane BÂ ? (origine familiale, éducation, caractère, statut matrimonial, etc.).

Je suis Al Pular avec une forte culture Ouolof dont les ancêtres sont origi-

naires du Fouta. Ma famille est installée au Saloum depuis très longtemps et plus particulièrement à Nioro du Rip où vivaient notre arrière-grand-père Maba Diakhou BA et ses frères Mamour NDARY et autres. J'ai reçu une éducation très stricte, rigoureuse mais

avec toute l'affection qu'il fallait, côté études, mes deux parents ont été nos propres répétiteurs, car veillant personnellement à ce que les choses se passent bien à l'école.

Ils étaient présents aux rencontres parents d'élèves-enseignants, comme aux cérémonies de distribution de prix. Côté caractère, je suis quelqu'un de très simple qui aime le raffinement, mais pas le luxe. Sans être réservé ou distant, je ne suis pas expansif. J'aime aussi partager et aider quand je peux. Statut matrimonial, je suis marié et papa.

Racontez-nous un peu votre jeunesse. Quel genre de garçon étiez-vous ?

J'ai eu une jeunesse comme celle de beaucoup d'enfants de Dakar entre la famille, les études, les amis, le sport, les activités culturelles. Al hamdoulilah et merci aux parents, jamais de comportements déviants. J'ai joué au foot sans être Mbappé ; à l'école, j'ai un peu pratiqué l'athlétisme dans le cadre de l'Union des Associations sportives scolaires et universitaires (UASSU).

Par contre, j'ai toujours été passionné de sport mécanique et je ne m'en suis pas privé quand j'ai eu l'occasion de participer au rallye des jeunes. Aujourd'hui, j'en ris car j'ai des frayeurs quand je vois un automobiliste rouler à vive allure. En résumé, j'ai passé une jeunesse agréable dans la maison familiale, une jeunesse studieuse avec aussi les loisirs surtout pendant les périodes de vacances (soirées, stades, plages, les week-ends en groupe ...).



Reception du brevet de l'ENA des mains du Président de la République Abdou DIOUF

Tout ceci ne m'a jamais éloigné aussi de ma pratique religieuse, car mes parents ont été stricts sur cette question, la preuve est que le maître coranique venait même à la maison ; les cours d'arabe, je les faisais à l'école primaire deux fois par semaine après 17 heures.

Quel est votre parcours académique ?

Mon parcours académique est le parcours classique. Par la grâce de Dieu, mes parents m'ont amené tôt à l'école et j'ai fait le cursus jusqu'à post universitaire c'est-à-dire après le baccalauréat, la fac de droit avec une spécialisation en droit privé des affaires, le concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ou j'ai fréquenté la Division économique et financière, Section « Impôts et Domaines ».

Quelles sont les grandes étapes de votre parcours professionnel ?

Mon parcours professionnel, après ma formation à l'ENAM et le séjour à l'Institut international d'Administration publique de Paris (IIAP), plus le stage en province qui était le parcours de tous les sortants de cette école, j'ai fait un stage d'application de 10 mois à l'inspection des Impôts de la Région du Fleuve aujourd'hui Régions de Saint-Louis et Matam avant de revenir à Dakar.

A partir de ce moment, je devais commencer ce parcours pour lequel, je rends grâce à Dieu. Une fois à Dakar,

j'ai été affecté comme Adjoint au Chef de la Division des Investissements et de la Centralisation des Recettes qui, ramenée à nos jours, correspond à l'actuel BRFS pour le suivi des régimes dérogatoires accordés aux investisseurs et en partie à l'actuelle Direction du Recouvrement dans son aspect suivi des recettes et évaluation des performances en matière de Recouvrement. C'est aussi dans cette Division que l'on a géré les premières vagues de privatisation avec les titres PBE échus. J'ai eu également l'opportunité de travailler dans le Comité de redressement ou de liquidation des entreprises publiques en difficultés à l'époque piloté par la Délégation à la Réforme du Secteur parapublic.

Après, j'ai rejoint les Centres des Services fiscaux, d'abord à Dakar Plateau 1 où j'ai géré l'IFAC 10 qui était un petit CGE avec environ moins de 125 dossiers qui pesaient lourdement dans les émissions, ensuite à Dakar Plateau 2 à l'IFAC 9 où le Directeur des Impôts de l'époque avait regroupé quelques professions réglementées pour l'évaluation administrative des bases d'imposition tel que prévu par la loi 92-40 du 09 juillet 1992 portant Code général des Impôts (CGI) à l'époque, ceci en plus des attributions classiques de l'Inspection. C'était déjà les balbutiements d'un futur Centre des professions libérales (CPL) devenu Centre des Professions réglementées (CPR).

En 1997, on me donne la mission d'aller ouvrir le Centre des Services fiscaux

de Fatick avec toutes les composantes à créer : le Bureau de la Fiscalité avec l'ORDOC, le Recouvrement avec les différentes recettes (Régie des Impôts directs, Recettes des Taxes, Recette d'enregistrement et du Timbre, le Bureau des Domaines, le Bureau du Cadastre, la Conservation foncière avec plus 1200 titres à créer).

Ce fut exaltant, période qui a coïncidé avec la loi 96-07 portant acte 2 de la décentralisation avec la création des Conseils régionaux et les Agences régionales de Développement ou la territorialisation des politiques publiques interpellait beaucoup le bloc foncier.

Cette expérience a duré 3 ans. C'est en décembre 2000 après avoir décliné une proposition de sortie de l'Administration fiscale (pour occuper un poste de Directeur de Cabinet (DC)) que j'ai introduit mon dossier pour le Centre des grandes Entreprises qui a été retenu pour gérer le Recouvrement. Ce que je retiens de ce passage, c'est l'importance de la conduite du changement quand il y a des réformes. C'était la première expérience de segmentation de la population fiscale dans un souci de sécuriser les recettes de l'Etat et d'assurer un service à l'utilisateur plus marqué. Et pourtant, il y a eu beaucoup de réticences. 14 mois après, c'était le contentieux.

Pendant que je gérais le contentieux, le DG de l'époque m'a désigné comme analyste d'affaires dans le projet d'informatisation de la chaîne fiscale avec l'acquisition du progiciel SIGTAS (Système intégré de Gestion des Taxes au Sénégal). C'était le début d'un long compagnonnage avec l'informatique ou ma mission était de participer à mettre en harmonie les différentes fonctionnalités avec notre législation, rédiger les procédures, les spécifications fonctionnelles, tester les résultats, assurer la formation des utilisateurs et accompagner la mise en production. Ce fut une belle expérience avec une équipe soudée autour de l'objectif.

Après, j'ai rejoint l'opérationnel comme Chef de Centre, ce qui m'a permis de participer à la mise en production de tout ce qui a été conçu au niveau de l'informatique. Après, j'ai été nommé Conseiller technique du DG à un moment où une autre offre de sortie s'était présentée ; une position stratégique, car travaillant directement sous l'autorité du DG et du Coordonnateur avec des dossiers très intéressants : réforme

des structures, informatisation, suivi de programmes avec les partenaires techniques et financiers,... Après l'entrée en vigueur de la réforme, j'ai été nommé Directeur des Services aux Contribuables et de l'Informatique (DSCI).

Pendant 4 ans, on a travaillé sur des solutions informatiques innovantes, sur le service à l'utilisateur et le coût de gestion de l'impôt. Cela n'a pas été facile, car les aspects, conduite du changement ont été insuffisamment pris en compte. Au final, des résultats probants ont été atteints avec un engagement ferme de l'Autorité à nos côtés.

Il faut noter que depuis la création de cette Direction, on a moins de contentieux sur les émissions grâce au contrôle rigoureux qui est fait sur les prés matrices avant émission. C'est Napoléon qui disait : « donner des ordres et ne pas en suivre l'exécution, c'est ne rien faire ». Par la suite, c'était la Direction des moyennes Entreprises. Je dois préciser que de 1997 à mon départ, je n'ai remplacé un collègue qu'une seule fois à un poste, c'était en 2009. Partout où j'ai servi, c'était le défi de la création.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans le métier d'Inspecteur des Impôts et des Domaines ?

Ce qui me plaît dans ce métier, c'est sa diversité. C'est un métier qui vous offre beaucoup de possibilités et qui vous rend presque polyvalent en fonction des expériences acquises au niveau des différentes positions de travail. Il vous permet de développer beaucoup de compétences.

Pouvoir participer à la mobilisation des ressources publiques est à la fois un sacerdoce et un honneur. Concernant le bloc foncier, le service rendu à l'utilisateur, le citoyen qui se retrouve au final avec un titre d'occupation sécurisé lui permettant de disposer d'un toit et même de pouvoir disposer d'une sûreté réelle dans le commerce juridique est un motif de satisfaction.

En plus personnellement, cette Administration m'a permis de faire beaucoup de formations, certes de courte durée, mais utiles, un peu partout en Afrique, en France, au Canada... à travers les organisations sous régionales, continentales ou internationales qui s'occupent de fiscalité. Je rends grâce



Ben Ousmane à l'extrême gauche avec ses camarades de l'ENA

à Dieu de m'avoir donné la chance d'appartenir à ce corps.

Comment appréciez-vous les ressources humaines et les relations de travail à la DGID ?

Déjà, je suis très admiratif de l'esprit qui règne au sein de la DGID, marqué par le culte du travail et la grande solidarité entre les membres du personnel. Cela est à saluer. Il faut le maintenir et le renforcer, car c'est ça qui est à la base de la cohésion sociale. A la DGID, l'information est partagée et tout le monde a un projet commun.

Exemple : le programme Yaatal

Quelles sont les valeurs qui permettent de cultiver l'excellence et la cohésion sociale à la DGID ?

Un Directeur à l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature nous disait qu'un serviteur de l'Etat, qu'il soit Administrateur ou Juge devait faire un peu plus d'effort que les administrés ou les justiciables, c'est selon. Je crois que ces valeurs pourraient être entre autres, la compétence et la rigueur, la loyauté, le respect, la justesse, l'honnêteté et l'intégrité.

Quelle expérience vous a le plus marqué au sein de la DGID ?

Il m'est difficile de répondre à cette question, car j'ai eu du plaisir à servir l'Etat à toutes les positions que j'ai occupées au sein de la DGID. D'abord, en tant que opérationnel, ça a été un plaisir de participer directement à la mobilisation des recettes qui est l'ADN

des régies financières ;

Ensuite, en tant que support, nous avons mis en production notre principal application informatique (SIGTAS) depuis 2007 avec une migration en 2016 et une couverture du territoire national, la conception de la banque de données fiscales qui est un outil d'aide au contrôle en plus du reporting, la conception de tandem qui est un puissant outil de recoupement qui fédère la Douane, le trésor public et les Impôts pour l'instant, Etax qui est la plateforme de télédéclaration et de télépaiement des impôts, l'organisation du Hackathon en 2016 avec le concours du FMI à l'occasion duquel des solutions innovantes comme MTAX, MON ESPACE PERSO et le projet de numérisation ont vu le jour.

Comprenons-nous bien ; je ne suis pas en train de faire un bilan, encore moins de l'autosatisfaction. Par contre, c'est des moments qui m'ont beaucoup marqué et ça été une chance que de faire partie de ces équipes qui ont travaillé sur tous ces projets et parfois sous ma responsabilité.

Enfin , en tant que Conseiller technique, j'ai eu à travailler sur la grande réforme des structures de 2013, la rédaction du guide des moyennes entreprise avec l'appui de la Banque africaine de Développement (BAD) et d'avoir assuré le suivi de quelques programmes pour le compte de Monsieur le Directeur général avec les bailleurs.

En résumé, voilà pourquoi je disais à l'entame de mes propos qu'il était difficile de répondre à la question, puisque



M. Mamoudou Ben Ousmane BA en compagnie de ses ex. collaborateurs

toutes ces expériences m'ont fortement marqué et ont même quelque part donné une autre trajectoire à ma carrière de fonctionnaire. Au cours de ces dix dernières années, en tant que point focal du Forum des Administrations fiscales de la CEDEAO, j'ai vécu des moments d'échanges intenses pour le compte de la DGID, ce qui fut également une expérience très intéressante.

Quelle est l'atout majeur des agents de la DGID, selon vous ?

C'est son top management. Nous avons à la DGID un comité de direction engagé avec à sa tête un DG qui développe une culture du changement à tous les niveaux. Cet atout aussi, c'est le personnel qui fait l'effort d'adhérer à tout ça.

Quelle est la principale habitude que nous devons cultiver pour un bon fonctionnement de la DGID ?

C'est l'esprit d'équipe ; une équipe qui gagne, c'est une équipe soudée autour des autorités qui définissent la vision stratégique et qui fixent les objectifs.

Qu'est-ce qu'il faut, selon vous, pour une bonne cohésion sociale au travail ?

La solidarité, la sincérité, la générosité, le développement des compétences du personnel.

Quelle est votre principale source de motivation ?

La foi, le sentiment du devoir accompli.

À quelle valeur accordez-vous le plus d'importance dans la vie ?

La sincérité. Elle est à la base de toute interaction humaine.

Quelle est la meilleure résolution que vous ayez prise dans votre vie ?

Difficile de répondre ; peut-être celle de m'engager dans l'Administration par la grâce de Dieu et l'appui de mes parents. Je mettrai une petite nuance car j'ai été très tenté par le 3^e cycle pour une carrière d'enseignant.

Auparavant, j'avais pris une décision difficile de renoncer à une formation d'Officier après avoir réussi mon entrée à l'Académie militaire. C'était à la limite suicidaire dans un contexte où le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur commençait avec la perspective d'évoluer dans un corps aussi prestigieux que l'Armée. C'était une affaire de destin.

En dehors de votre famille, quelle figure, personnage ou héros vous inspire le plus ? Votre référence ?

Si je mets à part le côté spirituel, je dirai peut-être Martin Luther King.

Quelle valeur accordez-vous à la famille et à l'amitié ?

L'amitié est une chose sacrée. Un bon ami est déjà partie intégrante de la famille. Les amis et la famille sont les seuls supports sur lesquels l'on peut se reposer les yeux fermés.

Quel est votre modèle d'éducation et

comment transmettez-vous vos valeurs à vos enfants ?

J'ai connu une éducation moderne avec un ancrage dans certaines valeurs traditionnelles. Comme disait le poète Senghor, enracinement, mais ouverture. La base a été de la rigueur, de l'honnêteté, de la sincérité, mais aussi de l'humilité et de la tolérance. Chaque parent ne récite à ses enfants que ce qu'il a appris.

Quel est votre passe-temps favori ?

La lecture, suivre des documentaires, les informations sur le monde, la pratique spirituelle.

Votre mot de la fin ?

Mon mot de la fin, c'est rendre grâce à mon créateur, remercier mes parents et ma famille, mais aussi remercier mes camarades de promotion, mes amis, les collègues avec qui j'ai cheminé qui m'ont permis de parler de ce parcours que ce soit dans les centres, à Fatick, à la DSCI et à la DME, qui tous grades confondus, hommes et femmes ont fait bloc autour de ma modeste personne pour faire avancer les choses.

Si vous le remarquez bien, depuis le début, je n'ai pas cité de noms. J'ai voulu être prudent au risque d'en oublier. Mais permettez-moi d'en citer quelques-uns. Je voudrais rendre un vibrant hommage à tous mes DG, mes Directeurs, mes formateurs (EL hadj DIOP, Massamba NDIAYE, Seydou DIEME, Badara CISS, Pape Ndiouck FAYE, Jacqueline FERRIÉ, Mouhamadou CAMARA,...) et mes différents Chefs de Service au cours de ma carrière Samba GUEYE, El Hadj Ibrahima DIOP, Augustin Mbar SENHOR....

Mention spéciale à Monsieur Gora SECK qui m'a accueilli dans l'Administration et qui a guidé mes premiers pas. Pensées pieuses à nos illustres disparus qui nous ont accompagnés pendant ces moments (Mouhamadou Moustapha DIOP, Pape Sidya DIAGNE, Moussa DOUMBOUYA qui a été le père de l'informatique à la DGID, El Hadj DIOP...).

Propos recueillis par **Abdou FAYE**,
Chef Section Communication interne
BCOMQ / DGID

TÉMOIGNAGES SUR MAMOUDOU BEN OUSMANE BA

“Cher frère et ami Ben Ousmane BA,



Le temps est venu pour toi de prendre une retraite bien méritée. Après tant d'années de dur labeur, tu quittes une vie exaltante et difficile de haut fonctionnaire de l'Etat pour une autre certainement aussi passionnante et contraignante à certains égards.

Engagé et pondéré tu l'es assurément dans la vie de tous les jours. Me viennent en souvenir, les beaux moments de challenge que constituent les quatre belles années que nous avons vécu ensemble, toi en tant que Directeur informatique de la Direction générale des Impôts et des Domaines et moi en tant que Directeur des Systèmes informatiques douaniers.

Face aux exigences de ces postes qui sont au cœur de la stratégie et à la base des performances de nos administrations respectives, ton humilité, ta discrétion et ta rigueur professionnelle ont été à la base d'une confiance et d'une amitié toute naturelle entre nous, qui a été la catharsis pour le lancement et la réalisation de projets structurants pour nos deux services. A cet égard, on peut citer la plateforme informatique d'interconnexion TANDEM, en vue du croisement des données des Impôts et de la Douane, le système informatique de partage du NINEA entre ces deux entités, etc.

Tu as su garder le cap et maintenir tes qualités humaines et professionnelles intactes qui t'ont permis de relever d'autres défis pour la Direction générale des Impôts et des Domaines à d'autres fonctions éminentes.

Te voilà déjà à l'aube d'une vie nou-

velle, après tant d'années de travail et d'abnégation, il me reste simplement à te souhaiter de longues et belles années à profiter de la vie, à prendre soin de toi et de ta famille”.

Colonel Alioune DIONE
Docteur en Droit
Conseiller technique du MFB

“Porter des témoignages est un exercice délicat. Cependant, lorsque des destins s'entrecroisent et que des profils de vie se côtoient, on en apprend des uns et des autres pour mieux vivre. Parlant aujourd'hui d'une personne baptisée du nom de Mamour Ben Ousmane BA par ses honorables et honorés père et mère, je dirai tout



simplement qu'il n'y a qu'à le voir pour appréhender son for intérieur et comprendre que l'adage qui veut que « beau sang ne saurait mentir » trouve tout son sens pour qui connaît Ben, nom par lequel nous de sa famille, en tant que proches amis, aimons affectueusement l'appeler.

Pour le dépeindre succinctement, nous invoquons le symbole qu'il représente au sein de nos familles dès que son nom est prononcé : celui d'un homme affable et courtois, au ton mesuré, à l'allure élégante et d'une grande authenticité qui émane d'un cœur généreux et d'une âme pétrie dans la foi islamique en bon petit-fils de l'Almamy Maba Diakhou BÂ.

De sa personnalité transparaît aussi l'homme de valeur, tel que nous le connaissons sur le plan professionnel : un fonctionnaire appliqué, compétent, respectueux du service public et

de ses usagers. Bref l'homme est véritablement un GRAND RÉPUBLICAIN. Ainsi résumé en quelques lignes notre témoignage que nous terminons par des prières de longévité bénie et agréable pour lui-même, sa famille et tous ses proches.

Gacce ngalaama, Mamour Ben Ousmane BÂ !”

Oumar SARR, Inspecteur général d'État, SG/APIX-SA

“Nos échanges quotidiens Plusieurs fois dans la journée et surtout tard avant la descente pour faire le point sur les diligences m'ont permis de découvrir les hautes qualités professionnelles de l'homme, son engagement et son sens élevé du travail bien fait, ça frôlait la limite du perfectionnisme. Les 4 années pendant lesquelles il a soutenu l'évolution du Centre des Professions réglementées (CPR) pour en faire un centre spécialisé de référence. Au-delà, ses qualités humaines, le respect de son prochain, sa propension à l'écoute de ses collaborateurs ont emmaillé sa relation avec tout un chacun. Il a marqué de son empreinte son passage à la DGID qui lui rend un hommage mérité à travers ce témoignage sur ce grand commis de l'Etat qu'il fut”.



Eva Abbés NIANG,
Inspecteur principal des Impôts et des Domaines, Conservateur de la Propriété et des Droits fonciers du CSF de Grand-Dakar



I N M E M O R I A M

DR ABDOUL HAMID FALL

Inspecteur des Impôts et des Domaines

« Bonjour Bassirou

Je viens d'apprendre avec beaucoup de tristesse le décès de Hamid FALL.

Un homme que j'apprécie beaucoup pour son intelligence exceptionnelle, son sens des relations humaines, sa joie de vivre!

Hamid avait une estime particulière à mon endroit et à l'endroit de mon frère et ami IBRAHIMA SAR.

Nos relations et sentiments fraternels se sont développés pendant notre séjour d'un mois à la London School of Economics en juillet 2000. J'y ai suivi avec lui le cours de "Public Finance". Avido de connaissance, il est resté pour un autre cours au mois d'août. Il y est retourné plus tard pour d'autres formations alors qu'il était conseiller technique à la Présidence de la République.

Deux anecdotes avec mon cher Hamid:

- il m'a pris en photo avec la complicité de notre assistant à LSE pendant que j'étais concentré sur les dernières lignes de ma feuille d'examen lors du "final examination".

- un matin en allant au cours il a, avec d'autres, couru pour ne pas rater le bus. Moi, j'y allais par mon rythme en pressant le pas quand même. Au moment où le chauffeur a voulu démarrer sans moi (j'étais encore à 20 mètres), Hamid lui a demandé d'attendre parce que le ministre arrive (j'étais CT/MDB); le chauffeur s'est exécuté gentiment. A mon arrivée, il lui a lancé en anglais "C'est le Ministre". C'était prémonitoire. En 2009 Dieu a fait de moi le Ministre du Budget du Sénégal.

A la Présidence de la République, Hamid avait initié des choses extraordinaires et aimait venir dans mon bureau, souvent après 19h, pour partager ses idées et ses projets de note. Il tenait à mes avis et me disait: "DC on va changer les choses"! Et oui en peu de temps il a fait bouger les choses. Il a fortement contribué, s'il n'en est pas l'initiateur, à l'institutionnalisation d'une grande rencontre sur le développement du secteur privé.

Il y'a juste quelques jours, je louais ses qualités intellectuelles en discutant avec Mme Diop. Elle le connaît de nom. Je lui ai souvent parlé de Hamid.

Mes sincères condoléances à toi, à la DGID et à sa famille.

Paix à son âme.

Que firdaws soit sa demeure éternelle ».

Par Abdoulaye DIOP
Président de la Commission de l'UEMOA

« Après avoir accompagné notre ami Mouhamed Abdoul Hamid FALL dans sa dernière demeure, je ne pouvais me soustraire, les larmes aux yeux, du devoir de partager un petit témoignage sur les qualités de celui qui nous a quitté pour toujours.

Je ne parlais ni du fabuleux destin de l'homme, ni de sa sagacité ou de sa maîtrise du droit fiscal que tous les collègues ont su si justement relever, mais plutôt de sa science des relations humaines franches et sincères.

En effet, les amitiés que Hamid entretenait au quotidien transcendent les considérations hiérarchiques. Elles vont du Ministre au planton, en passant par l'inspecteur, le contrôleur, l'agent et la secrétaire.

D'ailleurs, il ne regardait pas la DGID comme un cadre de travail professionnel, mais comme une maison familiale dans laquelle il trouvait ses grands frères, ses jeunes frères, ses sœurs et tantes.

Les amitiés entretenues et nourries par Hamid ne connaissaient pas non plus de corporatisme, s'étendant sur toutes les professions, de l'administration au secteur privé, en passant par l'Université et les simples individus.

Je sais également que le temps n'a aucun impact érosif sur ses relations car ses amis de la tendre enfance sont restés ses amis.

Cet esprit de fidélité a fait que malgré certaines envies de déployer ses multiples talents ailleurs comme cela a pu traverser l'esprit de beaucoup d'entre nous, il m'a confié, comme de façon prémonitoire, il y'a à peine une semaine, le 9 juillet, alors que nous déjeunions ensemble, ces mots : « MAC c'est fini, je ne pars plus nulle part, je vais mourir à la DGID, je suis sur plein de projets qui peuvent révolutionner la fiscalité sénégalaise », tout en m'informant que son prochain ouvrage sur la fiscalité était en cours d'édition.

Puissions-nous chercher cette révolution de la fiscalité sénégalaise dans l'abondante production scientifique de Hamid.

Repose en paix, au meilleur des paradis, cher ami. »

Par Macodou SALL

Inspecteur des Impôts et
des Domaines à la retraite

I N M E M O R I A M

DR ABDOUL HAMID FALL

Inspecteur des Impôts et des Domaines



A Dieu*, Docteur Hamid FALL !

Il est parti, l'ami, le frère, le grand intellectuel, le patriote et le généreux. Comme une étoile filante, après avoir essaimé avec plus de trois ouvrages de Droit fiscal, voilà qu'il nous fait ses adieux, sans prévenir et sans crier gare. C'est pourquoi sa mort si brutale nous fait autant mal. En effet, la brutalité de la mort hante les êtres humains depuis si longtemps, au point que Epictète, 6000 ans avant Jésus Christ, nous prévenait, en ces termes : « la mort fait que nous autres êtres humains, habitons une ville sans remparts », c'est-à-dire sans murs.

Abdoul Hamid Fall, Inspecteur des Impôts de classe exceptionnelle, à la fois universitaire et professionnel, Conseiller technique du Directeur général des Impôts et Domaines (DGID), chargé des Réflexions stratégiques et des Problématiques avancées en matière foncière domaniale, fiscale et cadastrale, jusqu'à ce qu'il nous quitte, le dimanche 17 juillet 2022, a fréquenté cinq (05), universités au monde dont Paris 1 Sorbonne, Dakar, Chicago, London of Schools Economics. Il est aussi Docteur en Droit fiscal diplômé de l'Université de Toulouse.

Il a également étudié dans des universités professionnelles comme le Centre d'études financières et professionnelles, le Service universitaire de Évreux, à Rouen et l'Institut des Finances publiques de Poitiers.

C'est ce brillant esprit qui a, au compteur, 34 ans d'administration fiscale, après avoir bouclé tous les échelons possibles qu'un fonctionnaire de la hiérarchie A1 peut atteindre, a été arraché à notre affection.

Compétent, il a été tour à tour, Conseiller fiscal du Président Abdoulaye Wade, mais aussi auteur de plusieurs ouvrages comme il soulignait dans l'ultime interview qu'il avait accordée à <https://www.ferloo.com/dr-abdoul-hamid-fall-propose-des-solutions-fiscales-face-a-la-pandemie-de-la-covid-19/>, le 5 avril 2021 : « J'ai fait beaucoup d'articles dans des journaux de la place et dans le magazine des Impôts et Domaines du Sénégal. En un moment, j'ai commencé à faire de la recherche et j'ai publié mon premier livre intitulé « le Sénégal à l'épreuve de la réforme fiscale, Tome 1 », préfacé par le professeur Moussa Touré, ancien ministre

de l'Economie et des Finances et ancien président de la Commission des Finances de l'UEMOA. Ensuite, j'ai publié le deuxième tome axé sur l'implémentation de la fiscalité en termes de réformes fiscales. Et le troisième port sur la fiscalité dans tous ses états. Pour le reste, je suis associé à l'Université de Dakar et j'enseigne également à l'UCAO et le troisième cycle à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Je suis également membre associé de beaucoup de cabinets dans la zone UEMOA où j'encadre beaucoup de cadres ».

Son beau parcours ne sur-



prend personne à part ceux qui ne le connaissent pas, car à l'image de l'embouchure du fleuve Sénégal qui se jette dans l'océan atlantique, dans la ville de Mame Coumba Bang, chez lui, l'enseignement du coran et celui de l'école française se sont très tôt entrecroisés dans sa tête, avant de finir par s'y installer définitivement, et sans heurts. Ce qui explique qu'il maîtrisait le coran autant que la fiscalité.

Telle une étoile filante, Dr Fall, l'un des meilleurs fiscalistes du pays est parti, vite, très vite et a laissé un grand vide pour toutes ses qualités intellectuelles et surtout humaines, car il savait donner, et surtout partager, connaissances intellectuelles et autres biens, avec grand cœur.

Il aimait même le rappeler lui-même, comme dans cette dernière interview accordée au site Ferloo : « Je pense qu'aujourd'hui dans notre métier, il faut savoir partager... »

Enarque, laissez-nous te tutoyer, pour dire à

ta famille, Khady Fall, Dr Moussé Fall, Wahab Fall, à Dange, à Anta, ta veuve, au DG à l'ensemble du personnel de la DGID, mais aussi à tes amis, Cherif Bâ, Seydou Bâ et à sa fille, ta filleule, Bachir Diallo, Laurent Sène, Blaise Thurpin, Dr Léopold Gaston Boissy, Birane Diaw, Yves Diaw, Oumar Ndiaye, Oumar Ndiaye Buur, Grand, Grégoire Goudiaby, Dr Yaré Fall, Me Cheikh Wane, Salam Anne, Charles Birahim Gaye, Mactar Diop, Serigne Ousmane Bèye, Pr Mody Gadiaga, Nabou, Salif Sakho, Idy Cissé, Ndéye Ngaty, Ndiogou Samb, Ama Diallo, Karim Sarr, Madoki Diop, Moussa Gackou, Kairé Ndiaye, Jean Marc de Montréal..., aux honorables députés Abdoulaye Baldé, Babacar Gaye et Ousmane Bâ, aux journalistes Alassane Samba Diop, Seni Diop, Pape Alé Niang, El Hadj Talla, Sadikh Top..., à ton fils -que tu aimais plus que tout-, Bass Fall, nous présentons nos condoléances !

Altruiste, bienveillant, clément, désintéressé, dévoué, humain, indulgent, magnanime et noble ont été les caractères qui ont rythmé ta courte, mais ô combien importante et riche vie.

Au nom de tous tes amis qui nous étaient communs que nous avons omis de signaler ici, nous te disons « A Dieu, Hamid », et te confions au Maître de l'Univers qui, nous sommes certains, te couvrira de Ses bonnes grâces, dans les jardins de l'Eden ! Cher ami, repose en paix, dans la terre de tes ancêtres, à Saint-Louis, ville de RELIANCE, -exactement à l'image de l'île connectée au continent de Ndar, par le pont Faidherbe-, mais aussi ville de piété, marquée par le foisonnement religieux et culturel !

Nous n'allons jamais t'oublier ! Attends-nous, au Paradis, là où les âmes des justes jouissent de la béatitude éternelle.

*Ce titre est une reprise d'un article du doyen Moustapha Sène, journaliste émérite qui, à l'occasion du rappel à Dieu de Serigne Abdou Aziz Sy, le 14 septembre 1997, avait barré la Une du journal « Le Matin », par ces mots : « A Dieu, Dabakh ! »

Tes amis Ibrahima MANE
et Alassane DIALLO, Journalistes

Source : par Pierre Dieme avec
www.Dakarmatin.com 24 juillet 2022

CENTRE DES SERV
ZIGUIN

Quartier Escale,
à côté du service des mines
BP : 111 - Ziguinchor - Sénégal



Par Abdou FAYE,
Chef Section
Communication Interne

ZOOM SUR LE CENTRE DES SERVICES
FISCAUX (CSF) DE ZIGUINCHOR

Un mouvement d'ensemble animé d'une forte dynamique de résultats

SERVICES FISCAUX DE ZIGUINCHOR

Tel : +221 33 991 10 08
www.impotsetdomaines.gouv.sn



Photo de famille du personnel du Centre des Services fiscaux de Ziguinchor

Niché au cœur de l'extrême ouest de la basse Casamance, le Centre des Services fiscaux (CSF) de Ziguinchor joue un rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs fixés à la Direction des Services fiscaux de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID). Ainsi, il est compétent sur le territoire de la circonscription administrative de la région de Ziguinchor, il y exerce toutes les missions dévolues à la DGID. Le CSF de Ziguinchor a pour objectif d'enrôler le maximum de contribuables utiles et cotisants, les accompagner et les fidéliser, comme du reste l'indique le programme Yaatal de la DGID dans le cadre de l'élargissement des assiettes fiscale et foncière à tous les niveaux. L'essentiel des usagers du CSF de Ziguinchor évolue dans des activités de tourisme, de l'immobilier, du commerce, de la production et d'exportation de noix de cajou, de la transformation de produits agricoles et halieutiques, entre autres activités. Alors, pour son numéro 32, le Magazine ID s'est rendu dans la capitale du Sud pour vous faire découvrir le travail de l'administration fiscale dans cette zone, le CSF de cette région naturelle qui occupe une place importante dans le dispositif de la DGID.



M. Amat Tidjane BÂ, Chef du Centre des Services fiscaux de Ziguinchor

MISSIONS ET CONFIGURATION DU CSF DE ZIGUINCHOR

Le Centre des Services fiscaux de Ziguinchor est un centre stratégique, plusieurs Chef de Centre s'y sont succédé depuis sa création, il s'agit de Messieurs :

- Massy MANDIANG
- Makhaly GASSAMA
- Ibrahima SANGARE
- Zakaria KABA
- Dame AMAR
- Chams Eddine DIAGNE
- Amadou Lamine SALL
- Issakha DIOP
- El Hadji Samba BA
- Abdoulaye CISS
- El Hadji Mamadou THIAM

L'actuel Chef de Centre, Monsieur Amat Tidjane BA, a pris fonction depuis octobre 2021.

Le CSF a une compétence géographique sur la circonscription administrative de la région de Ziguinchor, il couvre les départements de Ziguinchor, Oussouye et Bignona. En plus des activités domaniale, cadastrale et foncière, le CSF est compétent pour l'assiette, la liquidation, le contentieux et le recouvrement de tous les impôts, taxes et redevances relevant de la région de Ziguinchor.



LES LIMITES DU TERRITOIRE DE
COMPÉTENCE DU CSF DE ZIGUINCHOR

Conformément aux dispositions des articles 120 et 121 de l'arrêté n°10012 MEFP/DGID/ du 14 juin 2017 portant sur organisation de la DGID le CSF de Ziguinchor est composé de :

- un Bureau de la Gestion, du Contrôle et des Services aux Contribuables (BGCSC) structuré en (03) Unités de Gestion (UG) regroupant les 03 départements de la région (Ziguinchor, Oussouye et Bignona) ;
- un Bureau de Recouvrement (BR) ;
- un Bureau des Domaines (BDOM) ;
- un Bureau de la Conservation de la Propriété et des Droits fonciers (BCPDF) ;
- un Bureau du Cadastre (BC).

En outre, le personnel d'encadrement du CSF de Ziguinchor est composé du Chef de Centre, Monsieur Amat Tidjane BA, du Chef du Bureau de la Gestion, du Contrôle et des Services aux Contribuables (BGCSC), Monsieur Djiby BA et du Chef du Bureau du Cadastre, Monsieur Babacar DIOUF. Le Centre

compte aussi cinq (5) contrôleurs des Impôts et des Domaines, un (1) ingénieur en Système d'Information géographique (SIG), un (1) géomètre, deux (2) dessinateurs, quatre (4) aides topographes, cinq (5) agents d'assiettes, un (1) agent administratif, un (1) informaticien, un (1) chargé du courrier et deux (2) assistantes.

LE CSF DE ZIGUINCHOR, DES ACTIVITES ECONOMIQUES MAR- QUÉES ESSENTIELLEMENT PAR LES SERVICES, LE TOURISME ET L'AGRICULTURE

Le Centre des Services fiscaux de Ziguinchor se caractérise par une diversité dans le profil des contribuables enrôlés. Ainsi, au 31 mars 2022, le centre a répertorié 4119 contribuables répartis ainsi qu'il suit :

Fichier des contribuables par régime juridique et fiscal									
Période	Personnes morales	Personnes physiques BIC, BNC, RF	Autres (association, GIE, etc.)	Total Dossiers par régime juridique	Personnes physiques propriétaires s FB, FNB, TOM	Réel assujettis TVA	CGU	CGF	Total Dossiers par régime fiscal
TRIMES TRE 1	365	3305	449	4119	1690	934	1182	313	4119

La vitalité économique de la région se traduit par une variété des activités. Ces dernières gravitent autour du commerce, de la petite et moyenne industrie, le tourisme, la production et l'exportation de noix de cajou, la transformation de produits agricoles et halieutiques, la promotion immobilière et les loisirs...

Plus spécifiquement, le département de Ziguinchor polarise l'essentiel des activités de livraisons de biens et de prestations de services. Le département d'Oussouye, plus particulièrement Cap Skiring, constitue un hub touristique d'envergure internationale ; l'hôtellerie, la restauration, les loisirs y sont fortement implantés. On note une prédominance des activités agricoles dans le département de Bignona, malgré la présence de quelques hôtels à Kafountine.

LE CSF DE ZIGUINCHOR, UNE RÉELLE SYNERGIE AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES

Les collectivités territoriales sont des partenaires privilégiés de l'administration fiscale. Ainsi, en adéquation avec



M. Babacar DIOUF, Chef du Bureau du Cadastre

la feuille de route déclinée par le Directeur général et le Directeur des Services fiscaux, un soin particulier est accordé aux relations avec les administrations décentralisées.

Dans ce cadre, le service a contacté et initié le dialogue avec la majeure partie des maires nouvellement installés. Par ailleurs, le Bureau de Gestion, en phase avec les instructions du Chef de Centre, a déjà initié les procédures de renouvellement et d'installation des commissions de fiscalité locale.

Cette collaboration ne se limite pas aux seules entités publiques. Les structures du privé bénéficient des éclairages et orientation du CSF. Les forums, colloques et autres panels sont souvent l'occasion de revisiter la législation fiscale et d'apporter des réponses aux interpellations des acteurs du secteur privé.

ZIGUINCHOR, UNE COLLABORATION NOTOIRE ENTRE LES SERVICES ET UN CONTENTIEUX CARACTÉRISÉ PAR UN ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Le programme Yaatal est le fil conducteur des stratégies au sein de la DGID. Dans cette dynamique, toutes les ressources ont été mobilisées autour de l'atteinte des objectifs déclinés par la hiérarchie. A cet effet, il s'est agi de tirer le maximum de la banque de données interne du service. Cet objectif a nécessité un décloisonnement de l'information entre les différents bureaux. A terme, cet effort a permis d'identifier des contribuables déjà en contact avec le bloc foncier et, inconnus du bloc fiscal.

Le programme Yaatal a également permis de s'intéresser de plus près à certains secteurs porteurs. Ainsi, par des recensements ponctuels, le centre a concentré ses actions autour de l'identification des acteurs de la filière de l'anacarde ou des occupants du domaine public maritime.

Globalement, les actions initiées en interne, doublées des campagnes de recensement périodiques, ont abouti aux résultats suivants :

Année	2019	2020	2021	2022
Dossiers détenus	1185	2013	3991	4119
Taux de progression	-	69%	98%	3%

Au demeurant, le contentieux enregistré au niveau du centre est marqué par la prédominance des demandes de réclamation suite à une surimposition. Globalement, le contentieux se caractérise par sa faiblesse. Cette situation est la conséquence d'un meilleur accompagnement des contribuables, et de l'attention dédiée au traitement des déclarations mensuelles et annuelles.

Le service s'évertue, autant que faire se peut, à répondre aux demandes formulées par les contribuables dans les délais énoncés dans le code général des impôts. Toutefois, les contribuables répondent tardivement ou pas aux relances pour complément de dossier. Ce qui constitue un obstacle au traitement diligent des différentes réclamations.

RECouvreMENT, DES RÉSULTATS SATISFAISANTS ADOSSÉS À UNE NOUVELLE APPROCHE

Le Centre des Services fiscaux de Ziguinchor a déployé beaucoup d'énergies afin d'avoir une bonne maîtrise du recouvrement. Cela a été facilité par une nouvelle approche qui a permis d'obtenir les résultats visibles sur le tableau ci-dessous.

ANNEES	OBJECTIFS au titre DU 1 ^{er} TRIMESTRE	REALISATIONS au titre DU 1 ^{er} TRIMESTRE	ECARTS
2022	711 000 000	770 675 677	+59 675 677
2021	717 000 000	826 920 341	+109 920 341

Par paiements spontanés, on comprend les droits d'enregistrement et les impôts courants notamment l'IS, l'IR et la TVA.

Le niveau de recouvrement est relativement satisfaisant par nature d'impôt. Si la RAS, les droits d'enregistrement, l'IRPP rassurent plus ou moins, la TVA reste cependant le point faible du centre malgré les efforts forts louables du Bureau de la Fiscalité.

Ci-après, un petit résumé des niveaux de paiements spontanés :

ANNEES 1 ^{er} Trimestre	IS			IR		
	OBJECTIFS	REALISATIONS	ECARTS	OBJECTIFS	REALISATIONS	ECARTS
2022	34 000 000	9 996 188	-24 003 812	204 000 000	227 680 568	+23 680 568
2021	0	26 349 869	+26 349 869	208 000 000	214 158 269	-105 841 741

ANNEES 1 ^{er} trimestre	DE			TVA		
	OBJECTIFS	REALISATIONS	ECARTS	OBJECTIFS	REALISATIONS	ECARTS
2022	217 000 000	202 223 491	-14 776 509	117 000 000	61 366 386	-55 633 614
2021	130 000 000	179 601 140	+49 601 140	160 000 000	68 194 488	-91 805 512

Relativement à la gestion des Prises en Charges (PEC), un audit a permis de répartir le stock en trois catégories :

- recouvrables,
- difficilement recouvrables
- irrécouvrables.

Une demande d'admission en non-valeur des PEC irrécouvrables a été proposée, par la suite, à la hiérarchie pour alléger le stock.

Comme stratégies de recouvrement, on veille au respect des moratoires et si des retards sont éventuellement notés, les contribuables sont relancés par des mises en demeure.

A chaque échéance de paiement, si nécessaire, des appels téléphoniques sont faits pour rappel les obligations. Ce qui améliore considérablement les montants recouvrés.

A titre illustratif, on vous présente ci-



Djiby BÂ, Chef du Bureau de la Gestion, du Contrôle et des Services aux Contribuables.

après les recouvrements sur PEC opérés ces trois dernières années :

Années	Droits Simples	Pénalités Légales	Total
2022 (1 ^{er} TRIM)	18 723 882	4 371 415	23 095 297
2021	395 910 116	128 735 003	524 645 119
2020	153 371 946	53 506 156	206 878 119

En outre, le consentement à l'impôt est une réalité progressive à Ziguinchor. Le calendrier fiscal est bien respecté par certains contribuables surtout les ONG.

On procède régulièrement à des rappels par des mises en demeure ou une saisine des différents comptables.

En cas de difficultés de paiement aussi, le Bureau du Recouvrement est saisi via une correspondance pour

nous prévenir d'un éventuel retard. Mais ceci doit se faire avant l'échéance de paiement.

Les procédures de redressements aussi aboutissent souvent à une solution à l'amiable. Ce qui fait que les contribuables payent avant l'établissement des titres de perception.

LE CSF DE ZIGUINCHOR, UNE BONNE GESTION DES USAGERS EXPATRIÉS ET UN CONTROL FISCAL ADÉQUAT

La Casamance est une région touristique par excellence. On y note la présence de plusieurs nationalités particulièrement européennes. Cap Skiring, avec ses caractéristiques éco géographiques favorables, est leur

zone de préférence.

D'un statut de touristes au départ, certains deviennent au fil du temps des résidents. Toutefois, il faut préciser qu'ils sont essentiellement constitués de retraités.

La plupart d'entre eux sont imposés à l'IR du fait des activités qu'ils mènent ici. Le reste échappe aux champs d'application de l'IR grâce à la convention fiscale contre la double imposition que le Sénégal a conclu avec leurs pays d'origine notamment la France ou la Belgique pour la plupart.

A part l'IR, ils sont souvent appréhendés en droit d'enregistrement car ils s'activent également dans l'immobilier. Une activité très prisée et florissante dans la zone. C'est d'ailleurs leur principale activité.

TAUX DE COUVERTURE DU CONTRÔLE FISCAL			
CSE	Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contrôle (sur pièces ou sur place) (a)	Nombre total de dossiers (fiscalité, pontes, foncière et foncière) (b)	Taux de couverture du contrôle (ratio : a/b)
TRIMESTRE 1	140	4 119	3%
TRIMESTRE 2			
TRIMESTRE 3			
TRIMESTRE 4			
Total	140	4 119	3%

Le pilotage du contrôle fiscal (analyse des principaux motifs de redressement, détermination des axes de contrôle, type de contrôle privilégié, etc.)

Nous essayons autant que possible d'apporter une certaine diversité dans le contrôle fiscal. Chaque trimestre est l'occasion de se focaliser sur un secteur spécifique. Ainsi, après avoir concentré les efforts autour du secteur de l'anacarde, le dernier trimestre a été dédié aux activités de promotion immobilière. Une telle approche permet d'instaurer une certaine équité entre les différents secteurs d'activités.

Les contrôles sur pièces restent la modalité la plus usitée. Toutefois, les services ont également recours aux taxations d'office et aux contrôles sur place.

La collaboration est permanente dans les rapports entre les bureaux. Les agents du bureau de gestion sont constamment mis à contribution pour des compléments d'information, des éclairages et l'identification de certains contribuables.



M. El Hadji Aidara DIOP, Technicien supérieur du cadastre

LA GESTION DOMANIALE, UN EFFORT DE SÉCURISATION DU FONCIER

Les principales requêtes traitées et le nombre de baux en instruction à ce jour sont les suivants, il s'agit de :

1. 7315 demandes de bail sont en cours d'instruction réparties entre :

- celles qui sont envoyées aux différents services pour avis techniques ;
- en attente d'avis de la CCOD ;
- en attente d'approbation ;
- en cours d'enquête de commodo et incommodo ;
- et celles retenues au bureau, sur le domaine national, dont la superficie n'atteint pas le seuil fixé par la Direction des Domaines.

2. 463 demandes de cessions définitives :

- celles qui sont en attente de procès-verbal de constat ;
- celles qui sont à la Direction des Domaines en attente de signature de l'arrêté de cession.

3. Les demandes d'autorisation d'occuper le Domaine public maritime (DPM) et le Domaine public fluvial (DPF) ;

4. Les cessions de véhicules administratifs réformés ;

5. Les procédures d'expropriation



M. Moussa SY, agent d'assiette, bureau recouvrement

pour cause d'utilité publique ;

6. Le service courant rendu aux usagers tels que la délivrance des attestations de dépôt de bail ; les notifications d'attribution de parcelles ;

7. La vérification des demandes d'autorisation de construire auprès du guichet unique pour l'avis du service des domaines ;

8. La constatation, la liquidation et l'établissement des titres de perception en vue du recouvrement des redevances domaniales sur le domaine privé immobilier de l'Etat, et sur le domaine public maritime et fluvial ;

9. L'assistance technique en matière

foncière et domaniale des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Dans le cadre du programme YAATAL, à la fin de chaque trimestre, nous mettons à la disposition du Bureau de la Fiscalité le fichier comportant les attestations de dépôt de bail issu des demandes de bail reçus et traités pour la période.

Par ailleurs, la situation foncière pour la Commune de Bignona, principalement, ce sont en majorité des terres du domaine national. Exceptés les immeubles constituant les premiers quartiers Manguiline TF 627 BC et 628 BC ; Tengory Bande TF 851 BC et TF 852 BC et le quartier Bassène TF 275 BC.

Les instructions de demandes de bail sont confrontées à la fourniture de preuve du droit de jouissance détenu par les habitants.

Si la plupart détient des titres précaires délivrés par les maires sous forme d'autorisation d'occuper certains détiennent ceux de l'administration coloniale délivrés sur les parties dotées d'un plan d'urbanisme de détail.

A ce jour, malgré l'existence de lotissements déjà en cours ou achevés, aucun procès-verbal de commission d'attribution d'une mairie n'est parvenue à nos services afin que les diligences de régularisation ne soient engagées au sein des services administratifs.

Cette situation rend quasi-impossible l'instruction des demandes de bail qui



Mme. Awa DIALLO, agent d'assiette, bureau recouvrement



M. Doudou Thiam SALL, Contrôleur des Impôts et des Domaines au Bureau de Gestion

restent en attente de ces documents.

La commune d'Oussouye présente les mêmes caractéristiques que Bignona commune.

Pour la commune de Ziguinchor, plusieurs quartiers sont lotis et immatriculés et des baux établis au profit de preneurs qui ont demandé dans les quartiers de Santhiaba, Katente, Kenia, Diabir, Tilene, Boucotte Sud, Peyrissac, Néma, Castors.

Le taux régional de terres immatriculées n'atteint toujours pas les 5% jusqu'au mois de juin 2021.

CONSERVATION FONCIERE ET CADASTRE, DES RÉSULTATS PROBANTS

Le nombre de titres fonciers inscrits présentement est de 3263, ci-dessous les autres activités de la conservation foncière relativement au niveau des requêtes reçues : demandes d'états de droits réels, mutations ; hypothèques (statistiques) :

- mutations : 41 ;
- hypothèques : 09 ;
- main levée : 05 ;
- états de droits réels : 116.

Pour le Cadastre, les principales requêtes des usagers et stratégies de traitement et de suivi des demandes sont matérialisées par les

demandes d'extrait de plan, d'état des lieux, d'attestation cadastrale de délimitation de CIC.... Après l'enregistrement d'une demande, le dossier est affecté à l'agent compétent qui l'examine pour voir s'il n'y a pas de motif de rejet, passé cette étape, le dossier est traité suivant un délai bien déterminé.

Une certaine maîtrise des assiettes foncières est à noter. La surface immatriculée dans la région représentait moins

de 2% de sa superficie totale en 2020. Les titres fonciers sont concentrés dans les trois grandes communes que sont la commune de Ziguinchor, de Bignona et de Diembering. Dans la mise en œuvre du Numéro d'Identification cadastral (NICAD), 69448 parcelles sont enregistrées et 830 sections créées.

Dans le cadre du programme Yaatal, le Bureau du Cadastre intervient dans la phase de collecte des données. Pour rendre performant les Bureaux du Cadastre, la Direction du Cadastre fixe des objectifs en terme de nombre de contribuables à recenser et aussi en section cadastrale à mettre à jour (faire des levées topographiques, des enquêtes et des évaluations des parcelles). Ainsi l'objectif annuel du Bureau du Cadastre de Ziguinchor est de mettre à jour une section et de recenser 7000 contribuables. L'atteinte des objectifs est sous-tendu principalement par trois activités : d'abord les levées topographiques et les enquêtes menées sur le terrain, ensuite l'exploitation quotidienne des dossiers traités tels que les morcellements, les extraits de plan et enfin l'exploitation de données internes : les archives, les registres etc.

En définitive, le Centre des Services fis-



Les agents du Bureau de la Gestion, du Contrôle et des Services aux Contribuables.

Parcours du Chef de Centre

caux de Ziguinchor est stratégique de par sa situation géographique mais aussi de par ses activités économiques diverses. Ceci fait qu'il regorge d'un potentiel fiscal très important. Beaucoup d'efforts sont fournis par le Chef de Centre et ses collaborateurs pour élargir significativement l'assiette fiscale et avoir une bonne maîtrise des assiettes foncières. La collaboration entre les différents Bureaux du Centre et l'amélioration de la Qualité des Services rendus aux usagers confirment parfaitement cette posture. A ce rythme, le potentiel fiscal de la région du sud sera totalement exploité, les recettes fiscales seront augmentées et les charges publiques mieux couvertes.

Par **Abdou FAYE**,
Chef Section
Communication interne,
BCOMQ / DGID

Propos recueillis auprès de
Djiby BA, Chef du BGCSC
CSF de Ziguinchor



Monsieur Amat Tidjane BA, Chef du Centre des Services fiscaux (CSF) de Ziguinchor, durant sa formation post baccalauréat, il a eu le « Certificate of English Language Study (AELP), en 1994, quand il était encore au lycée. Il est maîtrisant en Analyse et Politiques économiques, en 2004, à la Faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar avec comme sujet de mémoire : L'endettement des pays pauvres. Monsieur BA a obtenu son Master en méthodes Statistiques et économétriques dans la même faculté à l'UCAD, en 2005. Il fait son entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) la même année où il est sorti avec un Brevet d'Inspecteur des Impôts et des Domaines avec comme sujet de mémoire : Etude critique de la taxe de plus-value immobilière. En 2016, Monsieur BA est allé étudier en France où il a obtenu son Attestation de Formation sur le Recouvrement à l'Ecole nationale des Finances publiques (ENFIP) de Paris.



Le natif de Patar Lia excelle dans divers domaines notamment la fiscalité, la vérification de comptabilité, le Pétrole, les Mines, le Recouvrement, les Statistiques descriptives et mathématiques, entre autres. Monsieur BA a également des aptitudes dans les domaines de l'Economie générale, l'Econométrie, les analyses microéconomiques et macroéconomiques, l'Evaluation et analyse financière des projets, les banques et assurances, la comptabilité nationale, etc.

Inspecteur principal des Impôts et des Domaines, Monsieur Amat Tidjane BA est le Chef du Centre des Services fiscaux de Ziguinchor depuis octobre 2021. Auparavant, il a occupé les fonctions de Vérificateur au Bureau spécial de Contrôle Banques et Assurances de la Direction des grandes Entreprises (DGE). Monsieur BA a aussi servi en dehors de la DGID, au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (Expert sectoriel UEMOA) de 2018 à 2021 où il était Chef de la Division Fiscalité communautaire et Economie à la Cellule de Suivi de l'Intégration. Il était

aussi dans la même période le Vice – président du Comité de Suivi du Programme de Transition fiscale de l'UEMOA.

Avant de tenter une expérience au Ministère, le Chef de Centre de Ziguinchor a été Vérificateur au Bureau de Contrôle spécial Pétrole et Mines de la DGE, entre 2017 et 2018. De 2015 à 2017, il était le Chef du Bureau du Recouvrement Adjoint du Centre des grandes Entreprises, après avoir occupé le poste de Chef du Bureau du recouvrement du Centre des Services fiscaux de Louga, de 2014 à 2015. Auparavant, de 2013 à 2014, Monsieur BA a été Chef de la Section Vérification de la Comptabilité du Centre des moyennes Entreprises, après avoir été Chef du Bureau de la Fiscalité professionnelle du Centre des Services fiscaux de Dakar-Plateau de 2011 à 2014. Il a également servi, de 2007 à 2011, comme Chef de la Section Industrie, Pêche et Mines dans le même Centre.

M. ADAMA LY, AGENT D'ASSIETTE AU CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE RUFISQUE, VICE-PRÉSIDENT DE L'INSTITUT «ACADÉMIE FOOT PRO»

Un agent de l'Etat rompu à la tâche, passionné de sport et s'activant dans la formation de jeunes footballeurs

La Rubrique « Passion » du Magazine ID numéro 32 reçoit, M. Adama LY, Agent d'Assiette en service au Bureau des Domaines du Centre des Services fiscaux de Rufisque. M. LY est un agent dynamique et serviable, dans le cadre de son travail, il manifeste le sens de la responsabilité, est conscient de ses obligations et effectuent ses tâches en acceptant la responsabilité de ses actions et de ses décisions, bref un fonctionnaire aguerri. Il est par ailleurs, un passionné du ballon rond. Il s'active dans le football depuis quelques années et assure la vice-présidence de l'institut dénommé « Académie Foot Pro ». Cette dernière forme de jeunes footballeurs. Dans cette interview, M. LY revient sur ses parcours professionnel et académique, sur sa passion et ses projets.



M. Adama LY, extrême droite (en blouson), avec son équipe

Bonjour et merci d'avoir accepté de nous accorder cette interview.

Pour commencer, parlez-nous un peu de votre personne, qui est Adama Ly ? Parlez-nous aussi de votre parcours : enfance, études, hobbies ?

Adama LY est un jeune Haal Pulaar né à Dakar, plus précisément à Hann montagne 6 dans la commune de Hann Bel Air. Je suis de nature très simple, modeste et j'aime partager. J'ai une enfance comme tous les autres.

J'ai grandi dans une famille Haal Pulaar où l'instruction à l'école coranique était une obligation. Du coup, j'allais à l'école française le matin et à l'école coranique le soir et les week-ends. Mes passions sont le football et la natation, dans un quartier n'abritant que des terrains de football et la plage comme lieux d'épanouissement.

J'ai fait mes études primaires à l'école Hann Montagne 6, ensuite j'ai intégré le CEM de Dalifort avant de rejoindre le Lycée d'Excellence Seydina Limamou-

laye de Guédiawaye où j'ai décroché mon Baccalauréat. Et Par la suite j'ai rejoint la Faculté des Lettres et des Sciences humaines au département de Géographie de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar.

Comment êtes-vous arrivé dans l'administration fiscale ?

J'ai intégré l'administration fiscale suite au recrutement de la Fonction publique de Juillet 2014.

Quel est votre parcours professionnel depuis que vous avez pris service à la DGID ?

J'ai pris service à la DGID en mars 2015, au centre des Services fiscaux de Dakar Plateau avec comme Chef de Centre à cette époque Monsieur André Pierre DIOKH, qui m'a beaucoup soutenu et formé. Ensuite, j'ai été affecté au Bureau de la Communication et de la Qualité au mois d'août 2017 avec comme Chef du Bureau, Monsieur Mor FALL puis Monsieur Alain Paul SENE, en 2018. J'avoue que c'est dans ce Bureau que j'ai vraiment mesuré l'enjeu et l'importance des missions de l'administration fiscale avec l'aide de Madame DJIMBIRA, Mame Madior BOYE, qui nous a beaucoup formés. Depuis le mois de mai 2020, j'ai été affecté au Bureau des Domaines du Centre des Services fiscaux de Rufisque avec Monsieur Ousseynou DIOUF comme Chef du Bureau.

Nous avons appris que vous évoluez dans le sport, vous êtes vice-président d'un Centre de formation, pouvez-vous nous en parler ?

Oui effectivement, je suis vice-président d'un institut dénommé «Académie Foot Pro». Il est créé en 2013, et s'active dans la Formation des jeunes Footballeurs.

Comment une telle passion vous est venue ?

Ma passion du sport, en particulier le football, m'est venu du fait que je suis née dans un quartier où il y'avait une absence totale d'infrastructures de base et les terrains de football et la plage se présentaient comme les seuls lieux de loisirs. C'était rare de voir un jeune de notre quartier qui ne savait pas jouer au football (j'ai joué et été capitaine de mon ASC de Cœur Montagne 6).

Quelle différence y'a-t'il entre une école de football et un centre de formation ?

Il n'y a pas de différence particulière en réalité entre un centre de formation et une Académie. Tous les deux sont dans la formation et devraient être rattachés à des clubs d'élite. Ils ont tous un programme d'entraînement et de développement des jeunes joueurs qui tendent à devenir des joueurs professionnels accomplis.

Quel est le nom du Centre de formation et comment fonctionne – t – il ?



M. Adama LY, l'agent de l'Etat au Bureau

Comme je l'ai dit plutôt notre centre de formation se nomme Académie Foot Pro (AFP). Nous disposons d'un programme assez structuré en fonction du calendrier des compétitions nationales. Dans la plupart du temps, nos séances d'entraînement se déroulent le matin. Et pour atteindre un certain niveau, nous jouons aussi beaucoup de matchs amicaux avec les clubs d'Elite.

Quels sont les pensionnaires de votre centre, les catégories ? Et quelles sont les conditions d'admissibilité dans Académie Foot Pro ?

Notre centre de formation compte 4 catégories : les U 13, U17 ou cadets, U19 ou juniors et enfin les seniors. Chaque catégorie dispose maximum 30 joueurs hormis les juniors qui sont à 20 joueurs. Les recrutements se font chaque année soit à l'occasion des journées de sélections organisées ou par recommandation d'un parent ou collègue évoluant dans le milieu. Ainsi seront retenus les jeunes joueurs talentueux âgés d'au moins 14 ans pour les cadets et juniors et plus de 18 ans pour les seniors. Les frais d'inscription sont totalement gratuits et le centre prend en charge toutes les dépenses liées aux pensionnaires.

Est-ce que vous obtenez les résultats escomptés dans votre centre, réussissez – vous à vendre des joueurs ?

En ce qui concerne les résultats, ils sont globalement satisfaisants car les objectifs sont atteints pour l'essentiel. Rien que pour la saison 2020-2021, toutes nos catégories ont été classées premières dans leurs poules respectives en championnat du Sénégal.

Quels sont les compétences requises pour être vice-président d'un centre de formation ?

Il n'y a pas de compétences spécifiques pour être vice-président d'un club. Il faut savoir faire dans le management des ressources humaines, être un bon leader et être disponible.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés dans vos activités sportives ?

Le problème majeur reste celui du sponsoring. Les entreprises sénégalaises n'ont pas encore cette culture à sponsoriser les clubs de football. Nous sommes souvent confrontés à un problème de matériels et de moyens financiers.

Vous êtes agent de l'Etat en même temps vice-président d'un centre de formation ? Comment arrivez-vous à concilier les deux ?

Je reconnais que c'est difficile de concilier les deux (deux environne-



M. LY, extrême gauche, en séance de debrief

ments différents), mais il faut une bonne organisation, et un bon timing. Et pour cela je rends grâce à DIEU de m'avoir donné une femme très compréhensive et tolérante.

A votre avis, combien de temps faut-il se consacrer au football pour être un professionnel ?

Ce serait très prétentieux de se prononcer sur un délai pour devenir un professionnel. Ce que je peux dire c'est que seul le talent ne suffit pas. Il faudra être rigoureux avec soi-même, avoir une bonne hygiène de vie et de l'abnégation.

Avez-vous participé à des compétitions ? Lesquelles et quelles sont vos trophées ?

Oui nous avons joué en Coupe et en championnat du Sénégal. Nous avons

participé aussi à des tournois internationaux notamment en France.

Pouvez-vous nous donner quelques détails des tournois auxquels vous avez participé ?

En Avril 2014, notre première participation au tournoi international de Lille soldée par une place de vice-champion face à l'Angleterre. En Avril 2015, nous fumes champion en battant la Hollande en final en U17. Et au mois de Septembre 2021, nous étions au Maroc pour un stage d'un mois avec les U19.

Quels sont vos projets ?

Les projets ne manquent pas mais on remet tout à la volonté divine INCHALLAH.

Votre mot de la fin ?

Merci pour cette interview accordée à ma modeste personne, je tiens à saluer le travail sérieux du Bureau de la Communication et de la Qualité pour la vulgarisation des actions de la DGID. Mes félicitations, encouragements et prières à l'endroit de Monsieur Ousseynou DIOUF, Chef du Bureau des Domaines du Centre des Services fiscaux de Rufisque pour le bon travail qu'il est en train d'abattre et je sollicite la prière de tout un chacun pour la réussite de cette mission. Je remercie très sincèrement ma grand-mère qui a beaucoup fait pour moi, mon épouse, ma famille, mes collègues, mes collaborateurs à l'Académie et mes amis. Priez pour que l'âme de ma défunte Maman repose en paix. Qu'Allah soit satisfait de son œuvre et longue vie à mon très cher Papa.

Entretien réalisé par Mme NGOM, Mame Soukeyna DIALLO

La Chronique



Par Abdou FAYE,
Chef Section
Communication Interne

La première étoile

Dans une orgie d'allégresse, une atmosphère festive s'est emparée de toute la ville de Dakar et de sa banlieue, avec des drapeaux accrochés aux véhicules, aux bâtiments et aux trottoirs ; tout le Sénégal a vibré le soir du 06 février 2022, le contentement du pays de Senghor a résonné jusqu'aux confins du Nil et à travers le monde. Une liesse populaire est sortie accueillir les héros à l'aéroport mais aussi sur le long de l'itinéraire qui mène les joueurs au Palais de la République. Cette première a transcendé les clivages et les appartenances politico-religieuses pour faire place à une joie intarissable, une communion nationale et une fierté affirmée. Le Président de la République et toute l'opposition étaient réunis pour accueillir les lions à l'aéroport. Longtemps première équipe africaine dans le classement FIFA, le Sénégal a confirmé sa place de leader sur le football continental en remportant la Coupe d'Afrique des Nations 2021, il a ainsi vécu des moments inédits et inoubliables.

Enfin ! Le Sénégal est champion d'Afrique !

Nous savions tous que le Sénégal est un pays de football à l'image du Brésil, nous avons beau le crier à la face du monde, mais les contempteurs de cette théorie auraient eu raison de nous car nous n'avions jamais remporté une compétition significative. Avec cette étoile, nous sommes passés des excuses et de la dimension poétique de notre génie, de notre talent à la dimension réelle de celui-ci. Le Sénégal est un pays poétique, mystérieux, chaleureux, érigé sur des promesses, qui a tous les talents et tout le potentiel inimaginable, nous qui sommes nés ici ressentons cela tous les jours, c'est une conviction intime, mais c'est un pays qui doit grandir et accéder à la dimension froide du résultat par des réalisations concrètes. Cette première étoile du Sénégal cristallise cette mutation, de la poésie du rêve au prosaïsme de l'action et du résultat.

Et même, le football d'Aliou Cisse, qui nous vaut cette reconnaissance à la face du monde, est un football de caractère, froid, efficace, un art allemand de la performance, aux antipodes de l'esthétisme et du platonisme. Car il faut savoir partir de la confiance du résultat pour se payer ensuite le luxe du beau jeu, il faut savoir partir des indicateurs froids économiques de la création de richesses, pour ensuite penser aux indicateurs chaleureux du bonheur national, du bien-être, de la redistribution par exemple. C'est une dialectique des plus réalistes. Il ne s'agit plus d'épancher notre soif à travers les images poétiques de notre talent de l'intelligence de notre peuple, de la religiosité de nos saints, car les émotions que nous ressentons dans la célébration de ces croyances, de ces symboles, équivalent parfois aux émotions réelles de l'action et du résultat, et peuvent nous détourner des efforts réels pour transformer ce talent en résultat palpable et à force de CONSTRUIRE LE LIT DE NOTRE INERTIE NATIONALE.

Et pour cette fois, nous avons reçus de la coupe d'Afrique les émotions réelles de notre potentiel, de l'excellence de notre peuple, et non plus des émotions irréelles par procuration, de nos paroles et discours. Combien fut grande la joie du peuple sénégalais en ce jour de victoire finale à travers la Coupe d'Afrique, cette coupe qui passait des bras d'El Hadji DIOUF à ceux de Gana GUEYE, en face du Palais de la République, le jour de la grande célébration du retour des héros, à travers cette coupe réelle, dissociable d'un mirage, la jeunesse a pu voir le reflet de ses vraies capacités et de ses vraies possibilités.

Nous sommes redevenus le pays de SENGHOR, d'El Hadji Malick SY, de Serigne Touba, de Gorgui SY DIENG, de Souleymane Bachir DIAGNE, ce pays béni de tous les possibles, grâce au sport. Car, le management du sport est transversal, les mêmes recettes qui fabriquent des champions sportifs, fabriquent des leaders, des champions du privé, les grandes figures industrielles, associatives ou religieuses. Les mêmes efforts qui façonnent des athlètes façonnent des hommes d'Etat, des managers, des hommes politiques, des citoyens, car c'est un univers de sacrifices et de don de soi. Le sport est le lieu par excellence de l'art de la performance, concept transversal qui irrigue tous les secteurs de la vie. Désormais la bonne réputation multiforme du Sénégal doit être prouvée afin de faire correspondre l'aura du Sénégal à la réalité des chiffres et du bilan. Cette réputation de talent, d'intelligence, de morale de notre peuple pourra se servir des effets d'entraînement de cette victoire sportive pour se refléter dans les indicateurs économiques, sociaux, de bonne gouvernance, d'éthiques, etc. grâce à des hommes conscients de leurs responsabilités et les assumant pleinement par le culte du travail, de l'abnégation, du sérieux, de l'intégrité, de la loyauté, de la probité, etc.

Cette victoire, pour couronner le tout, a révélé le secret de notre réussite en tant que nation : l'union des cœurs (manko wouti coupe bi), l'humilité (yalla pitié) et le travail dans la discipline et la discrétion. Elles doivent désormais être des vertus nationales pour reléguer le discours au second plan, et ériger au premier plan cette obsession de la preuve, celle de l'éminence de notre civilisation.

Somme toute, il n'y a donc pas de secret, seul le travail paie. Et l'image du Sénégal peut désormais être dissociée fort heureusement de l'image de ces aventuriers qui partirent dès l'aube à la conquête d'un rêve et qui, envoutés par les charmes oniriques de ce voyage, furent satisfaits de la beauté et de l'idée de ce rêve et s'en sont finalement contentés, en cours de chemin.

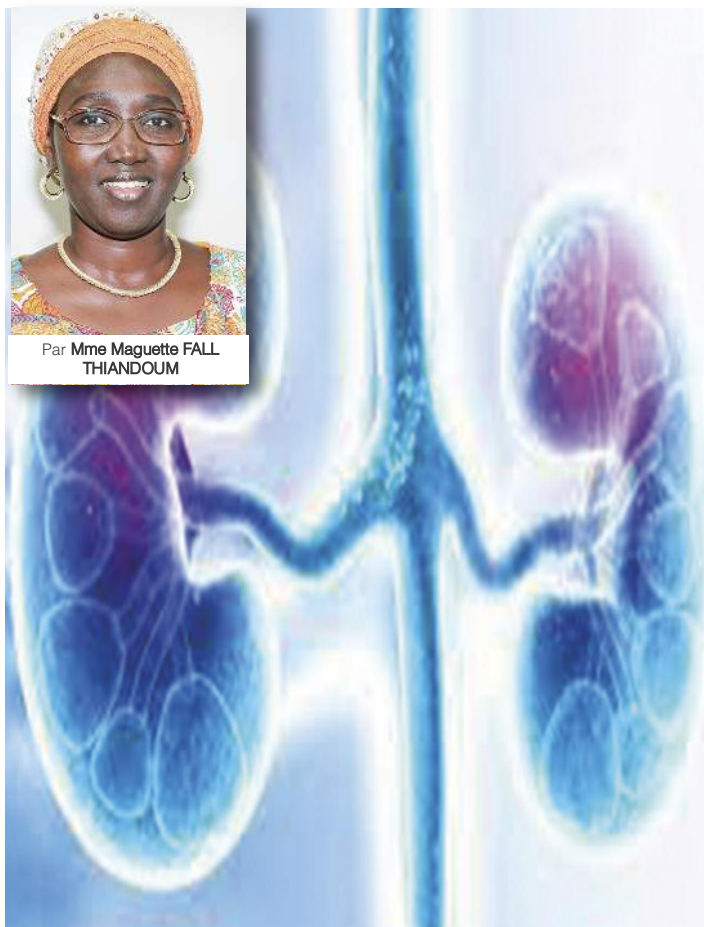
Bravo aux Lions !

Vive le Sénégal !

PROTÉGEONS NOS REINS DES TROUBLES GRAVES ET IRRÉVERSIBLES



Par Mme Maguette FALL
THIANDOUM



Le jeudi 12 mars 2022, a été célébrée la Journée mondiale du Rein (JMR). Cette commémoration nous permet à l'instar de la communauté internationale, de réfléchir sur l'importance d'un bon fonctionnement rénal dans l'organisme humain. Les reins, ces organes vitaux qui se situent sous les côtes, de part et d'autre de la colonne vertébrale et non dans le bas du dos comme le laissent croire de nombreuses expressions populaires. Ils sont disposés de manière symétrique de chaque côté du corps ; le rein droit se trouve en dessous et en arrière du foie et le rein gauche en dessous et en arrière de la rate. Les reins assurent la filtration du sang et l'évacuation via l'urine des déchets du corps, ils produisent plusieurs hormones dont l'érythropoïétine (EPO) qui stimule la production des globules rouges, et la rénine qui participe au contrôle de la tension. Nous disposons généralement de deux reins mais il est possible de vivre tout à fait normalement avec un seul rein.

Toutefois, quand les deux reins ne peuvent plus suffire à enlever les déchets de l'organisme, il y a risque de troubles rénaux. Il existe plusieurs types de troubles du rein. Ces

troubles peuvent entraîner une défaillance rénale, état dans lequel les reins cessent progressivement de fonctionner. Les causes les plus fréquentes des troubles du rein sont liées au diabète et à l'hypertension artérielle. Les troubles du rein peuvent entraîner une défaillance rénale aiguë ou chronique. Les défaillances rénales aiguës surviennent soudainement, en l'espace de quelques heures ou de quelques jours, alors que les défaillances chroniques s'installent de façon graduelle sur une période de quelques mois ou de quelques années. Dans les deux cas, les reins cessent de fonctionner et ne peuvent plus filtrer correctement les déchets ou éliminer l'excédent d'eau du sang. En conséquence, des produits toxiques commencent à s'accumuler dans le sang et provoquent diverses complications qui ont des effets sur les systèmes du corps. Les défaillances rénales chroniques finissent par atteindre une phase terminale, qui survient lorsque les reins fonctionnent à moins de 10 % de leur capacité. A cette étape, la survie de la personne ne peut être assurée qu'au moyen de dialyses ou d'une transplantation rénale. D'où l'urgence de « sauver nos reins » par des attitudes préventives.

SE FAIRE DÉPISTER

Les personnes asymptomatiques ou personnes à risques (personnes diabétiques, hypertendues ou toutes personnes ayant des antécédents familiaux d'insuffisance rénale) doivent faire des dépistages pour prévenir les troubles rénaux. L'insuffisance rénale ne provoque aucun symptôme perceptible avant un stade très avancé de la maladie. D'où la nécessité de se faire dépister au moins une fois par an (test par bandelette urinaire ou analyse d'urines dans un laboratoire d'analyses médicales). Ce dépistage peut être prescrit par le médecin généraliste ou votre médecin traitant. Au-delà de quarante ans, le dépistage doit être volontaire pour prévenir les maladies rénales.

MANGER MOINS SALÉ ET ÉQUILIBRÉ

Les plats trop salés favorisent l'hypertension artérielle et certaines formes de calculs rénaux (dépôts solides de minéraux et sels d'acides dans l'urine concentrée). Un excès de sel occasionnel peut être très bien géré par les reins en augmentant son élimination, mais si ceci se reproduit régulièrement le rein ne peut plus s'adapter et le sel s'accumule dans le sang. Ce faisant, il attire également l'eau et contribue à augmenter la pression artérielle ; ce qui à la longue, abîme les reins. Il faut donc éviter de trop saler nos plats. Il est préférable de donner du goût à nos plats avec des herbes aromatiques, ail, oignons et d'autres épices... Dans nos repas nous devrions privilégier les fruits et légumes au détriment de la viande, des œufs et autres charcuteries qui, consommés à l'excès peuvent fatiguer nos reins.

BOIRE ASSEZ D'EAU

En moyenne nous devrions boire 1,5 litre d'eau par jour. En général, il n'y a pas besoin d'aller au-delà de cette recommandation sauf en cas de forte chaleur, de transpiration ou



de diarrhée. Autre exception : les personnes qui ont tendance à souffrir de calculs rénaux ou d'infection urinaire doivent diluer davantage leurs urines et, pour cela, boire environ 2 litres par jour. Dans ce volume, on inclut non seulement l'eau, mais aussi le thé, le café, les infusions et tous les liquides à condition qu'ils soient sans sel ou sucre ajouté.

S'ABSTENIR DE L'AUTOMÉDICATION

Il ne faut pas abuser de médicaments non prescrits par les médecins. Plusieurs médicaments en vente libre (surtout les antalgiques et les analgésiques) sont pourvoyeurs de lésions rénales, surtout chez les personnes âgées. L'usage de ces médicaments est courant mais les effets secondaires susceptibles de se produire sont rarement divulgués. Il faut donc éviter l'utilisation de ces molécules analgésiques en cas de maux de tête ou de courbatures. Les médicaments pris sur ordonnance et sous surveillance médicale sont plus sûrs. C'est une erreur de croire que les médicaments naturels ou dits traditionnels (herbes, plantes, décoction) sont sans risque. Nous ignorons souvent la com-

position de ces médicaments et leur effet sur notre organisme.

PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

Les recommandations sont d'avoir une activité physique pour tout le monde. Il faut savoir que la sédentarité favorise les maladies chroniques, et notamment les maladies rénales. En effet, au-delà des effets bénéfiques de l'activité physique, il faut souligner les effets néfastes de la sédentarité. Surtout si l'on travaille à un poste où l'on est assis plusieurs heures par jour. Le minimum serait de pratiquer 30 minutes d'activité physique modérée, 5 fois par semaine et idéalement de combiner endurance et renforcement musculaire. C'est-à-dire que non seulement c'est bon d'avoir une activité physique, mais surtout c'est très mauvais de rester dans son canapé 3 heures de suite. Il est important de se lever de son canapé toutes les heures, de marcher dans sa maison, 1 ou 2 minutes avant de se raser. C'est également valable au bureau où il faut prendre l'habitude de se lever toutes les heures, et de marcher. Cela paraît ridicule, mais c'est l'accumulation de ces petites activités qui va permettre d'acquérir peu à peu de

meilleures habitudes.

EVITER LE TABAC ET L'ALCOOL

Les substances présentes dans la fumée de cigarette sont très nocives pour les vaisseaux sanguins, et enfin pour les reins. L'abus continu du tabac entraîne la dégradation de la fonction rénale. Il multiplie le risque de développer une maladie rénale.

La consommation excessive d'alcool peut aussi augmenter la tension artérielle ainsi que le nombre de calories absorbées. Ce qui peut entraîner une prise de poids anormal. Or l'obésité est un facteur de risque pour développer une trouble rénale.

Sources :
<https://www.santemagazine.fr/sante/maladies/maladies-des-reins/>

<https://kidneyeducation.com/french/Prevention-des-maladies-renales/>

<https://sante.lefigaro.fr/article/maladies-renales-quels-sont-les-signes-qui-ne-trompent-pas/>



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES



Programme Yaatal
YAATAL natt, teggi YOKKUTÉ

PCF

PRÉLÈVEMENT DE CONFORMITÉ FISCALE

Plateforme digitale : pcf.dgid.sn
pour disposer de l'attestation de
non assujettissement au PCF

etax

Plateforme des télé-procédures pour
les grandes et moyennes entreprises

Mon
**espace
Perso**

MEP : Plateforme de déclaration en ligne des impôts
et taxes pour les particuliers et les petites entreprises

sen-etafi

Plateforme de dépôt en ligne
des états financiers

Infos : www.impotsetdomaines.gouv.sn ou 818 00 11 11

MOTS FLECHÉS 1

[illegible]

SUDOKU 1

		6	8	4				
2		1		6				7
	3	9					1	
				9	8	3		
	6						9	
		7	3	2				
	4					1	3	
7				1		8		4
				3	5	7		

MOTS FLECHÉS 2

[illegible]

SUDOKU 2

4		1	2	9			7	5
2			3			8		
	7			8				6
			1		3		6	2
1		5				4		3
7	3		6		8			
6				2			3	
		7			1			4
8	9			6	5	1		7



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES



Programme Yaatal
YAATAL natt, teggi YOKKUTÉ